



La Revue Séquentielle

n°127

11 Mai 2020

REVUE NUMERIQUE HEBDOMADAIRE DESTINEE AUX ADHERENTS FSU DES TERRITORIAUX DE L'HERAULT

La Revue Séquentielle est une sorte de revue de presse numérique non exhaustive qui aime faire les pas de côté nécessaire à la compréhension du monde qui nous entoure. De la presse traditionnelle aux éclats de voix glanés ici ou là sur la toile elle tente de restituer une complexité qui nous est souvent confisquée au profit du simple et du binaire. La pluralité des expressions et l'éclatisme des sujets abordés visent à attraper l'attention des lecteurs et contribuer à alimenter les esprits critiques face aux idées reçues.

Bien entendu le contenu idéologique n'engage pas la FSU territoriale mais bien les auteurs des articles.



"Un être qui s'habitue à tout, voilà, je pense, la meilleure définition qu'on puisse donner de l'homme. »

LA JESSIX

La phrase

Fiodor M. Dostoïevski



Sciences, confiance et démocratie

IR-FSU – 5 Mai 2020

« A l'occasion de la sortie d'un article de Luc Rouban dans "The conversation" que vous trouverez ci-joint. Gérard Aschieri membre du CESE pour la FSU nous a transmis l'analyse suivante : La période que nous vivons met en lumière à la fois l'importance de la science et les débats qu'elle suscite : débats entre scientifiques, instrumentalisation par les politiques, développement de la défiance, ignorance de ce qu'est une démarche scientifique.... Ainsi est parue une enquête d'opinion où l'on demandait aux personnes interrogées si elles croyaient à l'efficacité de la Chloroquine pour le traitement du Covid 19 : 59% des personnes interrogées ont répondu oui, 20% non, seulement 21% ont répondu ne pas savoir. Comme si les résultats scientifiques étaient une question d'opinion et non de méthode scientifique ! Cela ne manque pas d'interroger au regard de la place de la science dans notre société et dans notre démocratie. En effet le débat démocratique nécessite non seulement un socle de valeurs partagées mais aussi la reconnaissance d'une réalité commune, dans toute sa complexité, échappant aux préjugés et aux diverses visions du monde. C'est cette question que le Conseil Economique Social et Environnemental avait traitée dans une étude publiée en janvier dernier et dont j'étais rapporteur ; la situation que nous vivons et les débats qu'elle suscite en illustrent l'actualité... » **Lire la suite en cliquant sur le lien suivant :** http://institut.fsu.fr/Sciences-confiance-et-democratie.html?fbclid=IwAR0m_Jl6c3YFw1wUQ1jZnkWlwoVfhx3YwUAWnU4pPNdo1FFzSE98ywb-rA



Comprendre & Agir #09 – La revue FSU numérique du Conseil Départemental de l'Hérault

Snuter34 - Avril-Mai-Juin 2020

Comprendre & Agir est la revue numérique syndicale de la FSU du conseil départemental de l'Hérault. Elle correspond à l'engagement du syndicat pris lors des élections professionnelles, celui d'informer les agents sur l'actualité sociale dans la collectivité et rendre transparente notre activité syndicale. Elle a aussi pour ambition d'engager les débats sociaux et statutaires et donner un éclairage sur leurs enjeux.

La quasi-totalité du numéro 9 de Comprendre & Agir est élaboré par les agent-es du département, adhérent-es et militant-es de la section FSU du conseil départemental de l'Hérault. Nous les remercions pour cet engagement et pour ce qu'ils donnent à tous les agent-es de la collectivité.

Au sommaire :

Nous devons prendre nos responsabilités – Un protocole sans dialogue ? – RIFSEEP, qu'és aquo ? – Ce que dit le cahier des charges du RIFSEEP des attentes de la collectivité ? – Même partielle, contre la rémunération au mérite ! – Au conseil départemental de l'Hérault : le dialogue social victime collatérale du coronavirus – Projet de Loi 3D : attention danger ! – Actualité juridique et statutaire – PPCR – « Classe exceptionnelle » : Un examen professionnel pour les assistant-es socio-éducatif et éducateurs-trices de jeunes enfants – On a voté ! : on vous dit quoi et on vous explique pourquoi... – Confinement et prévention des accidents domestiques : tous concernés ! – Les assistants familiaux toujours mobilisé-es ! – Covid19 : Interview du docteur Gérard Chaouat, immunologiste, chercheur CNRS et militant FSU – Des politiques sociales restreignant l'accès aux droits – Le tutorat des étudiants en travail social au Conseil Départemental de l'Hérault : tous concernés ! – À + dans la BUS ! – La vérité est ailleurs : Pourquoi croit-on aux infoX ? – Des Li [vres] de favoritisme : la littérature de l'engagement face à la crise du coronavirus...

Lire la suite en cliquant sur le lien ou en copiant cette adresse dans la barre de recherche de votre navigateur : <http://www.snuter34fsu.fr/2020/04/30/comprendre-agir-09-avril-mai-juin-2020/>

Le cri de détresse des mères isolées en confinement

Bondyblog – 6 Mai 2020

« Le confinement révèle toutes les difficultés auxquelles les mères isolées sont confrontées au quotidien. Entre instabilité professionnelle, précarité et charge mentale, elles ont le sentiment d'être abandonnées des pouvoirs publics. Témoignages. Elles sont 1 530 000 en France et leur nombre a presque doublé en 30 ans. Souvent confrontées à une situation professionnelle et financière instable, les mères isolées représentent aujourd'hui 84% des familles monoparentales. Elles subissent de plein fouet les effets du confinement. « J'avais réussi à trouver un équilibre, mais là tout est figé », soupire Elisabeth*, 42 ans. Il y a un an, cette cadre a dû quitter son lieu de résidence et son emploi pour fuir les violences psychologiques que lui faisait vivre son conjoint. « J'ai senti qu'on allait vers des violences physiques et j'ai voulu nous protéger, mon fils et moi. » Tous deux transitent par plusieurs logements avant de s'installer de façon plus pérenne. En recherche d'emploi, elle a dû tout arrêter du jour au lendemain pour ne se consacrer qu'à son fils âgé de deux ans... » **Lire la suite en cliquant sur le lien ou en copiant cette adresse dans la barre de recherche de votre navigateur** <https://www.bondyblog.fr/societe/le-cri-de-detresse-des-meres-iseeles-en-confinement/>





Personnes âgées: voilà la circulaire de la honte

Par dominique vidal – 28 avril 2020

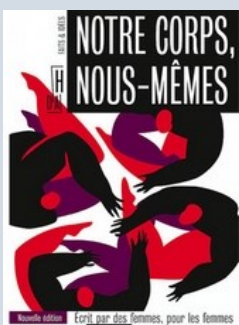
« À force de la chercher en vain, j'aurais fini par douter de l'existence de cette circulaire du 19 mars qu'évoquait « Le Canard enchaîné » la semaine dernière et qui inciterait les médecins à limiter l'admission en réanimation des personnes « fragiles ». Et voilà que m'est parvenu ce message d'une personne active dans un hôpital. Appelons-le Matthieu pour lui éviter un licenciement brutal. « La lecture de votre article "Euthanasie ? Non : Euthanasie !" m'a fait repenser – écrivait-il – à un document découvert sur le site de la SFAR portant sur les recommandations relatives à la "Décision d'admission des patients en unités de réanimation et unités de soins critiques dans un contexte d'épidémie à Covid-19". En lisant ce document, j'ai ressenti un réel malaise avec l'impression que chacun ne pourrait effectivement pas accéder à la réanimation faute d'un "équilibre entre les besoins médicaux et les ressources disponibles" ... Je suppose, poursuit mon correspondant, « que vous avez déjà pu lire ce document, mais je vous en laisse le lien ci-contre : <https://sfar.org/download/decision-dadmission-des-patients-en-unites-de-reanimation-et-unites-de-soins-critiques-dans-un-contexte-depidemie-a-covid-19/> Quand je l'ai lu, j'ai également pensé que devoir être confronté à un tel choix pour les soignants et accompagnants de personnes âgées n'était pas normal.. » Lire la suite en cliquant sur le lien suivant : <https://blogs.mediapart.fr/dominique-vidal/blog/280420/personnes-agees-voila-la-circulaire-de-la-honte>



MEDIAPART

Notre corps, nous même : manuel féministe

Radio grenouille – 8 Mai 2020



« Ouvrage de référence publié en 1971 aux Etats-Unis et traduit dans plus de trente langues : Notre corps, nous même a permis à des millions de femmes d'apprendre à connaître leurs corps, à le considérer et à le défendre. Longtemps introuvable en librairie, il y a fait son grand retour le 20 février, dans une version augmentée et actualisée. Un collectif d'autrices a travaillé pendant trois ans, en récoltant des témoignages, en participant à des groupes de travail et en se rapprochant d'autres collectifs. Pour parvenir à une somme qui parle de désir, de masturbation, de contraception mais aussi de violences sexistes et d'auto-défense. Alors qu'une présentation du manuel féministe devait avoir lieu le 9 avril dernier à la librairie l'Hydre à milles têtes, nous avons décidé d'activer un dispositif d'entretien à distance (confinement oblige) avec deux des autrices Nina Faure et Yelena Perret... » Lire la suite et écouter l'émission en cliquant sur le lien ou en copiant cette adresse dans la barre de recherche de votre

navigateur : <http://www.radiogrenouille.com/actualites-2/sujets/manuel-feministe-entretien-avec-deux-autrices-de-notre-corps-nous-meme/>

Les femmes seront-elles les perdantes de l'après-Covid?

Slate.fr — 8 mai 2020

« Comme l'a dit je ne sais plus qui, «elles cousent, ils causent». Au début du XXe siècle, les féministes sont mobilisées depuis plusieurs années pour obtenir le droit de vote. Elles forment des groupes d'action, manifestent, troublent l'ordre public, fondent des journaux, écrivent des articles, utilisent parfois la violence. Elles arrivent à mettre la question au premier plan. Et puis, c'est la guerre. La vraie. En 1914, nombre de féministes se rallient à la grande cause nationale: il faut être unies face à la guerre. Même celles pour qui féminisme et pacifisme vont de pair décident de mettre leurs revendications en sourdine. De toute façon, on ne les écoute pas, et elles pensent que si les femmes participent à l'effort de guerre, les politiques n'auront pas d'autre choix après l'armistice que de leur accorder le droit de vote.

Lire la suite en cliquant sur le lien ou en copiant cette adresse dans la barre de recherche de votre navigateur <http://www.slate.fr/story/190431/titiou-droits-egalite-femmes-homme-feminisme-apres-crise-pandemie-covid-19-changement-systeme>



« Sois belle ! Garde la ligne ! Travaille ! Éduque ! » Les injonctions assourdissantes des magazines féminins

Acrimed - 4 mai 2020

« Nous ne devons pas faire confiance aux magazines féminins ! [...] Ils renouvellent et recyclent sans cesse les fondements de notre aliénation de femme dans le système patriarcal, pour mieux le perpétuer tout en servant les intérêts de l'ordre économique et social. » Réparé en 1919 avec une préface de Mona Chollet, l'ouvrage Femmes-femmes sur papier glacé (1974) [1] mettait à jour la « fonction idéologique » des magazines

féminins d'il y a plus de cinquante ans. Aujourd'hui, le constat tient toujours – tout particulièrement en pleine crise du coronavirus. Le confinement offre en effet un terrain d'expression inépuisable aux injonctions traditionnelles ; et l'encadrement des femmes est plus que jamais de mise. Sous couvert de promotion du « libre arbitre » et du « bien-être », les féminins n'en finissent pas de donner en spectacle une vision du monde individualiste, productiviste, en huis clos, et soumise aux normes dominantes (de genre, de classe, du travail, etc.). Première partie de notre meilleur du pire de la presse « féminine »

Lire la suite en cliquant sur le lien ou en copiant cette adresse dans la barre de recherche de votre navigateur : <https://www.acrimed.org/Sois-belle-Garde-la-ligne-Travaille-Eduque-Les>





DRUIT DE RETRAIT &

CORONAVIRUS

Le droit de retrait : se protéger SANS se mettre en faute

C'est un droit fondamental pour tout salarié, datant de 1982, implicitement lié à l'obligation pour l'employeur de protéger ses salariés (*Article L4121-1 du Code du Travail*). Récemment attaqué par l'employeur, dans une « note » de la DGAFP (Direction de la fonction publique ; une « note » n'a aucune valeur légale), le droit de retrait est indissociable de la notion de DGI (Danger Grave et imminent) menaçant le salarié. Attention, c'est un droit individuel, qui s'utilise seulement à quatre conditions bien précises, et dont la légitimité s'évalue au cas par cas (in fine par l'Inspecteur du travail, voire le juge).

UTILISER LE DROIT DE RETRAIT : Les 4 conditions à respecter

(Articles 5-6 à 5-10 du décret n°82-453)

ALERTE

+

GRAVE

+

IMMINENT

+

MOTIF RAISONNABLE

Si un agent a un motif raisonnable de penser qu'une situation de travail présente un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé (ainsi que toute défectuosité qu'il constate dans les systèmes de protection), il le signale immédiatement à l'autorité administrative ou à son représentant, qui le consigne sur le Registre de signalement d'un Danger Grave et Imminent (DGI).

Aucune sanction, aucune retenue sur salaire ne peut être prise à l'encontre d'un agent qui s'est retiré d'une situation de travail dont il avait un motif raisonnable de penser qu'elle présentait un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé.

ATTENTION !!! Les 4 passages soulignés sont impératifs ! En creux, ça veut dire qu'une sanction financière et/ou disciplinaire pourrait être prise contre un agent qui n'aurait pas respecté les quatre points suivants en même temps.

ALERTE ?

Dès qu'on pense déceler un risque, on a l'obligation légale de le signaler à son supérieur hiérarchique. On parle de « droit d'alerte », mais c'est en réalité un « devoir » d'alerte. Comment ? Le plus vite possible, et par tous les moyens utiles, mais il vaut mieux qu'il y ait des traces écrites... Pas de droit de retrait sans droit d'alerte...

DANGER GRAVE ?

C'est une menace directe pour la vie et la santé de l'agent, c'est à dire pouvant provoquer un dommage à l'intégrité physique ou à la santé de la personne . Dans le cas du Coronavirus, le caractère éventuellement GRAVE ne fait guère de doute... mais à condition d'y être réellement exposé. Voir (de loin) une personne atteinte du Covid19 n'est pas grave en soi...



DANGER IMMINENT ?

C'est un danger à même de se produire dans un délai très rapproché. Ce qui veut dire que pour pouvoir percevoir ce risque, il faut être sur son lieu de travail, percevoir le risque à même de se produire, ou constater une défectuosité dans les systèmes de protection. Chacun comprendra que ce dernier point est fondamental dans le contexte actuel. Mais cela veut dire aussi qu'on ne peut pas déclencher un droit de retrait avant de se rendre sur son lieu de travail. Un exemple : l'absence de tests de dépistage. Elle est très regrettable, mais elle ne constitue pas un motif de retrait. **En effet suis-je protégé(e) et légitime à utiliser le droit de retrait si une organisation syndicale a déclenché une « procédure d'alerte » au niveau national ou départemental ? ABSOLUMENT PAS**. Je dois percevoir une menace imminente sur mon propre lieu de travail pour user de mon droit de retrait individuel.

Motif RAISONNABLE ?

Je dois avoir des raisons valables de penser que je suis menacé par un DGI, sans que ce soit à moi d'en faire la preuve. Un exemple ? Une dalle du plafond se détache, et des poussières de fibres se répandent dans l'air. Le collègue, même s'il n'est pas spécialiste des matériaux, peut avoir un motif raisonnable de penser qu'il s'agit peut-être de fibres d'amiante. Ce n'est pas au salarié de prouver l'existence d'un DGI, mais c'est à l'employeur de prendre des mesures pour le protéger, ou de lui prouver éventuellement que ce DGI n'existait pas. Mais attention, la peur et l'inquiétude, séparées d'une situation particulière de travail, ne peuvent pas seules justifier un droit de retrait...

Défectuosité dans les systèmes de protection » ? Dans le cadre de l'épidémie de Covid19, une entorse à l'un des éléments suivants pourrait probablement accréditer concrètement un DGI :

- * Insuffisance d'un des moyens de protection exigés par les autorités sanitaires
- * Insuffisance de mise en place d'une organisation adaptée (distances, matériel de protection...)
- * Insuffisance de mesures de protection collectives (nettoyage des locaux, modes de circulation...)
- * Impossibilité de moyens de protection individuels conformes aux normes sanitaires
- * Absence ou insuffisance dans l'évaluation des risques

COMMENT UTILISER LE DROIT DE RETRAIT ?

Si les **4 conditions** sont remplies, un salarié peut décider de faire usage de son droit de retrait. Attention, c'est un droit individuel, pas collectif. Cela n'a aucun sens de « voter » un droit de retrait. **Mais si plusieurs agents d'un même site décident en même temps de faire usage de leur droit de retrait individuel, cela donne de la force au droit de retrait et incitera l'employeur à vraiment se préoccuper de la situation plutôt que de la nier et de menacer les agents de sanction. En cas de droit de retrait, est-ce que j'ai le droit de rentrer chez moi ?** Pas forcément. La plupart du temps, non. Faire usage de son droit de retrait, c'est se retirer de la situation de travail qui comporte un DGI, à condition bien sûr de ne pas mettre les autres en danger. Il faut rester à la disposition de son administration pour exercer les missions qui peuvent l'être.

DANS TOUS LES CAS : faire appel à un élu FSU des personnels en CHSCT

Pourquoi ? Car il va d'abord vous conseiller pour déterminer si vous êtes légitime à faire usage de votre droit de retrait, et vous permettre de vous protéger tout en restant dans les locaux. Et surtout... si c'est un élu en CHSCT qui remplit le registre DGI, cela déclenchera automatiquement une enquête d'urgence sur l'existence de ce DGI, auquel l'élu en CHSCT sera associé, sans forcément d'ailleurs qu'il y ait eu droit de retrait. Et, si et seulement si l'élu est en désaccord avec

l'employeur sur la réalité du danger ou sur les mesures prises pour le faire cesser, il y aura convocation d'un CHSCT extraordinaire dans les 24h.



«LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE VISE UN RAPPORT DE NON-DOMINATION»

En refondant notre rapport au vivant, en revenant aux choses mêmes, ce qui implique une «réconciliation avec notre vulnérabilité», la philosophe **Corine Pelluchon** propose dans «Réparons le monde» une nouvelle approche combinant écologie, santé, justice sociale et bien-être animal. Entretien.

Fin du mois et fin du monde ont beaucoup en commun. Pour refonder le rapport entre souci écologique et exigences de justice sociale, il est possible de réparer le monde, soutient la philosophe Corine Pelluchon livre après livre, et dans «Réparons le monde. Humains, animaux, nature», recueil de textes qui jalonnent sa réflexion. Son éthique de la considération et de la vulnérabilité permet d'associer le souci du vivant et des animaux au dépassement des dominations et des outrances de l'ordre capitaliste. Loin d'une écologie punitive ou marchandisée, la philosophe nous invite à modifier nos représentations et nos comportements pour faire de la transition écologique une occasion de mesure et de convivialité. Une démarche constructive de réparation qui marie l'approche philosophique et l'engagement concret.

Dans l'avant-propos de «Réparons le monde», vous dénoncez cet «ordre néolibéral qui ne permet pas d'opérer la transition écologique, qui creuse les inégalités, (...) alors que partout, la colère gronde»...

Parler de réparation signifie qu'il ne s'agit pas de croire à un grand soir qui ferait table rase du passé, ni de revenir à un passé soi-disant parfait. Comme après toute

crise, où l'on fait l'expérience d'un chaos, il faut redonner du sens aux choses. Cela passe par le fait de les examiner une à une pour voir celles qu'on désire sauver et celles qu'on veut supprimer. Le terme de réparation est à la fois ambitieux et modeste. Il convient à la transition écologique, qui suppose qu'on ait un horizon exigeant, mais implique aussi de prendre en compte les milieux géographiques et sociaux. Au lieu d'une approche technocratique et verticale, un tel projet politique impliquerait une démocratie décentralisée, faisant de la place aux expérimentations locales et à la diversité. Il existe de nombreuses personnes qui réparent le monde sans bruit et innove dans plusieurs domaines, mais, sur le plan politique, on n'a pas encore amorcé les changements structurels et culturels nécessaires.

Quelle est votre approche de la transition écologique ?

Elle va au-delà de la protection de l'environnement, car elle inclut la justice sociale, qui requiert de changer les modes de production et de réorganiser le travail, mais aussi la santé et la cause animale, notre rapport aux animaux, sauvages et domestiques. Pensons au coût environnemental de l'élevage industriel et de la résistance aux antibiotiques due à leur usage massif dans les élevages concentrationnaires. La phénoménologie de la corporéité que j'ai développée me permet de les articuler. En effet, en insistant sur notre vulnérabilité et sur notre dépendance à l'égard des écosystèmes et des autres vivants, on ne dissocie plus l'écologie de



PROFIL

Professeure de philosophie à l'université Gustave-Eiffel (ex-Marne-la-Vallée), **Corine Pelluchon** entend refonder l'écologie à partir d'une éthique de la considération et des vertus, tout en s'engageant dans des actions concrètes, notamment en faveur des animaux. En février 2020, elle a reçu en Allemagne le prix de la pensée critique Günther-Anders pour l'ensemble de ses travaux.

l'existence, la nature de la culture, et on met aussi au jour notre besoin des autres et notre besoin de soin.

En quoi la phénoménologie, courant philosophique fondé sur le retour aux choses mêmes à partir d'une suspension des jugements, permet-elle de repenser notre rapport au monde et la transition écologique ?

L'éco-phénoménologie élaborée dans mon livre « Les Nourritures » fait entrer au cœur de la politique non seulement la sécurité, le respect des libertés et la réduction des inégalités iniques, mais aussi la protection de la biosphère, le souci pour les générations futures et la justice envers les animaux. Le sujet humain que je décris est relationnel et incarné, alors que les théories classiques de l'État libéral s'appuyaient sur un individu défini surtout par la liberté. La phénoménologie, à la suite d'Edmund Husserl, surmonte les dualismes nature/culture, esprit/corps, raison/émotions, individu/collectivité. Elle le fait sans invoquer des valeurs, mais en s'appuyant sur une méthode rigoureuse qui permet de dégager des structures de l'existence ou des existen-

tiaux, qui sont des repères universalisables : quelle que soit sa culture, chacun naît, mange, respire, a besoin d'un abri, meurt.

Mon autre champ de compétence est la philosophie politique, la réflexion sur les transformations de la démocratie dans le contexte écologique et technologique actuel. Mais les normes ne suffisent pas ; il faut, comme dit Rousseau, que les individus aient le sens de l'obligation et de l'intérêt commun. Dans mon ouvrage « Éthique de la considération », j'ai travaillé sur les représentations, les manières d'être et les affects pouvant nous donner envie de changer nos styles de vie, au lieu de voir la transition écologique comme un fardeau. Le problème du néolibéralisme est qu'il produit de nombreux exclus, mais aussi que les êtres se sentent superflus et ne s'éprouvent que comme consommateurs ou producteurs. La transition écologique est un processus qui se fait avec des individus qui doivent avoir le sentiment que les changements requis leur procureront l'estime d'eux-mêmes.

En parallèle de vos constructions philosophiques, vous vous êtes aussi engagée dans des actions concrètes.

Ma démarche vise le long terme, mais cela n'empêche pas des actions de court terme. Ces dernières années, je suis souvent intervenue auprès d'élèves, d'agriculteurs, d'acteurs de la mode, dans le cadre de réunions organisées par la Fondation Nicolas Hulot ou d'auditions au Conseil économique, social et environnemental. Nous avons souvent dégagé des points de consensus concernant le transport des animaux, l'abattage, la stratégie pour réorienter les aides de la PAC, etc. Mais ces mesures n'ont pas été reprises par le gouvernement et, dans les médias, on parlait cesse d'agribashing, opposant les végétariens et les non-végétariens.

Prendre en compte la violence faite aux animaux implique selon vous de revenir sur les rapports de domination que les hommes exercent sur le vivant et les éléments terrestres. Qu'en est-il des rapports de domination entre hommes ?

La domination vise à assujettir autrui et à tout contrôler. Quand nous perdons de vue le monde de la vie, la raison est dévoyée et devient instrumentale. La transition écologique repose sur notre capacité à établir un rapport de non-domination aux autres et à la nature, à accueillir l'altérité. Cela passe par une transformation de soi et par la réconciliation avec sa vulnérabilité. Sans cela, je ne peux pas faire de place aux autres, humains et non-humains – ce qui est la définition, pour moi, de l'éthique.

Vous soutenez que la production doit être relocalisée et que les échanges avec les pays ne respectant pas)))

« En insistant sur notre vulnérabilité et sur notre dépendance à l'égard des écosystèmes et du vivant, on ne dissocie plus écologie et existence, nature et culture, et on met au jour notre besoin des autres et de soin. »

))) les normes environnementales, sanitaires, sociales et le bien-être animal, doivent être limités, voire supprimés. Plaidez-vous pour un protectionnisme et une souveraineté écologiques ?

On ne peut pas dire qu'on se soucie de nos agriculteurs si l'on cautionne les traités transatlantiques qui les mettent en concurrence avec ceux de pays où les normes environnementales et de bien-être animal n'existent pas. La relocalisation de la production dans les domaines alimentaire, énergétique, médical serait l'occasion de sortir du modèle intensif, de répondre à la demande de produits bio et pourrait aussi créer des bassins d'emploi et des zones de convivialité dans des territoires abandonnés. Sans prôner le protectionnisme, la reterritorialisation est essentielle, d'autant que la robotisation et l'intelligence artificielle vont faire disparaître bon nombre d'emplois dans les grandes villes.

« Il est nécessaire de comprendre comment les émotions, négatives et positives, s'enracinent dans des habitudes de pensée et des représentations qui touchent le rapport à soi, aux autres et à la nature », écrivez-vous.

Les changements politiques passeraient-ils davantage par les émotions que par des décisions rationnelles ?

Les individus usent souvent de stratégies psychologiques de défense pour ne pas repenser à ce qu'ils ont vu dans des vidéos montrant la souffrance animale ou pour ne pas croire ce qu'ils savent. Le défi est de réduire l'écart entre ce que l'on sait et ce que l'on comprend, afin que chacun ait le courage de regarder la réalité en face et se demande comment agir sur le plan individuel et collectif. Ces deux plans ne sont pas séparés. Bien sûr, l'écologie a besoin de normes, et des décisions politiques courageuses doivent être prises pour contrer le pouvoir des lobbies. Pour remettre l'économie au service du vivant, il faut intégrer le coût environnemental

« Les individus usent souvent de stratégies psychologiques de défense pour ne pas repenser à ce qu'ils ont vu de souffrance. Au lieu de refouler sa peur, son indignation, et d'être dévasté par elles ou même écrasé par un sentiment d'impuissance, il importe de transformer sa souffrance en engagement. »

des produits dans les prix, utiliser les outils fiscaux, etc. Mais pour que ces pistes soient adoptées par les gouvernements, il faut la pression des citoyens. Or, la transformation de soi dont je parle redonne à l'individu sa capacité d'agir et le sens de ses responsabilités. Au lieu de refouler ses émotions négatives comme la peur, l'indignation, et d'être dévasté par elles ou même écrasé par un sentiment d'impuissance, il importe de transformer sa souffrance en engagement.

Comment interpréter la pandémie actuelle de votre point de vue éco-phénoménologique ?

Avec cette pandémie, les gens ont peur pour leur vie et celle de leurs proches. Ils sont plus concernés que lorsqu'on leur parle de la fonte des glaciers. Ils ont aussi peur pour leur pays et pour le monde. Il faut accompagner cette peur pour éviter qu'elle ne serve à justifier des politiques autoritaires, liberticides et nationalistes. Nous pouvons faire de cette catastrophe sanitaire l'occasion d'une réflexion individuelle et collective déterminant les conditions de la transition écologique et solidaire en redonnant aussi un contenu politique au projet européen.

Alors que « le capitalisme est un ordre monstrueux que nos désirs non nécessaires et nos passions tristes ont rendu implacable », vous rappelez, à la suite d'Aristote, de Spinoza ou encore d'Arne Naess, l'importance des vertus de sobriété et de modération. Comment encourager cette mesure ?

Notre modèle de développement, fondé sur le profit maximal, est destructeur et irrationnel. Il faut en changer. La transition écologique implique la réorganisation de tous les secteurs d'activité, une réorientation de l'économie – mot qui a même racine que l'écologie, « oikos », foyer des terriens. Chacun doit aussi changer ses habitudes de consommation. Le capitalisme est un ordre monstrueux qui impose la domination de l'humain sur la nature et les vivants, mais aussi la domination sociale et la répression par chacun de sa part d'humanité. Il est entretenu par nos désirs qui sont façonnés par le marketing. Il a colonisé notre imaginaire. C'est pourquoi il convient de proposer un autre imaginaire lié à la valorisation d'autres biens, d'autres comportements. Je suis en cela fidèle à l'héritage des Lumières, car, pour moi, l'humanité peut encore refuser la fatalité et prendre en main son destin, ce qui est le sujet de mon prochain livre. ★

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR NICOLAS MATHEY

EN SAVOIR PLUS

LE LIVRE



« Réparons le monde. Humains, animaux, nature », de Corine Pelluchon, Rivages poche, coll. « Petite Bibliothèque », 286 pages,

8,80 euros. Déjà disponible en version numérique ; parution en librairie prévue le 27 mai 2020.

LES SUGGESTIONS DE L'AUTEURE

« Les Nourritures. Philosophie du corps politique », Seuil, 2015, « Points-Essais », 2020.

« Éthique de la considération », Seuil, 2018.

Site personnel : www.corine-pelluchon.fr

FACE AUX PANDÉMIES, DÉMONDIALISER L'AGRICULTURE

Il y a près de quatre mois, Serge Morand participait, à Paris, au colloque « Biodiversité et humanité : une seule santé humaine ». « Je montrais des graphiques et je me disais : ça va exploser », explique l'écologue de la santé, directeur de recherche au CNRS. Il présentait ses travaux sur « l'épidémie d'épidémies », l'explosion des maladies infectieuses depuis les années 1960. Serge Morand revient sur le rôle de l'industrialisation de l'agriculture dans l'apparition des épidémies et explique comment seule la biodiversité pourra éviter de nouvelles pandémies.

Qu'est-ce que l'épidémie d'épidémies que vous avez analysée ?

Depuis les années 1960, au niveau mondial, on assiste à une accélération des épidémies de maladies infectieuses : leur nombre a été multiplié par 10. Elles concernent aussi bien les humains que le bétail, les plantes et la faune sauvages. Je viens d'écrire un article où j'analyse les données par pays et par année. Il en ressort une corrélation entre la perte de biodiversité – le nombre d'espèces animales en danger d'extinction augmente –, l'explosion du nombre d'animaux d'élevage et les épidémies. De 1960 à 2018, tout le bétail a augmenté : on dénombre 1,5 milliard de bovins, 25 milliards de poulets, des milliards de cochons... L'animal domestique a un rôle central dans la baisse de la biodiversité et les épidémies humaines.

Les milieux riches en biodiversité – avec des mosaïques d'habitats, des agricultures diversifiées, des forêts – contribuent à réduire la transmission des maladies zoonotiques (qui se transmettent des animaux vertébrés à l'être humain – NDLR) et sont plus résilients. Les pathogènes y sont nombreux, mais circulent « à bas bruit », répartis sur beaucoup d'espèces, et ne se propagent pas facilement d'un en-

Ebola, grippe aviaire, peste porcine, Nipah, coronavirus... « L'épidémie d'épidémies » à laquelle est confronté le vivant est le signe type d'une crise écologique, explique le chercheur basé en Asie **Serge Morand**. Il met en cause l'agriculture industrielle, celle du libre-échange, et prône une véritable économie circulaire.

droit à l'autre, d'une espèce à l'autre. Alors que, si on change le milieu, si on réduit le nombre d'espèces, l'effet d'amplification joue à plein.

Comment expliquez-vous cette amplification ?

Essentiellement par l'usage des terres : on a simplifié les paysages pour faire de la monoculture et consacrer de plus en plus de terres à l'élevage, notamment pour le nourrir. On réduit ainsi les habitats naturels de la faune sauvage et la biodiversité. Et on augmente les contacts et les risques sanitaires pour les humains comme pour les animaux. De la rencontre avec l'animal – sa domestication a eu lieu au Néolithique, il y a 12 000 ans – de nombreuses maladies ont émergé : la rougeole, les oreillons, la variole... Les animaux d'élevage servent aussi de « ponts épidémiologiques », de passerelles entre les animaux sauvages et l'homme : les chauves-souris, par exemple, sont (aussi) le réservoir de la rage. Combien de personnes sont directement contaminées ? On les compte sur les doigts d'une main. Mais, chaque année, 50 000 personnes en meurent après être infectées par des chiens enragés.

Cette pandémie est-elle aussi une crise de la mondialisation ?

Bien sûr. Un coronavirus qui était tranquillement sur »



SERGE MORAND
Écologue
et biologiste
de l'évolution,
spécialiste
en écologie
parasitaire

» une chauve-souris quelque part en Asie au mois de novembre a contaminé les populations du monde entier cinq mois après. Les émergences ne restent plus locales. Le phénomène est lié à la globalisation de la marchandise agricole... Le bétail européen est nourri au soja du Brésil que l'on défreste. En Thaïlande, des écosystèmes traditionnels qui alternent forêts, plantations, différents végétaux et animaux sont en train d'être dévastés au profit de plantations qui rentrent dans le marché global : du maïs, que personne ne mange dans le pays mais qui sert à nourrir les cochons chinois ou des palmiers à huile utilisés comme biocarburant ou dans l'industrie agroalimentaire. Ajoutez à cela un transport aérien qui a bondi de 1200 % entre 1960 et 2018, idem pour le fret maritime. Et vous obtenez cette « bombe » épidémique.

Le virus Nipah en est un bon exemple. Il est né en Malaisie en 1995 de la rencontre improbable de chauves-souris et de cochons dans un pays qui ne consomme pas de porc. Le réservoir du virus, une chauve-souris frugivore, s'est fait chasser des forêts de Bornéo par la déforestation qui commence à l'époque pour cultiver des palmiers à huile. Les chauves-souris migrent alors vers la Malaisie, s'installent sur des arbres fruitiers dans des fermes semi-industrielles et défèquent sur les cochons. Elles leur transmettent le virus, qui passe ensuite aux personnels des abattoirs de Singapour. Au total : 140 morts.

Comment sont traitées ces épidémies ?

Par le confinement et l'abattage. En Malaisie, 2 millions de cochons ont été abattus. Pour assurer sa sécurité sanitaire, la cité-État



Le Kerala, en Inde, confronté en 2018 à la flambée du Nipah, virus né en 1995 « de l'improbable rencontre d'une chauve-souris et d'un cochon en Malaisie, pays qui ne mange pas de porc ».

« Retirons l'agriculture du libre-échange. Utilisons l'argent de la PAC pour service rendu à l'environnement. Il faut désendetter les agriculteurs, comme les banques après 2008. »

de Singapour a fait un joint-venture (une coentreprise - NDLR) avec une société indonésienne. Ils ont loué des îles au large de Singapour, dont ils ont expulsé la population pour y installer des mégafermes ultra-modernes. Seul le personnel y a accès. En Thaïlande, après l'épidémie de grippe aviaire (H5N1), les races locales de poulets ont été remplacées par celles génétiquement homogènes issues de la recherche agro-industrielle. Le traitement de ces épidémies relève du biocontrôle et de la biosurveillance, c'est une réponse contre le vivant, qui ne s'intéresse pas aux réelles causes de l'épidémie et qui va favoriser de nouvelles crises.

A-t-on atteint un point de non-retour ?

Oui, complètement. En préparant ce colloque de janvier, je regardais toutes les données. J'ai eu un sentiment de malaise, je me disais que ça allait exploser. On ne veut rien changer au système. Mais on va de crise financière en crise écologique et climatique, de crise sociale en crise sanitaire. On n'est, je pense, pas très loin des crises de violence. Il faut opérer un changement de nos modes de production.

Par quoi commencer ?

Par l'agriculture. Il faut changer le mode de gestion de nos territoires, aujourd'hui pensé pour le développement de l'agro-industrie. On doit démondialiser l'agriculture, reterritorialiser les productions. Retirons l'agriculture du libre-échange. Car, en la matière, il ne s'agit que d'ouvrir des marchés dans les pays du Sud qui n'ont pas la capacité de se protéger. Utilisons l'argent de la PAC, non pour subventionner les exportations, mais pour service rendu à l'environnement. En Europe, les agriculteurs sont endettés. Il faut les désendetter comme les banques après la crise de 2008. Les producteurs, pris à la gorge, ne peuvent imaginer un avenir. C'est pourtant primordial dans les territoires soumis au changement climatique. En démondialisant la production agricole, on assure la sécurité alimentaire. On peut alors vraiment parler d'économie circulaire, ce n'est plus du bla-bla. ★

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR PIA DE QUATREBARBES
piadequatbarbes@humanite.fr

Serge Morand a publié « la Prochaine Peste. Une histoire globale des sociétés et de leurs épidémies », Fayard, 2016.

SERGE MORAND SUR LE WEB

Pour écouter l'écologue de la santé présenter ses travaux, en direct de la cuisine de François Ruffin, où il revient sur le rôle de la mondialisation dans le déclenchement de cette pandémie (<https://www.youtube.com/watch?v=jqxwJ9R1lko&t=3819s>). Mais aussi sur le podcast Dirty Biology, où il s'interroge sur les prochaines épidémies

(<https://www.youtube.com/watch?v=VJN-t1AQ8p2A>).

Dans un registre plus académique, un séminaire, en février 2019, sur le thème « Santé et biodiversité », dans lequel il présente les données disponibles sur « l'épidémie d'épidémies » (https://www.youtube.com/watch?v=K8D9vkY_Qnk&t=344s).

Déconfinement : quels changements le 11 mai ?

De nouvelles règles de comportement vont être instaurées et pourront différer selon les territoires

Au 51^e jour d'un confinement inédit en France mis en place pour lutter contre l'épidémie due au coronavirus, le premier ministre, Edouard Philippe, entouré d'une partie de son gouvernement, a présenté, jeudi 7 mai, son plan de l'après-11 mai.

Alors que de nombreuses questions subsistent, ce déconfinement sera « un processus très progressif, au minimum sur plusieurs semaines » a-t-il prévenu. Retrouvez ce qui changera, ou pas, pour vous à partir du lundi 11 mai.

Quelles différences entre les départements verts et rouges ?

Les départements situés en Ile-de-France, dans les Hauts-de-France, le Grand-Est, la Bourgogne-Franche-Comté ainsi que Mayotte ont été classés en rouge sur la carte du déconfinement. Cela signifie que dans ces zones, « le virus circule encore activement, l'hôpital connaît encore des tensions », a souligné Edouard Philippe.

A partir de lundi, la seule différence se fera dans les parcs et jardins qui pourront rouvrir dans les départements « verts », mais pas dans les 32 départements « rouges ». Puis à partir du lundi 18 mai, seuls les collèges situés dans les départements en vert pourront rouvrir, pour les 6^e et les 5^e dans un premier temps.

Le premier ministre a précisé jeudi que la différence entre ces deux France serait plus nette début juin, pour la seconde étape de déconfinement. Il a notamment évoqué « l'ouverture, peut-être, des lycées, des cafés, des restaurants » dans les départements verts. En revanche, ces établissements resteront fermés dans les départements qui resteront rouges après le 2 juin.

A partir du 11 mai, puis-je sortir sans attestation ?

A compter de lundi, il ne sera plus utile d'avoir une attestation à chaque fois que vous sortez de chez vous, à l'exception de Mayotte, où le confinement a été prolongé. Mais cette liberté retrouvée sera limitée à 100 km autour de votre résidence. En cas de contrôle, « un simple justificatif de domicile sera suffisant, l'attestation d'assurance ou une facture, un chèque, par exemple », a précisé le ministre de l'intérieur, Christophe Castaner. En revanche, au-delà de cette limite, « calculée à vol d'oiseau », « une nouvelle attestation » sera nécessaire.

En Ile-de-France, pour pouvoir emprunter le métro, le RER ou le bus aux heures de pointe (6h30-9h30 et 16 heures-19 heures), il faudra par ailleurs détenir « une attestation de l'employeur ou avoir un motif impérieux pour se déplacer, que ce soit un motif de santé, une convocation de justice ou pour accompagner des enfants », a annoncé le ministre des transports, Elisabeth Borne. Elle devra notamment indiquer « les horaires auxquels l'employé est autorisé à rejoindre son lieu de travail », selon la région Ile-de-France.

Cette obligation pourrait être envisagée dans d'autres agglomérations, si elles en font la demande, selon M. Philippe.

Pour quelles raisons suis-je autorisé à me déplacer au-delà de 100 km ?

Au-delà de cette nouvelle limite de 100 km de votre résidence, il faudra justifier « de motifs professionnels, comme avoir un métier qui exige la mobilité (chauffeur routier, avocat...), ou de motifs familiaux impérieux, comme un deuil ou l'aide à une personne vulnérable », selon le ministre de l'intérieur. « Cette limite ne s'applique que si on quitte son département de résidence », a précisé M. Castaner.

« La simple visite pour se faire plaisir, le déplacement dans une résidence secondaire, tout cela me semble en revanche ne pas relever du motif impérieux et il faut dans toute la mesure du possible se l'interdire », a prévenu Edouard Philippe.



Pose d'autocollants dans les transports publics de Mulhouse (Haut-Rhin), vendredi 8 mai.

SEBASTIEN BOZON/AFP

J'habite dans un département vert, puis-je me rendre dans un département rouge ?

A partir de lundi, il sera possible de se rendre librement dans un département rouge si vous habitez dans un département vert, et vice-versa. Ce déplacement est toutefois limité à 100 km du domicile si vous n'avez pas de motifs professionnels ou familiaux impérieux pour vous rendre au-delà.

Interrogé sur ce sujet mercredi 29 avril sur Franceinfo, le ministre de la santé, Olivier Véran, a toutefois souhaité que ces déplacements soient limités. « Si vous habitez dans une zone de circulation active du virus, vous n'avez pas vocation à vous déplacer dans des zones dans lesquelles le virus ne circule pas puisque, par définition, c'est là que vous prenez le risque de faire diffuser le virus plus largement », a-t-il déclaré.

Les personnes parties de leur domicile principal pour rejoindre une résidence secondaire pendant le confinement pourront-elles rentrer à partir du 11 mai ?

Cette question n'a pas été abordée jeudi. Mais Christophe Castaner a annoncé dimanche au micro de RTL que les Français partis se confiner à plus de 100 km de chez eux pouvaient « rentrer dans leur domicile principal pour préparer une reprise professionnelle ou la scolarisation de leurs enfants ».

A partir du 11 mai, puis-je aller voir mes parents ou mes amis ?

Il sera possible de rendre visite librement à sa famille ou à ses amis, s'ils se trouvent autour des 100 km de votre lieu de résidence.

Mais une fête entre amis ou un repas de famille ne constitue pas un motif impérieux de déplacement au-delà des 100 km. Et ces retrouvailles devront être limitées « à des groupes de dix personnes maximum, dans les règles de distanciation physique. A compter du 2 juin, un nouveau seuil pourra être réexaminé », a indiqué Christophe Castaner.

Tous les commerces seront-ils rouverts à partir du 11 mai ?

Le ministre de l'économie et des finances, Bruno Le Maire, a annoncé que « le 11 mai, ce sont 400 000 entreprises » et notamment « 77 000 salons de coiffure, 33 000 commerces d'habillement,



15 000 fleuristes, 3300 libraires qui vont rouvrir », partout en France. Mais de nouvelles règles pourront être mises en place par ces commerces, pour respecter les gestes barrières et les règles de distanciation physique : port du masque, distribution de gel hydroalcoolique, circulation en sens unique, nombre de personnes limitées, etc.

Les centres commerciaux de plus de 40 000 m² pourront rouvrir partout en métropole, sauf en Ile-de-France. En revanche, les bars, restaurants et cinémas resteront fermés sur tout le territoire, au moins jusqu'à début juin.

Dans quelles circonstances dois-je porter un masque ?

Le port du masque, qu'il soit en tissu ou de type chirurgical, sera obligatoire dans les transports en commun pour les passagers à partir de 11 ans et les contrevenants seront passibles d'une amende de 135 euros, a annoncé M^{me} Borne.

Il sera également obligatoire pour tous les personnels travaillant dans les crèches et les établissements scolaires. Dans les entreprises, ce sera aussi le cas dans les situations où un écart d'au moins un mètre entre deux individus n'est pas respecté, selon le ministère du travail.

L'employeur « peut » fournir ce type d'accessoires, complète le guide fourni par le ministère, ce qui laisse entendre que ce n'est pas une obligation pesant sur les patrons. Les commerçants pourront également exiger que leurs clients portent un masque dans leurs boutiques.

Le port du masque n'est pas imposé pour tous en permanence dans l'espace public. Toutefois à Nice, le maire LR, Christian Estrosi, a annoncé vendredi qu'il sera obligatoire dans l'espace public sur « l'ensemble du territoire niçois » sous peine d'une amende de 35 euros. Sur le visage... ou dans la poche « il sera obligatoire de l'avoir sur soi » a précisé l'élu.

En revanche, M. Véran a préconisé que les personnes présentant des symptômes de Covid-19 portent un masque tout le temps, même à domicile, pour protéger leur entourage. Il demande égale-

ment aux personnes vulnérables de le porter « pour toutes les sorties » et « pour toutes les visites » à domicile.

Si j'ai des symptômes du Covid-19, que dois-je faire ?

Si une personne présente des symptômes (toux, fièvre, gêne respiratoire...), elle devra prendre contact avec son médecin généraliste, ou appeler le 15 s'il n'est pas disponible, qui décidera alors s'il y a lieu, ou non, de pratiquer un test PCR. Si c'est le cas, celui-ci pourra être réalisé « dans un hôpital, un laboratoire de ville, un drive, ou chez vous par une équipe mobile », a détaillé M. Véran.

Si la personne est testée positive, elle sera suivie par « son médecin généraliste, tout au long de la maladie », et mise à l'isolement. Ce confinement « durera jusqu'à deux jours après la guérison des symptômes, c'est-à-dire en moyenne pendant huit à dix jours », a précisé le ministre de la santé.

Si les conditions le permettent, le patient pourra rester à son domicile durant cet isolement. S'il ne vit pas seul, il lui sera recommandé de rester dans une pièce spécifique, d'éviter les contacts avec les autres occupants, d'aérer régulièrement, de se laver les mains fréquemment, d'éviter de toucher des objets qui peuvent l'être par d'autres personnes, et de désinfecter les surfaces régulièrement touchées.

Si ce n'est pas possible, et sur son autorisation, le patient pourra être logé dans un lieu mis à sa disposition, notamment dans un hôtel.

Par ailleurs, lorsqu'une personne sera testée positive, le médecin alertera l'Assurance maladie, qui se mettra en relation avec elle pour identifier d'éventuels « cas contacts » qu'elle aurait pu contaminer.

Si je suis un « cas contact », que dois-je faire ?

« Si le risque [de contamination] est avéré, par exemple, si vous avez partagé un déjeuner avec une personne malade sans respecter de distanciation, vous serez

invité à rester chez vous en isolement, comme pour une personne malade » et à prendre votre température deux fois par jour, a précisé M. Véran.

Puis « sept jours après le dernier contact avec la personne malade », le « cas contact » sera à son tour « testé dans les mêmes conditions qu'une personne malade ». Si le test se révèle négatif, la personne contact devra toutefois rester isolée sept jours de plus.

Les personnes âgées et vulnérables resteront-elles confinées ?

« Il n'y aura pas de confinement obligatoire pour les personnes vulnérables après le 11 mai », a déclaré le premier ministre. Toutefois, il a demandé aux personnes « âgées ou malades de pathologies comme l'obésité, le diabète » ou souffrant « d'insuffisance respiratoire » de « conserver (...) des règles de prudence très strictes », comme « celles des deux derniers mois ». « Nous faisons confiance aux personnes qui se savent vulnérables pour se protéger. Il ne s'agit pas d'ordonner », a ajouté le chef du gouvernement.

Pourrai-je aller voir un proche en Ehpad ?

Fermées depuis mi-mars, les portes des résidences pour personnes âgées vont rester presque closes : le gouvernement a exclu jeudi tout « assouplissement supplémentaire » avant trois semaines. « Les visites des proches pourront se poursuivre si la situation de l'établissement le permet, dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui », a poursuivi M. Véran.

D'abord interdits de visites extérieures, puis progressivement isolés dans leur chambre à mesure que le virus faisait des ravages, les résidents peuvent depuis le 20 avril recevoir des visites de proches, mais de façon très encadrée et limitée.

Puis-je aller me promener sur les plages ?

Le gouvernement a assoupli sa position sur les fermetures des plages, jeudi. « La règle générale reste la fermeture, mais le préfet pourra autoriser l'accès aux plages, aux lacs et aux centres nautiques sur demande des maires, a fait savoir M. Castaner. Ils devront alors présenter un dispositif et des aménagements suffisants pour garantir la distanciation physique. »

Je suis à l'étranger, puis-je me rendre en France ?

Les frontières avec les pays non européens « resteront fermées jusqu'à nouvel ordre », a averti M. Castaner, et les personnes devant se rendre en France devront respecter une quatorzaine à leur arrivée sur le territoire.

A l'intérieur de l'espace européen (Union européenne, espace Schengen et Royaume-Uni), les déplacements restent soumis à dérogation « jusqu'au 15 juin au moins », sans mesure de quatorzaine. Il faudra justifier d'un motif impérieux pour entrer en France, comme « la garde, la visite ou la poursuite de la scolarité d'un enfant » ou encore pour des travailleurs saisonniers agricoles. La libre circulation des travailleurs frontaliers sera préservée. ■

JÉRÉMIE LAMOTHE

Demain, le déconfinement

INTERVIEW

IRRATIONALITÉ Aux yeux de ce spécialiste des thèses complotistes, le confinement a été un incubateur de crédulité

Il est l'auteur de nombreux livres aux titres éclairants, dont *L'Inquiétant Principe de précaution*, *La Démocratie des crédules* et *Déchéance de rationalité*.

Pour le décrypteur des croyances collectives que vous êtes, cette période n'est-elle pas un incroyable laboratoire à ciel ouvert ?

La période du confinement notamment a été un véritable incubateur de crédulité. On le voit en observant la popularité des termes « virus » et « complot » dans les recherches sur Google. Nous avons consacré plus de temps au monde numérique. Vouloir s'informer est un bon réflexe; encore faut-il pouvoir le faire auprès de sources raisonnables. Sur Internet, les produits de la crédulité – théorie du complot, remède miracle... – se diffusent souvent plus vite et sont plus visibles que les autres. De plus, les incertitudes objectives ou ressenties portant sur nombre de sujets qui ont traversé cette crise – masques, tests, chloroquine, origine du virus – ont favorisé la recherche de réponses souvent trop hâtives. Or c'est la caractéristique permanente des croyances que de proposer des réponses à toutes les questions que vous pouvez vous poser.

Est-ce la peur qui nourrit l'irrationalité ? La peur que suscite cette pandémie est-elle sans précédent ?

La croyance est parfois un bon anxiolytique et la peur, un excellent produit sur le marché de l'information, pourtant elle ne suscite pas toujours l'irrationalité. Durant un temps, lorsque le danger s'approchait de nos frontières, l'expertise scientifique était très audible. C'est lorsque la peur s'est atténuée que l'on est passé à des questions secondaires et à un exercice dont nos sociétés raffolent : l'indignation et les formes d'irrationalité collective qu'elle peut inspirer. Songez qu'en France on s'indigne tous les deux jours sur les réseaux sociaux ! La colère est le sentiment qui s'y répand le plus vite, et ça a été mesuré aussi bien en Occident qu'en Asie.

Voulez-vous dire que c'est cette colère qui inspire l'irrationalité ?

Disons que cette colère est dans certains cas justifiée, mais elle peut aussi être un symptôme de la volonté de trouver obsessionnellement des responsables. Les épidémies ont toujours suscité ce réflexe, et ça se transforme parfois en théorie du complot.

La posture infantilisante d'Olivier Véran ou celle de technocrate un rien fouettard d'Édouard Philippe semblent rassurer davantage les Français que la tentative d'Emmanuel Macron de les responsabiliser ; comment comprenez-vous cela ?

Nous avons en France une certaine passion pour le principe de précaution. Or nous sommes prêts à payer les coûts de la précaution à condition qu'ils soient mutualisés. Lorsque nous devons directement en payer le prix, nous sommes moins



Gérald Bronner, sociologue « La peur est un excellent produit sur le marché de l'info »

convaincus qu'elle soit si utile. Préférons-nous sauver nos vacances estivales ou rester précautionneux ? D'une certaine façon, l'autorité nous épargne ce dilemme et c'est ainsi que nous acceptons la servitude volontaire. Lorsque l'on s'en remet à la responsabilité des individus, le choix pèse de nouveau sur eux comme un couvercle.

Pour vous qui avez travaillé sur la haine des vaccins, n'y a-t-il pas comme une ironie de l'histoire dans le fait qu'aujourd'hui tout le monde attende le vaccin ?

Tout le monde, non : plus d'un quart des Français sondés ont déclaré qu'ils refuseraient de se faire vacciner. En outre, le récit antivaccinal s'est répandu, encore une fois, grâce aux récits du complot. La théorie la plus en vogue est celle qui attribuait la responsabilité de l'épidémie à Bill Gates au prétexte qu'il est justement provaccin et qu'il donne beau-

coup d'argent à la recherche dans ce domaine. Puisqu'il paraissait prophétiser la pandémie dans une conférence de 2015, c'est donc lui le coupable !

« Les épidémies suscitent l'obsession de trouver des responsables »

N'est-ce pas un problème pour un pays de compter autant de virologues que d'habitants ?

En période d'incertitude, nous cherchons de l'information, c'est normal. Le problème est que ça a créé un effet Dunning-Kruger collectif. C'est-à-dire la tendance que nous avons tous, lorsque nous nous initions à une question – par exemple celle

de l'épidémiologie –, à surestimer dans un premier temps nos réelles compétences. Pourquoi ? Parce que nous ne sommes pas encore assez savants pour prendre conscience de l'ampleur de notre incompetence. Ça provoque un effet paradoxal : ceux qui en savent le moins parlent plus et plus fort que tous les autres. C'est ainsi que l'on en vient à réaliser un sondage sur l'efficacité de l'hydroxychloroquine et que l'on observe que 80 % des Français ont un avis !

Que vous inspirent les débats entre Didier Raoult et ses confrères ?

C'est un objet social très intéressant à étudier. Cette question s'est beaucoup politisée et on peut dire qu'elle surligne une cartographie idéologique qui se dessinait déjà avant la pandémie. Dans le sondage que j'évoquais, on voit que les électeurs de La France insoumise, ceux du Rassemblement national et plus encore ceux qui se déclarent Gilets jaunes croient en la vertu de la molé-

Gérald Bronner.

ÉDOUARD CAUPEIL/PASCO

cule. Ils ne veulent pas entendre que c'est la frivolité méthodologique de Raoult et ses déclarations trop précoces qui ont suscité la suspicion à son égard. Pour eux, il représente une sorte de héros en lutte contre un empire imaginaire.

Souverainistes et raoultiens ont célébré leurs noces autour de la revue de Michel Onfray *Front populaire* : cela vous surprend-il ?

Cette alliance confirme l'existence de cette cartographie. Onfray et quelques autres ont endossé depuis plusieurs années une forme de néo-populisme qui imagine l'existence d'un empire cohérent travaillant contre les intérêts du peuple. Pour eux, médias, politiques, scientifiques, tous conspirent. La figure de Raoult, revendiquant d'être un renégat, flatte cette mythologie, ou même encore celle de Luc Montagnier – pourtant Prix Nobel – qui, totalement marginalisé pour ses déclarations loufoques depuis une vingtaine d'années, a alimenté lui aussi les théories du complot.

Mais n'est-il pas étonnant de voir que cette idéologie touche même des scientifiques ?

Leur point commun est souvent qu'ils revendiquent le bon sens contre la méthode scientifique. C'est de la démagogie cognitive, c'est-à-dire l'instrumentalisation de nos intuitions erronées sur le monde. Or c'est précisément l'un des acquis les plus essentiels de la méthode scientifique que de nous permettre de mettre à distance notre pensée spontanée lorsqu'elle est fautive. Il est piquant que Raoult se revendique de Paul Feyerabend, qui est l'auteur d'un célèbre livre : *Contre la méthode*. Tout cela nous rappelle simplement que la science, ce n'est pas un diplôme. Il ne faut pas l'essentialiser. Elle est avant tout une méthode : si vous l'abandonnez, vous quittez de vous-même la cité de la raison. C'est ce que j'ai appelé la déchéance de rationalité.

À quoi accrochez-vous cette passion humaine qu'est la volonté de croire qu'on nous cache quelque chose, le « on-ne-nous-dit-pas-toutisme » ?

Pour parler comme Nietzsche, ce n'est pas la douleur qui est insupportable mais le non-sens de la douleur. L'idée que l'on ne nous dit pas tout est simplement l'expression d'un besoin cognitif face à des événements douloureux mais qui sont dépourvus de sens. Cette urgence à comprendre traverse toute la pensée religieuse : comment rendre compte de l'imperfection du monde et de l'existence de Dieu ? C'est la question de la théodicée posée par Leibniz. Les théories du complot sécularisent le problème de la théodicée : pour rendre compte de l'imperfection du monde, elles convoquent l'action de groupes malveillants. Lorsque le diable disparaît de notre imaginaire contemporain, il faut s'inventer de nouvelles figures du mal. ●

PROPOS RECUEILLIS PAR ANNA CABANA

12,1 MILLIONS DE SALARIÉS AU CHÔMAGE PARTIEL

« J'espère bien qu'on est proche du palier et qu'on va assister à une décroissance du chômage partiel en même temps qu'on aura une croissance de ceux qui vont retourner au travail. »

Muriel Pénicaud Ministre du Travail

LES FEDEX EN GRÈVE

Sur plusieurs sites, les salariés de Fedex (livraison de colis) ont débrayé ce mercredi, et d'autres actions sont prévues pour dénoncer le « mépris » de la direction qui refuse « catégoriquement d'accorder une prime de 1000 euros ».

Capital/travail



Pour tenter de rassurer les chefs d'entreprise, le gouvernement ne ménage pas ses efforts. Sans toutefois envisager de modifier la loi pour l'instant. Patrick Gardin/Divergence

Le droit semble parfois être un bagage bien encombrant pour le patronat, à la manœuvre ces derniers jours pour tenter d'infléchir la législation dans un sens plus clément à leur égard. Face aux contaminations au Covid-19 qui se multiplient sur les lieux de travail, les employeurs en appellent au gouvernement pour tenter de restreindre leur responsabilité juridique. Hier, le réseau de PME CroissancePlus s'alarmait dans un communiqué des « menaces judiciaires qui semblent illimitées et incontrôlables » de la part des salariés, se félicitant par ailleurs de l'amendement adopté la veille par le Sénat visant à limiter la responsabilité pénale des décideurs publics et privés dans la gestion de la crise du coronavirus (lire notre édition du 6 mai). Le 30 avril, le Medef, la CPME, l'U2P (entreprises de proximité), la FNSEA, l'Udes et l'UNAPL avaient déjà envoyé un courrier commun à la ministre du Travail, Muriel Pénicaud, pour exiger une clarification du « périmètre de l'obligation de moyens renforcés » posée par la jurisprudence en matière de responsabilité civile. Une manière pudique de demander un réel changement législatif, notamment la transposition d'une partie d'une directive européenne de 1989 permettant « l'exclusion ou la diminution de la responsabilité des employeurs pour des faits dus à des circonstances qui sont étrangères à ces derniers, anormales et imprévisibles, ou à des événements exceptionnels, dont les conséquences n'auraient pu être évitées malgré toute la diligence déployée ».

Pour tenter de rassurer les chefs d'entreprise, le gouvernement ne ménage pas ses efforts. Sans toutefois envisager de modifier la loi

pour l'instant. « Je ne vois pas comment les élus locaux ou les employeurs qui donneraient les instructions nécessaires afin d'assurer notamment le respect des gestes barrières et des dispositifs de sécurité pourraient voir leur responsabilité engagée », avait par exemple pointé dès le 29 avril la ministre de la Justice, Nicole Belloubet, lors d'une séance de questions au gouvernement au Sénat. Hier, c'est sur les ondes d'Europe 1 que Muriel Pénicaud a estimé qu'« un employeur qui respecterait les fiches métier du ministère du Travail et le protocole national de déconfinement remplirait ses obligations de moyens renforcés ».

« Muriel Pénicaud dit n'importe quoi sur l'obligation de moyens renforcés »

Pas sûr pour autant que les juges aient la même appréciation que le gouvernement de ce que recouvre cette fameuse obligation de moyens renforcés en termes de préservation

de la santé et sécurité des salariés. « Muriel Pénicaud dit n'importe quoi sur l'obligation de moyens renforcés, qui est quasiment aussi contraignante que l'obligation de résultat (avant un arrêt de la Cour de Cassation de 2015, la jurisprudence posait une obligation de résultat aux employeurs en matière sanitaire - NDLR) », s'agace Jean-Paul Teissonnière, avocat spécialisé dans les procédures liées à la santé au travail. « Même vis-à-vis des employeurs, ce n'est pas très raisonnable de les induire en erreur », souligne-t-il. Sans se prononcer sur la validité des documents évoqués par la ministre du Travail, l'avocat rappelle que la jurisprudence impose à l'employeur de prendre « toutes les mesures » de prévention posées par le Code du travail (articles L.4121-1 et L.4121-2). Sur le volet de la responsabilité pénale, M^e Teissonnière nuance l'importance de l'amendement adopté par le Sénat dans la nuit de lundi à

mardi. « Je ne vois pas bien ce que ce texte apporte par rapport à la loi Fauchon, qui va déjà très loin dans l'exonération des décideurs en cas de délits non intentionnels. Il semblerait tout juste que cela puisse s'appliquer aux personnes morales, mais c'est en tout cas très mal rédigé », estime-t-il.

« La question à laquelle devrait répondre le gouvernement devrait plutôt être ce qu'on fait des malades et comment on les prend en charge », pointe-t-il, rappelant la proposition d'un fonds d'indemnisation des victimes du coronavirus, en faveur de laquelle il plaiderait déjà dans nos colonnes il y a plusieurs semaines (lire notre édition du 31 mars). Une mesure qu'exigent également l'Association nationale de défense des victimes de l'amiante (Andeva), la Fnath (association des accidentés de la vie) et le collectif Coronavictimes, fondé par les membres du Comité anti-amiante Jussieu. ●

LOAN NGUYEN

SANTÉ AU TRAVAIL

Le patronat tente de se dédouaner

Via un lobbying tous azimuts, les employeurs veulent modifier la loi pour éviter les poursuites de salariés contaminés par le Covid-19.

De nouvelles règles dans les magasins

Marquage au sol, désinfection des articles, essayages réduits... Les boutiques qui s'apprêtent à rouvrir ont dû revoir leurs pratiques et demander à leurs clients de s'adapter eux aussi.



LP/ARND BRONKHORST



On demande aux clients d'être raisonnables. Mais il est difficile de leur interdire de toucher.

BERNOIT JAUBERT,
DIRECTEUR D'EXPLOITATION
DU GROUPE FNAC DARTY

Dans les boutiques de prêt-à-porter, de nouvelles procédures de nettoyage et de désinfection ont été mises en place.

PAR SYLVIE DE MACEDO
ET ODILE Plichon

APRÈS HUIT SEMAINES de fermeture, l'ensemble des magasins (exception faite de certains grands centres commerciaux) vont rouvrir leurs portes à partir de lundi. Et presque tous ont adopté les mêmes règles : leurs vendeurs et caissiers porteront un masque (parfois doublé d'une visière) tandis que les points de contact entre clients et salariés seront souvent équipés de Plexiglas. Certains des employés auront aussi des gants, notamment ceux qui manipulent des colis ou de la monnaie. Mais ce n'est pas tout : les clients eux-mêmes devront se plier à certaines règles. On vous explique tout.

Dois-je porter un masque ?

Partout, le port du masque est recommandé. « Les clients d'eux-mêmes en porteront un sans qu'il soit nécessaire de leur demander », estime Benoît Jaubert, directeur d'exploitation du groupe Fnac Darty. D'autres enseignes vont plus loin et préfèrent le rendre obligatoire. C'est le cas de Decathlon mais aussi de Boulanger. « Nous ferons

preuve de tolérance les premiers jours, mais la règle, c'est le masque pour tous », confirme Grégoire Rousseau, le directeur opérationnel de l'enseigne d'électroménager.

Les magasins de jouets PicWicToys et King Jouet l'imposent aussi aux parents comme aux enfants (de plus de 11 ans pour la première, et à partir de 8 ans pour la seconde). « On refusera les clients qui n'en portent pas, précise Philippe Gueydon, directeur général de King Jouet. Ce sera peut-être anticommmercial, mais je l'assume. Si tout le monde en porte, les risques sont bien moindres. »

Puis-je venir accompagné ?

« Si vous prévoyez une séance de shopping avec vos copines, vous ne pourrez peut-être pas rentrer toutes dans le magasin en même temps, ce sera une ou deux à la fois », répond Philippe Thirache, directeur général de l'enseigne de vêtements et de chaussures Géo. Comme aujourd'hui pour les commerces alimentaires, une gestion du flux sera assurée. « Un marquage au sol sera mis en place à l'entrée du magasin, et le nombre de clients possibles sur la surface de vente sera indiqué à

l'entrée », indiquent les magasins de chaussures Eram.

Dans tous les points de vente, ce sera 4 m² minimum par personne. Un ratio qui ne pose pas (trop) de problèmes aux grands magasins. Pour eux, la principale préoccupation est plutôt d'éviter « une concentration trop importante en certains points », signale le directeur opérationnel de Boulanger, qui va ainsi proposer un système de rendez-vous, avec un vendeur ou le SAV, pour éviter des files d'attente. Beaucoup d'enseignes ont d'ailleurs mis en place un plan de circulation et un marquage au sol pour faire respecter la distance de 1 m.

Peut-on toucher et essayer les articles ?

Toutes les enseignes ont élaboré des procédures pour nettoyer et désinfecter régulièrement les lieux où il y aura le plus de contacts. Action invite toutefois « ses clients à ne toucher que la marchandise qu'ils souhaitent acheter ». Même recommandation chez PicWicToys qui a aussi décidé de fermer les zones où les enfants pouvaient s'amuser (tout comme King Jouet).

Les autres enseignes en appellent plutôt au bon sens. « On demande aux clients d'être raisonnables. Mais il est difficile de leur interdire de toucher », précise Benoît

Jaubert, de Fnac Darty, qui prévoit de nettoyer régulièrement les produits en démonstration. « A partir du moment où on leur propose du gel, on considère que les mains sont propres », ajoute le DG de King Jouet. Presque tous les magasins distribueront du gel hydroalcoolique à l'entrée et aux caisses. Action donnera même des gants à ceux qui le souhaitent.

Et pourra-t-on essayer les vêtements ? Decathlon a décidé de fermer ses cabines d'essayage, tout comme Géo. « C'est surtout le contact direct avec la peau qu'on veut éviter », explique Philippe Thirache alors que des miasmes jetables – comme chez Eram – seront mis à disposition des clients pour essayer les chaussures. Etam, l'enseigne de vêtements et de lingerie, compte laisser ses cabines ouvertes. « Elles seront nettoyées après chaque passage. Et s'il y a trop de monde, le magasin pourra les fermer », précise Patricia Tranvouéz, la directrice générale de l'enseigne. Et que deviennent les produits essayés et non achetés ? Ils seront mis dans des bacs pendant 24 heures puis passés à la vapeur avant d'être remis en rayons », explique-t-elle.

Comment récupérer des produits autrement qu'en magasin ?

Pour ceux qui hésitent à se rendre en magasin, les services de drive sans contact (à l'entrée du point de vente ou sur le parking) vont aussi se développer. Les enseignes comme Fnac Darty, Boulanger, PicWicToys et King Jouet qui avaient adopté ce dispositif pendant le confinement, ont annoncé leur maintien. « C'est un réel succès auprès des clients qui le jugent très sécurisant », signale Grégoire Rousseau de Boulanger. D'autres, comme Géo (d'ici à fin mai) ou Sephora, vont le déployer.

Les magasins Etam ont aussi imaginé des dispositifs de vente directe via Skype ou WhatsApp ou encore de vente à domicile appelée « le panier à la maison ». « Si par exemple vous voulez acheter un maillot de bain, vous pourrez appeler le magasin pour qu'on dépose à votre domicile un panier d'une dizaine d'articles que vous pourrez essayer tranquillement et qui sera récupéré trois jours plus tard », annonce la directrice générale qui rappelle que « cette crise oblige chacun à faire preuve d'agilité et à innover ».



Dans les magasins Decathlon, marquage au sol de rigueur et port du masque obligatoire. Pour les vendeurs comme pour les clients.

PHOTO: P. V. LE PROGRES - MOMO/REMY PERRIN



A Madrid, «pizzagate» pour jeunes défavorisés

Pendant la fermeture des cantines, la région de la capitale espagnole offrait depuis le 14 mars une pizza tous les midis aux enfants d'allocataires du RMI, soit 11 500 familles. Pour la présidente de la région de droite, il valait mieux ça que rien du tout, «comme c'est le cas au Venezuela», et de toute façon, «100% des enfants adorent ça». Restée sourde aux critiques, elle a finalement reculé mercredi après un communiqué au vitriol de la Fondation Gasol créée par deux basketteurs catalans de la NBA. PHOTO GETTY IMAGES

Dans le Nord, un sas de l'ASE pour les enfants maltraités

A Hellemmes, près de Lille, sept points d'accueil temporaires ont été ouverts à l'Aide sociale à l'enfance pour accueillir 70 mineurs en situation de danger que des juges ont décidé d'éloigner de leur famille.

Par **STÉPHANIE MAURICE**
Correspondante à Lille
Photo **AIMÉE THIRION**

«**J**e n'ai pas encore appelé ma maman, moi», déclare à la cantonade Jules (1), 6 ans. «C'est ce soir après la douche, hein oui ?» L'éducatrice spécialisée le rassure. Jules a été le premier à arriver dans ce centre d'accueil temporaire, ouvert en urgence à Hellemmes, une commune associée à Lille (Nord). L'annonce du confinement a pris de court les services de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) et les associations du secteur. Il a fallu fermer en urgence les Maisons d'enfants à caractère social (Mecs), confiner les familles d'accueil qui hébergent les mineurs placés. Avec une conséquence imprévue: l'impossibilité de recevoir de nouveaux arrivants. «*Notre priorité est de préserver l'état sanitaire dans nos établissements*», confirme Valéry Bidaut, directeur de la protection de l'enfance à l'association la Sauvegarde du Nord.

«**Coullisses**». Où accueillir alors les enfants, que le juge décide d'éloigner de leur famille, à cause d'une mise en danger imminente et grave? Le confinement fait exploser les statistiques: entre le 15 mars et le 15 avril, les ordonnances de placement provisoires ont augmenté de 25% dans le Nord, selon les chiffres de l'Aide sociale



Anissa Deghmani, éducatrice spécialisée, au sas du collège Saint-Exupéry à Hellemmes (Nord), lundi.

à l'enfance. Soit 70 enfants et adolescents qu'on ne peut pas laisser chez eux. «*Nous sommes les coulisses du confinement, ce qui se passe en arrière-plan et qu'on ne voit pas tellement*», constate Anissa Deghmani, éducatrice spécialisée, volontaire pour cet accueil temporaire. «*Dans la majorité des cas, ce sont des négligences graves, avec par exemple des problématiques d'alcoolisme exacerbé par le confinement*», précise Samuel Vandevyvere, responsable Lille-Ouest au pôle protection de l'enfance de la Sauvegarde.

Peu ou pas d'enfants battus ou victimes de violences sexuelles, plutôt des parents sur le fil, aidés d'habitude par l'école, le centre aéré, les proches, grands-parents ou voisins. «*Du jour au lendemain, ils ont perdu leur*

réseau et se retrouvent en difficulté face à l'enfant», constate-t-il. Comme un même turbulent qui a besoin de ses deux entraînements de foot par semaine pour se défouler, et qui se retrouve coincé dans un petit appartement. «*Des parentalités s'écroulent brutalement et c'est le placement direct*», soupire Samuel Vandevyvere.

Grand vide. Alors, dès le 23 mars, le département du Nord, en charge de l'Aide sociale à l'enfance, a ouvert sept

accueils temporaires mis en place en urgence. L'idée, créer un sas d'au moins quatorze jours pour vérifier l'état de santé des enfants, avant qu'ils puissent rejoindre leur placement définitif, en famille d'accueil ou en foyer. A Lille, la structure a ouvert le 16 avril. Elle s'est montée en une semaine, un tour de force administratif, grâce à la coopération de trois associations de protection de l'enfance, la Sauvegarde du Nord, l'Alépha et la Sprene. Les huit enfants présents, âgés de 5 à

16 ans, sont hébergés dans l'internat déserté du collège Saint-Exupéry. L'autorisation a été facile à obtenir, les collèges sont aussi gérés par le conseil départemental. «*Quand on est arrivés, il n'y avait rien dans la salle, de ping-pong pliées*», racontent les éducateurs spécialisés. Les équipes ont ramené leur réseau personnel pour meubler ce grand vide. Le gestionnaire du collège a donné les anciens jeux de ses enfants. Les chambres sont immenses, prévues pour trois en temps normal, devenues individuelles. «*Un tout-petit dans 20m² tout seul, ça lui fait bizarre*», sourit Carole Sejourne, la directrice du sas.

Crépon. Les éducateurs ont personnalisé au maximum les chambres, ateliers des-

sins et guirlandes en crépon pour les égayer. «*Créer ces sas, c'était salutaire, mais c'est de la débrouille*», commente Olivier Treneul, travailleur social et délégué SUD au département. «*Si le tissu des hébergements n'avait pas été aussi abîmé, avec la perte de 700 places entre 2015 et 2018, on n'aurait pas eu besoin d'aller dans des établissements scolaires*», pas forcément adaptés.

Pour les gestes barrières, on oublie: entre les câlins, les chaussures à ajuster, le savonnage sous la douche ou le lavage des dents, des mesures d'hygiène que souvent les enfants ne maîtrisent pas à cause des carences éducatives, ils sont impossibles à tenir. Les adultes portent tous un masque, obligatoire.

«**Première attache.**» Ce lundi, c'est l'anniversaire de Jules, il le dit à tout le monde, sourire contagieux. Une des éducatrices spécialisées, normalement de service jusqu'à 14 heures, est allée lui chercher un cadeau, des figurines Pokémon, et est encore là à 17h30 pour souffler les bougies. Ils sont huit à la table du goûter, on attend le retour de jumeaux de 6 ans, partis visiter la Mecs qui va les accueillir ensemble, pour ne pas briser la fratrie. «*Les enfants ont du mal à comprendre qu'ils ne vont pas rester ici, nous sommes leur première attache*», glisse Anissa Deghmani.

Devoir à nouveau déménager, c'est encore une rupture qui se rajoute, et l'inconvénient du sas d'accueil. Klarys (1), la seule ado de 16 ans, est devant la télé, musique à fond. De retour de fugue, elle ne peut pas rejoindre un foyer tout de suite: «*Franchement, c'est super sympa d'être ici, on ne se retrouve pas dehors. On se sent un peu comme chez nous, malgré que (sic) ce soit un collège.*»

(1) Les prénoms ont été modifiés.

Peu ou pas de victimes de violences, plutôt des parents sur le fil, aidés d'habitude par l'école, le centre aéré, les proches.

Des enfants encore plus en danger

MALTRAITANCES

Associations pour la protection de l'enfance et pédiatres appréhendent les conséquences du confinement pour certains mineurs, particulièrement les tout-petits.

≡ Jean-Claude Renard

Chaque jour, des milliers d'enfants sont maltraités par leurs proches. Et tant qu'on ne fera rien, les violences continueront. Violences physiques, violences psychologiques, violences sexuelles, négligences. Pour arrêter ça, agissez. Enfants en danger : dans le doute, appelez le 119. » Fond sonore brut, habillé de cris, de pleurs, d'insultes... Telle est la campagne choc que le ministère des Solidarités et de la Santé a lancée en novembre 2019, redoublée par une autre, quelque deux semaines après le début du confinement, le 31 mars, appelant à la vigilance et aux témoignages. En temps « ordinaire », selon un rapport publié en 2019 par l'Inspection générale des affaires sociales (Igas), un enfant meurt sous les coups de ses parents tous les cinq jours...

Numéro national, le 119 a été créé il y a trente ans, pour la protection de l'enfance et le recueil des « informations préoccupantes » sur la maltraitance. « À la sixième semaine de confinement, rapporte aujourd'hui Pascal Vigneron, à la tête du 119, on était à 35 % d'appels en plus. » Soit plus de mille appels par jour. Encore faut-il décrypter ces chiffres. « Dès lors qu'on a une campagne de communication, ils évoluent à la hausse, de l'ordre de 20 %. Là, dans cette campagne portée par différents médias, ces 35 % peuvent correspondre à une meilleure connaissance de notre service par le grand public. » Qui appelle alors ? « Les proches familles, répond Pascal Vigneron, des mineurs (+36 %) et le voisinage (+50 %). Avec des propos assez similaires à ce que l'on entend hors confinement, qui exacerbe les situations. Une fois de plus, chaque campagne permet de délivrer certaines paroles. »

Dans tous les cas, le 119 orchestre les transmissions aux départements pour que soient réalisées des évaluations urgentes dans des situations critiques, opérées par les services sociaux. Aujourd'hui, cela représente 60 % d'augmentation. Le 119 se doit également de

répondre à une « urgence immédiate », en relation avec les services de police et de gendarmerie, « ce qui permet d'extirper un mineur de sa situation ». Sur ce volet, les chiffres ont augmenté de 50 %. « Il s'agit donc réellement d'une montée exponentielle. »

Cette augmentation et, surtout, cette prise de conscience n'ont pas été d'emblée évidentes, ont constaté bénévoles et professionnels luttant contre la maltraitance des enfants. À commencer par la Convention nationale des associations de la protection de l'enfant (Cnape), née 1948, regroupant diverses associations autour de la protection, du handicap, de la précarité et de la délinquance juvénile. « À l'annonce du confinement, il y a eu un effet de sidération, explique Fabienne Quiriau, directrice générale de la Cnape. D'autant que la protection de l'enfance n'a pas été considérée comme une action prioritaire. Les professionnels de l'enfance, confrontés à la fois à l'exigence sanitaire et à celle de leurs missions, ont eu du mal à approcher les familles. En raison de la défiance, de l'absence de masques et de gants, des nombreux points de crispation et des missions à remplir ! Tandis qu'il y a,

surtout pour les plus petits, une exigence de passages dans les familles à risques, dont on est habituellement au chevet. Mais dans quelles conditions ? D'un seul coup, des familles se sont retrouvées en huis clos, avec un ou plusieurs enfants aux besoins différents, et des parents dans le devoir de télétravailler. Forcément, cela peut générer des tensions, des punitions disproportionnées. On a vu des cas où les enfants, peut-être un peu turbulents, étaient enfermés dans leur chambre toute une journée. C'est le confinement dans le confinement. On peut imaginer comme ce mode éducatif qui consiste à punir et sanctionner est source de peur et d'anxiété pour l'enfant. »

Pareille perception domine à La Voix de l'enfant, fédération fondée en 1981, qui rassemble 80 associations intervenant dans 103 pays. « Les enfants ne changent pas, c'est le contexte qui change, et qu'on doit prendre en charge, pointe Martine Brousse, présidente de la fédération. Ce sont des gamins qui téléphonent, des amis de ces gamins, des voisins, sans oublier les réseaux sociaux, qui ont leur part de relais sur les coups et les injures. Après une ou deux semaines de sidération, on a dû s'organiser rapidement sur les écoutes, les volets juridiques... » Fabienne Quiriau renchérit : « Il a fallu deux semaines pour que les enfants entrent dans le dispositif national du ministère de la Santé, via le 119. Des rendez-vous réguliers ont été instaurés avec des familles préalablement identifiées, par téléphone ou vidéo si les passages à domicile étaient difficiles. Des contacts qui se révéleront sans doute salutaires. »

En lien étroit avec le 119, l'association L'Enfant bleu, créée en 1989, accompagnant les enfants sur le plan juridique, thérapeutique et psychologique, également tournée vers la prévention dans les écoles, et toujours de façon gratuite (1), confirme une nette augmentation des appels à l'association. À elle alors de se mettre en contact avec les services sociaux quand la famille n'est pas encore connue, d'entamer les démarches atterrissantes à la cellule de recueils des informations préoccupantes (Crip). « Il s'agit beaucoup d'appels autour de violences physiques et psychologiques, souligne Isabelle Debré, présidente de l'association fondée

en 1989. Des appels de voisinage quand, auparavant, c'était l'adulte de confiance et protecteur qui téléphonait ». Le directeur du 119, Pascal Vigneron ajoute « qu'on a moins d'appuis des adultes responsables pour pouvoir relayer la parole de l'enfant et pouvoir le soutenir ». Moins d'appuis, cela signifie qu'un gamin qui subit des remontrances, des insultes, des brimades n'est pas facilement aidé. « C'est compliqué de faire appel à la police, parce qu'elle est là pour séparer. Il faut, dans ce cas, faire intervenir un tiers pour canaliser ce qui est en train de se jouer. Si, d'ordinaire, le gamin victime peut en parler le lundi à l'école, ou à un proche, avec le confinement, c'est impossible. »

35 %

d'appels en plus au 119 (enfance en danger) à la sixième semaine de confinement.

(1) L'association L'Enfant bleu, qui a étoffé sa cellule d'écoute, a pour l'occasion lancé sur son site un fonds de soutien exceptionnel pour répondre aux difficultés qui risquent de suivre le confinement.



DAVIDE FISCHETTO/LAURPHOTO/AFP

Dans un cadre différent, une autre conséquence du confinement tombe sèchement : celui des services pédiatriques des hôpitaux. Pédiatre à l'hôpital du Kremlin-Bicêtre (Val-de-Marne), après avoir exercé à l'hôpital Necker, à Paris, Guillaume Morel en témoigne : « Depuis le début du confinement, il n'y a presque plus un enfant consultant les urgences, au Kremlin-Bicêtre comme ailleurs. Le passage a été divisé par quatre, voire cinq par rapport aux années précédentes sur la même période. On peut avancer deux raisons : d'une part, les parents ne viennent plus par crainte de virus, et, d'autre part, ce qui est spécifique en pédiatrie, les enfants sont confinés. Ils ne sont plus mélangés dans les écoles et donc moins infectés. Ils n'arrivent plus pour une infection ou une complication. » À l'hôpital du Kremlin-Bicêtre, on reçoit plutôt des nourrissons fiévreux et plus de cas traumatologiques, plus de chutes à domicile, de brûlures liées aux accidents domestiques, de traumatismes crâniens. « Habituellement, observe Guillaume Morel, il n'y a pas autant de polytraumas sur des enfants sans doute laissés un peu seuls, sans surveillance. On reçoit aussi régulièrement des enfants secoués, un par semaine, quand on en recevait un seul sur tout un hiver. »

Les services de pédiatrie risquent un engorgement lors du déconfinement.

Des chiffres à tempérer pour le pédiatre. « Le vrai problème reste le défaut de consultations, avec notamment des enfants atteints de diabète ou de maladies neurologiques, dont les parents remettent à plus tard les visites. Ce qui finalement, pour des enfants, est plus grave que le coronavirus. Ce n'est pas de la maltraitance mais une négligence importante. » Et Guillaume Morel souligne que la situation est plus grave encore en Seine-Saint-Denis. « Parce que les hôpitaux pédiatriques ont été transformés en hôpitaux pour adultes.

Les services pédiatriques fonctionnent donc à minima, alors que les conditions de vie sont plus difficiles pour des enfants qui vivent à cinq dans 40 m². » Pour toutes ces raisons, les pédiatres craignent le moment du retour à la normale « pour les enfants souffrant de pathologies sévères et qui n'ont pas pu consulter. Les services de pédiatrie risquent

un engorgement. D'autant qu'on aura toutes les épidémies de grippe habituelles, et toujours en présence du coronavirus ».

Sur le déconfinement, justement, du côté du 119, on appréhende. « Ce qu'on peut craindre, prévoit Pascal Vigneron, c'est que les départements n'aient pas pu gérer toutes les situations préoccupantes et, de fait, un engorgement à suivre. Tout ce qui n'a pas

Face à des violences familiales, les enfants n'ont plus de tiers de confiance vers qui se tourner.

pu se dire va prendre de l'ampleur. Un enfant qui n'a pas pu s'exprimer, après deux mois et demi de confinement, ça peut être catastrophique ! » À L'Enfant bleu, Isabelle Debré abonde : « Nous anticipons un grand nombre de demandes d'aide à la sortie du confinement, lorsque les enfants pourront se confier aux adultes protecteurs en qui ils ont confiance. Il s'agit donc pour nous de répondre à un double défi : maintenir et développer dès aujourd'hui le service essentiel à leur protection et préparer demain leur accompagnement et leur reconstruction. » Le retour s'annonce douloureux.

Pour Fabienne Quiriau, à la Cnape, « ce sera le moment de lever le voile. Si des familles ont réinvesti leur rôle parental et éducatif, l'inquiétude, c'est ce qu'on n'aura pas vu, la partie immergée. Il faudra faire le tri dans les appels au 119, ce que vont devenir ces appels et comment seront traitées les nouvelles situations ». Martine Brousse s'interroge : « Qu'est-ce qu'on va découvrir ? Que saura-t-on de plus sur les violences sourdes, notamment sur les plus petits ? Comment le système judiciaire va-t-il faire face aux maltraitances, quand on sait qu'il n'y a pas assez d'enquêtes juridiques au regard des appels ? Ça va être un raz de marée... » Un raz de marée qui dépassera les violences ordinaires que sont les brimades et les torgnoles, et pourrait mettre en lumière les violences invisibles, silencieuses. Les privations, les humiliations, les violences psychologiques et les abus sexuels. ■

« Macron est un manipulateur du langage »

La sémiologue **CÉCILE ALDUY** met en relief le goût de la dramatisation du Président ainsi que la continuité de son rapport paternaliste aux Français depuis son élection.

LUDOVIC MARIN/AFP

Victor Le Boisselier

Rappelez-vous, c'était il y a trois ans tout juste. Le 7 mai 2017, Emmanuel Macron s'avancé solennellement vers la pyramide du Louvre alors que *L'Ode à la joie* retentissait dans la cour du Palais-Royal. À peine élu, Jupiter donnait déjà le ton. Trois ans plus tard, en pleine crise sanitaire, l'aura n'est plus la même. Entre-temps, « ceux qui ne sont rien » ont endossé leur gilet jaune, et les « Gaulois réfractaires » se sont mobilisés pendant plus de deux mois contre la réforme des retraites. Si les mots du Président peuvent changer, son rapport aux Français reste le même, paternaliste et vertical, analyse Cécile Alduy (1), comme l'a montré encore son message du 1^{er} Mai, où les deux mots qu'il a trouvés pour qualifier les 1^{ers} Mai passés sont « joyeux » et « chameilleurs », comme s'il s'adressait à des enfants.

Au regard des événements qui se sont succédé au cours du mandat, des premières réformes menées tambour battant à la crise sanitaire en passant par les gilets jaunes et l'affaire Benalla, comment ont évolué le langage présidentiel et la posture du Président au fil de ces trois premières années ?

Cécile Alduy : Ce qui me frappe, ce sont des continuités plutôt que des ruptures dans la manière dont Emmanuel Macron parle aux Français et se comporte. Certes, la crise des gilets jaunes a sans doute marqué un tournant avec, pour la première fois, une allocution sur le mode de l'humilité, une promesse de se réformer soi-même pour reconstruire l'unité du pays. Un écho de cette quasi-contrition s'entend dans les discours du 13 avril, où il a parlé de se « réinventer » et admis « des ratés ». Mais, finalement, il n'a pas changé son rap-

port vertical et paternaliste aux citoyens. Il continue de vouloir jouer un rôle sur mesure, d'écrire seul une histoire dont il serait le personnage principal, selon une mystique martiale et quasi royaliste (il a théorisé lui-même le fait que les Français regrettaient un roi et avaient besoin de verticalité) du leader qui incarnerait la nation. Depuis son inauguration théâtrale, traversant la cour du Louvre seul et vêtu de noir, jusqu'à son « itinérance mémorielle » et sa manière de marteler « nous sommes en guerre » lors de l'allocution du 16 mars, Emmanuel Macron aime dramatiser, au sens propre de représentation théâtrale, et être seul en scène. C'est un homme du monologue – souvenons-nous de ces tirades de sept heures lors du faux « grand débat » sans débat – et non du dialogue. Il croit sincèrement que, gouverner, c'est incarner l'autorité et le pouvoir – et il a vu les ravages du manque d'incarnation de François Hollande. Il est perpétuellement dans la performance du rôle pour emporter l'adhésion. En anglais, on dirait « *he is all acting* » – il est tout dans l'action dramatique (« *to act* » : agir et jouer un rôle). Du coup, les gens perçoivent qu'il n'est pas sincère, que c'est un masque. Même aujourd'hui, dans un contexte pour le coup réellement tragique, il semble incapable d'émotion sincère.

Que reste-il du fameux « en même temps » ?

Je ne pense pas que le « en même temps » ait disparu. On l'a vu très récemment pour les municipales : il faut aller voter et « en même temps » il ne faut plus mettre le nez dehors. Ou encore aujourd'hui : on va ouvrir les

écoles et « en même temps » laisser les maires et les parents décider ; on aura un plan de « déconfinement » sous quinze jours (disait-il le 13 avril) et en même temps il faut respecter les données scientifiques (et en même temps on ne les suit pas pour les écoles). C'est en permanence une prétention de khâgneux à une dialectique au mieux vide, au pire dangereuse. On peut manipuler les concepts dans une copie de concours mais, dans la

La métaphore de la guerre sert à cacher les carences inouïes du gouvernement.

vraie vie, soit on mise sur la croissance, soit on respecte les accords de Paris ; soit on respecte les droits sociaux, soit on les limite.

Emmanuel Macron a trouvé le « en même temps » par opportunisme politique en surveillant de près les sondages d'opinion, qui montraient qu'entre les partisans d'un Juppé et d'un Hollande

les différences étaient minimes. Il a voulu créer les conditions théoriques (la dialectique du « en même temps »), psychologiques (c'est enthousiasmant de participer à un mouvement « disrupteur ») et idéologiques (libéralisme économique et culturel) du rassemblement que les appareils partisans empêchaient. Ce positionnement n'a pas bougé d'un iota, si ce n'est que, et là encore par opportunisme politique, Emmanuel Macron est aujourd'hui plus à droite que Juppé sur l'islam, les libertés individuelles et civiques, la sécurité.

Au cours de son mandat, le Président a introduit de nouvelles notions au sein de l'espace public : « disruptif », « bienveillance » ou encore dernièrement le « séparatisme ». Il en a fait disparaître d'autres, comme « pénibilité ». Comment a-t-il mis le langage au service de son projet politique ?



ASTRID DIGIROLLANZA

Cécile Alduy
Professeure de littérature française à l'université de Stanford (Californie), chercheuse associée au Cevipof, Sciences Po.

(1) Cécile Alduy est l'auteur de *Ce qu'ils disent vraiment. Les politiques pris aux mots*, Seuil, 2017.



Emmanuel Macron est un manipulateur du langage. Lorsqu'il dit qu'il n'aime pas le mot « pénibilité », il est bien conscient qu'éliminer le terme des textes de loi permettra de mettre la réalité sous le tapis. Il est prestidigitateur en invisibilité : hier avec le « *pognon de dingue* » ou l'affirmation qu'on ne peut pas « *faire de miracles* » pour l'hôpital ; aujourd'hui avec la métaphore de la « *guerre* » et de « *l'ennemi invisible* », pour cacher les carences inouïes du gouvernement en termes d'anticipation et de réactivité par rapport à la pandémie.

Ce qui importe dans la parole politique, c'est autant ce qui est dit que les non-dits. Or, jusqu'à cette crise, qui agit, tout comme les gilets jaunes, comme un révélateur des invisibles, Emmanuel Macron ne parlait pas des infirmières, des caissières, des assistantes maternelles, des livreurs, des éboueurs. Il célébrait les « *héros* » dans une vision très romantique et XIX^e de l'histoire de France et les « *premiers de cordée* » plutôt que les « *illettrés* » et « *ceux qui ne sont rien* ». Cette dernière phrase témoigne d'un mépris de classe assez abyssal : le Président ne daigne même pas nommer ceux qu'il réduit à « *rien* ». Ils sont absents de son discours comme de ses préoccupations. C'est d'une violence sociale incroyable. Le discours d'un président de la République devrait représenter la nation dans son entier. Celui d'Emmanuel Macron, jusqu'à la crise, déroba tout un pan de la société française, qui disparaît du discours, des représentations médiatiques, des textes de loi. Tout un pan qui n'a plus le droit d'exister, plus de légitimité à demander du respect, de la considération, des droits.

Lors de son allocution du 13 avril, le Président n'était plus chef de guerre mais se posait cette fois en observateur : « Comme vous, j'ai vu des ratés », « comme tous les pays du monde... ».

Cette passivité doublée de fatalité est inhabituelle chez lui et dans ses mots...

Oui et non : souvent, Emmanuel Macron procède d'abord à un diagnostic, avec une petite minute de fausse humilité, pour ensuite asséner son plan d'action. Ce n'est pas différent cette fois. Des ratés ? C'est plus que ça : c'est une responsabilité, y compris pénale, dans les messages contradictoires en mars, le manque d'anticipation, l'absence de renouvellement des stocks de masques et de protections. C'est une *captatio benevolentiae* [recherche de la bienveillance] par l'affichage d'une proximité de façade : il utilise le « *vous* », le registre compassionnel des émotions, tout juste s'il ne vous prête pas son mouchoir pour commiserer ensemble. Puis plan d'attaque, promesses, on est dans l'action.

Ce soir-là, l'entourage de Macron annonçait un discours « churchillien ». Lui a choisi de faire allusion au Conseil national de la Résistance. Invoquer l'histoire pour justifier son (in)action semble être une constante dans ses prises de parole depuis sa prise de fonction...

C'est en effet une constante : tantôt c'est de Gaulle, tantôt c'est Mitterrand, tantôt c'est Chirac (voire Obama ou Trudeau)... Il endosse des rôles et des paroles qui le précèdent. L'idée, c'est que le modèle est déjà compris, assimilé et adoubi par les Français : c'est un point de référence commun à travers lequel nouer une relation, une langue commune. Et, par ricochet, bénéficier de la même popularité. Cela permet de rendre lisible leur histoire aux Français. De leur montrer une continuité : on est déjà passés par là (la guerre, la reconstruction), on peut tirer des leçons du passé. Et de forger une unité par ces références communes.

C'est un caméléon qui change de rôle et de langue au gré des interlocuteurs.

D'où aussi ses hommages aux disparus très populaires comme Johnny Hallyday ou Jean d'Ormesson : c'est créer du lien et du collectif autour d'icônes.

Mais après trois ans de novlangue technocratique et de mise en scène, les mots du Président délivrent-ils encore un sens ?

Le problème d'Emmanuel Macron, c'est que c'est un caméléon qui change de rôle et de langue au gré des interlocuteurs. Quand il parle au *Financial Times*, c'est de la novlangue pleine d'anglicismes à faire frémir un prof de français. Il parle comme Johnny lorsqu'il s'adresse aux fans du chanteur. C'est un ventriloque, un acteur. Et on ne croit pas un acteur, car on ne sait pas qui il est vraiment. Ni quelles sont ses valeurs.

Finalement, après le dialogue de sourds observé avec les gilets jaunes, ou la violence symbolique qui se cache parfois dans ses propos, le Président sait-il s'adresser à l'ensemble de la nation ?

Il sait s'adresser à des segments de la population : les entrepreneurs, les autorités religieuses, les intellectuels parfois. Il peut même parler à des syndicalistes (par exemple pendant l'entre-deux-tours de la présidentielle), et il est très conscient de son rôle de gardien de l'unité de la nation. On ne peut pas lui reprocher de ne pas essayer de forger cette unité. Mais il le fait souvent de manière paternaliste, ringarde ou grandiloquente (« *on est en guerre* », comme s'il était Clemenceau) en usant d'un registre compassionnel qui est démenti par les textes de loi qu'il propose. C'est un peu le serpent Kaa dans *Le Livre de la jungle* : une langue suave et douceuseuse pour hypnotiser les esprits par des mots panséments (« *j'ai entendu la colère* », etc.), mais sans changer de cap sur les réformes économiques et la priorité donnée au capital. ●

IDÉES/

«On confie plus le patrimoine aux hommes, aux dépens de leurs sœurs et épouses»



Dans «le Genre du capital», les sociologues Céline Bessière et Sibylle Gollac révèlent les grandes inégalités qui se cachent derrière les «petits arrangements familiaux» des héritages et des divorces. L'écart de capital entre les hommes et les femmes a augmenté depuis vingt ans.

Recueilli par
SONYA FAURE

Aux inégalités salariales, il faudra désormais ajouter les inégalités de capital. Non seulement les femmes ont moins de patrimoine que les hommes, mais l'écart entre les deux sexes s'est accru ces vingt dernières années. Deux siècles après la promulgation du code civil napoléonien, qui impose de répartir l'héritage de manière égalitaire entre les descendants directs, les fils sont, dans les faits, toujours avantagés par rapport à leurs sœurs. Quant aux séparations, elles se soldent toujours, et malgré le passage devant le juge, par une franche baisse du niveau de vie des femmes... et une relative stabilité de celui des hommes. Pour révéler de telles inégalités, Céline Bessière et Sibylle Gollac, les auteures du *Genre du capital* (La Découverte), ont dû étudier la

famille pour ce qu'elle est : une institution économique, certes «mêlée en permanence de culpabilité, d'amour, de haine, de jalousie», disent-elles. Loin d'être un havre de paix épargné par la violence capitaliste, la famille reproduit les inégalités. Les deux sociologues se sont longuement entretenues avec les membres de familles de la région viticole de Cognac (Charente), elles ont accompagné (parfois sur plus de quinze ans !) les stratégies immobilières de foyers de tout milieu social, elles ont parfois assisté aux mariages et aux enterrements. Elles ont enquêté au sein des études notariales, des cabinets d'avocats et des juges aux affaires familiales. Leur livre tire les fils d'inégalités de genre et de classe mêlées.

Le capital a-t-il un sexe ?

Sibylle Gollac : Il a, en tout cas, un genre, et il est «masculin». Non seulement les hommes détiennent souvent le pouvoir économique

dans les entreprises et le milieu du travail, mais cette domination se construit aussi dans la famille. Ce sont aux hommes qu'on confie plus volontiers le patrimoine aux dépens de leurs sœurs, de leurs épouses ou ex-épouses.

Céline Bessière : Et cela malgré un droit formellement égalitaire. Depuis 1804, le code civil proclame la répartition égalitaire de l'héritage entre les descendants directs du défunt, quels que soient leur sexe ou leur rang dans la fratrie. Et depuis 1985, maris et épouses ont théoriquement un pouvoir de gestion égal sur leurs biens.

Dans les classes populaires, écrivez-vous, les problèmes d'argent sont des problèmes de femmes. Chez les riches, au contraire, on les tient à l'écart. Pourquoi ?
C. B. : Dans les familles ouvrières, ce sont les femmes qui tiennent les comptes. Elles sont en première lignes pour gérer les dettes, les factures impayées, faire les courses en respec-

tant un budget serré. De nombreuses figures féminines gilets jaunes l'ont montré, comme Ingrid Levavasseur : qu'elles soient mères célibataires ou en couple, les problèmes d'argent sont des problèmes de femmes. Quand on grimpe dans la hiérarchie sociale, c'est tout l'inverse qui se produit. L'Insee demande qu'une seule personne par foyer, «la plus au fait du patrimoine du ménage», réponde à son enquête sur les patrimoines. Comme le montre Camille Herlin-Giret, plus le ménage est riche, plus ce sont les hommes qui répondent au questionnaire. Dans les familles riches et très riches, les femmes sont tenues à l'écart des questions d'argent. Certaines femmes ne savent pas combien gagne leur conjoint. En 2016, le *New York Times Magazine* relatait l'histoire de Sarah Pursglove qui a découvert grâce au scandale des «Panama Papers» que son mari, un entrepreneur finlandais, était à la tête d'une fortune de 400 millions de dol-



SARAH BOULLAUD

lars, et non de quelques millions, comme il l'avait affirmé lors de la procédure de divorce! **C'est ce que vous appelez la «production de l'ignorance»...**

C. B. : Le terme vient des recherches sur l'industrie du tabac, qui a longtemps organisé l'ignorance du grand public sur les méfaits de la cigarette. Le mécanisme est le même dans les milieux les plus aisés qui s'entourent d'avocats fiscalistes, de banquiers, de comptables et de notaires, pour produire de la complexité et de l'ignorance pour se protéger du fisc... et de facto des épouses.

S. G. : Il existe deux moments clés dans la reproduction des inégalités au sein de la famille, deux moments où les injustices se révèlent, deux moments où chacun se met à compter : les séparations conjugales et les successions. Ce qui nous a frappées, en observant ces moments, c'est de voir à quel point les épouses ne savaient pas combien leur mari

gagnait, et à quel point les fils qui prennent la suite de leur père à la tête de l'entreprise familiale sont en meilleure position que leurs sœurs pour en apprécier la valeur au moment de la succession.

L'inégalité salariale entre hommes et femmes est régulièrement dénoncée. Ce qu'on sait moins, c'est que les inégalités de capital, elles, augmentent.

S. G. : L'écart entre le patrimoine des femmes et des hommes est passé de 9% à 16% entre 1998 et 2015. Il est, certes, plus faible que celui des revenus : les inégalités de salaires sont de l'ordre de 24 % en moyenne. Mais un premier «effet fa-



mille» se dégage déjà quand on observe les inégalités de revenus au sein des couples : l'écart grimpe alors à 42% entre les conjoints, contre 9% entre les hommes et les femmes célibataires. La conjugalité hétérosexuelle creuse donc les inégalités de revenu. Longtemps, le mariage, par défaut sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts, produisait une égalité de patri-

CÉLINE BESSIÈRE et SYBILLE GOLLAC
LE GENRE DU CAPITAL. COMMENT LA FAMILLE REPRODUIT LES INÉGALITÉS
La Découverte, 2020, 336 p., 21 €, (ebook 14,99 €).

moine formelle : la maison appartenait pour moitié au mari et pour moitié à l'épouse. C'est ce qui expliquait la faiblesse relative des inégalités de patrimoine jusqu'à la fin du XX^e siècle. Depuis, elles ont presque doublé car on

se marie beaucoup moins. Et quand mariage il y a, c'est, plus souvent que par le passé, sous le régime de la séparation de biens. L'horizon de la séparation possible encourage les conjoints hétérosexuels à faire patrimoine à part, comme si cela permettait de protéger leur autonomie. Mais cela renforce les inégalités. Les femmes continuent à s'occuper davantage des enfants et des tâches domestiques, mais elles n'ont plus les compensations patrimoniales dont elles bénéficiaient auparavant.

C. B. : Les femmes paient la norme égalitaire qui s'est mise en place ces dernières décennies. Revendiquant leur autonomie, elles tiennent à contribuer aux frais du ménage à égalité avec les hommes, à payer la moitié du loyer et des courses hebdomadaires. Mais en pratique, elles gagnent toujours moins. A terme, les normes égalitaires en viennent à produire de l'inégalité. C'était l'un des enjeux de ce livre : mettre sur le ta- **Suite page 20**

IDÉES/

Suite de la page 19 pis l'existence d'inégalités très fortes et que l'on ne voit pas parce qu'elles prennent place au sein de la famille. **Comment naissent concrètement ces disparités ?**

C. B. : La préférence pour un garçon, souvent le premier, existe bel et bien. Lors de nos enquêtes de terrain, les sœurs, les cousines, les nièces nous expliquaient les logiques des successions familiales : «*Ma mère a toujours préféré les garçons...*» Ou bien : «*Dans notre famille, ça ressemble à la loi salique!*» Cette réalité se retrouve dans les statistiques : les fils héritent davantage que les filles des biens structurants : les entreprises et les biens immobiliers.

Oui, mais pourquoi encore au XXI^e siècle ?
S. G. : Des mécanismes issus de la société paysanne perdurent, notamment dans certaines régions comme le Sud-Ouest, dont les historiens ont depuis longtemps analysé les pratiques successorales inégalitaires. Les notai-

«Des mécanismes issus de la société paysanne perdurent, notamment dans le Sud-Ouest. Les notaires nous prévenaient : "Ici, c'est spécial, on arrive souvent à faire une part pour les garçons, une demi-part pour les filles."»

Sibylle Gollac

res nous prévenaient : «*Ici, c'est spécial, on arrive souvent à faire une part pour les garçons, une demi-part pour les filles.*»

C. B. : C'est un cercle vicieux : parce que dans leur couple, les femmes n'ont pas le pouvoir économique, elles sont en position financière plus fragile et apparaissent comme de «*mauvaises héritières*» qui ne pourront pas perpétuer le patrimoine familial comme le feraient leurs frères. Dans une des familles auprès desquelles nous avons enquêté, le père avait

passé beaucoup de temps à retaper et donc à valoriser les maisons de ses filles, qui ont ensuite divorcé les unes après les autres et ont perdu leur maison (comme la majorité des femmes après une séparation, même quand elles ont la garde des enfants). Aux yeux de leurs parents, elles sont apparues comme des dilapidatrices irresponsables. Les femmes héritent donc moins souvent des entreprises ou des biens immobiliers. Le code civil impose qu'on leur donne une compensation finan-

cière équivalente... sauf que notre enquête dans les études notariales et auprès des avocats montre à quel point cette compensation financière peut être sous-évaluée.

Comment les professionnels du droit participent-ils alors à la reproduction des inégalités de genre ?

C. B. : Ils mettent en place une «comptabilité inversée». Quand la famille arrive chez le notaire, c'est déjà plié, l'entreprise est destinée à l'un des fils. La question devient donc : Combien peut-il mettre pour compenser ses frères et sœurs ? On trouve un arrangement de famille, et le notaire va faire en sorte que ça cadre, que ça apparaisse égal.

S. G. : De la même manière, les premiers fils reçoivent leur héritage plus tôt que les filles. Ils reprennent l'entreprise du père et sont plus souvent bénéficiaires de donations du vivant des parents, peut-être parce que les filles vivent plus vite avec leur conjoint sur lequel elles s'appuient financièrement, alors

Inégalités : un nerf de famille

Les familles sont aussi des institutions économiques, avec des disparités en capital moins connues que celles entre salaires. Pour révéler ces injustices, souvent passées sous silence au nom de la «paix des familles», des chercheuses en appellent à une sociologie féministe des foyers.

Quoi, la famille aussi ? Les relations entre conjoints, entre frères et sœurs, et même entre parents et enfants seraient, elles aussi, le creuset d'inégalités ? Lors de la mobilisation des gilets jaunes, des femmes ont pris la parole mêlant, comme rarement dans le discours public, leur précarité économique à leurs parcours intimes : divorce, enfants à élever seules... Le projet de réforme des retraites a révélé, quant à lui, à quel point les charges familiales pesant traditionnellement sur les femmes se répercutaient sur leur situation économique, et ce jusqu'à leur mort. Après la *Guerre des Rose*, la lutte des classes intrafamiliale.

La famille est habituellement considérée comme un havre de paix, au sein duquel se reposer des violences économiques du dehors. Comme un lieu de solidarité financière, compensant les aléas de la vie. C'est en partie vrai, mais encore faut-il analyser comment s'organise cette entraide, et en faveur de qui. «*Nous vivons un moment de bascule, estiment les deux sociologues Céline Bessière et Sibylle Gollac. L'attention enfin portée sur les violences conjugales casse l'image idyllique de la famille comme oasis au sein de la violence capitaliste.*» Dans le *Genre du capital. Comment la famille reproduit les inégalités* (La Découverte, 2020), les deux chercheuses démontrent, de manière implacable, comment le couple et les fratries sont loin d'être épargnés par les inégalités sociales. Non seulement, les hommes ont davantage de capital que les femmes – entreprises familia-

les ou biens immobiliers notamment –, mais ces disparités se sont creusées depuis vingt ans : l'écart entre le patrimoine des femmes et des hommes est passé de 9 % à 16 % entre 1998 et 2015.

Une première cause peut sembler évidente : les hommes ayant des revenus en moyenne plus élevés que les femmes, il est logique qu'ils aient, plus que les femmes, l'occasion de mettre de côté et de faire fructifier leur épargne. Mais il existe d'autres raisons moins avouables, dissimulées dans les replis douilleux de la famille : les fils héritent en moyenne davantage que leurs sœurs (alors que, depuis Napoléon, le code civil impose la répartition égalitaire de l'héritage entre les descendants directs). Et les séparations pénalisent gravement les femmes quand la si-

tuation financière de leurs ex-conjoints, elle, reste quasiment inchangée (*lire interview*). Il faut pour le comprendre lire entre les lignes des représentations sexistes qui circulent encore au sein des familles, comme au cœur des études notariales, mais rentrer aussi dans des détails très techniques, ce qu'ont fait Sibylle Gollac et Céline Bessière.

UNE INSTITUTION MÊLÉE D'AMOUR, DE HAINE ET DE JALOUSIE

Autant les inégalités de salaires entre hommes et femmes sont connues, et souvent dénoncées (à défaut d'être corrigées), autant les disparités de genre en termes de patrimoine sont peu étudiées. L'ouvrage majeur de Thomas Piketty, *le Capital au XXI^e siècle* (Seuil), qui a montré à quel point les inégalités de richesse sont devenues centrales, n'en dit mot. Et pour cause, les données manquent. Notre appareil statistique est tout entier fondé sur la catégorie de «ménage», qui invisibilise les inégalités le composant, idem pour les données fiscales qui reposent sur la notion de «foyer fiscal».

«*Même si la penser en ces termes ne va pas de soi, la famille est une institution économique, pointe Céline Bessière. Une économie mêlée en permanence de culpabilité, d'amour, de haine, de jalousie.*» La perspective remet en cause notre vision de la famille moderne occidentale, dont l'histoire a commencé à s'écrire au XIX^e siècle, comme le rappellent les deux sociologues dans leur livre. La famille choisie, née d'un mariage d'amour et soucieuse de ses enfants, aurait alors supplanté les unions de raison et d'intérêt. «*Les liens, dit Céline Bessière, auraient remplacé les biens.*» Emile Durkheim lui-même, le père fondateur de la sociologie française, prédisait à la fin du XIX^e siècle que la famille serait de plus en plus centrée sur les sentiments, et de moins en

«Le capital économique hérité est devenu plus central que jamais dans la reproduction des inégalités. Or ce capital, ce sont les hommes qui le détiennent, et cela de plus en plus.»

Céline Bessière et Sibylle Gollac
Sociologues



COCO FRONSAC - VOZIMAGE

moins sur «les choses». Dans les années 60, l'historien Philippe Ariès développe à son tour l'idée que le souci de l'enfant et l'affection que lui portent ses parents vont croissant depuis les Lumières. Enfin, dans les années 90, le sociologue François de Singly dépeint les relations parents-enfants comme «épures», elles

que les parents veulent «doter» leur fils pour qu'il s'installe. Ces donations précoces leur donnent à leur tour une position dominante dans leur couple... les inégalités s'articulent et se cumulent. Cet «héritage anticipé» rend le fils moins fragile économiquement et concrétise l'idée qu'il fera un meilleur héritier que ses sœurs.

Les séparations sont l'autre grand moment de révélation des inégalités.

C. B. : Un divorce ou une rupture de pacs entraîne une perte moyenne de niveau de vie de 19 % pour les femmes et de 2,5 % pour les hommes. Des mécanismes, comme la prestation compensatoire, existent pour limiter ces disparités mais celle-ci ne concerne que les couples mariés et compense en réalité très peu : dans les jugements de divorce où une prestation compensatoire a été fixée, l'écart de niveau de vie des conjoints était de 52 %. La prestation ne fait descendre cet écart qu'à 40 %.

S. G. : Quant au montant de la pension alimentaire, il est aussi fixé selon une «comptabilité inversée» : les pensions sont fixées en fonction de ce que l'ex-mari peut payer, pas en fonction de ce dont l'ex-femme a besoin pour vivre avec les enfants dont elle a la charge. Les juges parlent d'une logique «pragmatique». Ils se refusent à fragiliser la situation financière des hommes en fixant une pension alimentaire élevée. Ce sont alors les femmes qui se retrouvent dans une situation de «demandeuse», de «mendiant», contrainte d'aller réclamer des aides et les minima sociaux.

Vous avez enquêté dans les cabinets d'avocats, auprès des juges et des notaires.

Si les règles sont égalitaires sur le papier, les pratiques sont très différenciées en fonction des classes sociales et du genre.

S. G. : Les professionnels du droit investissent davantage sur les «bons clients», notamment des chefs d'entreprise et des professions libérales, qui les sollicitent souvent parce qu'ils

ont du capital. Comme eux, ils sont sensibles à la volonté de maintenir une entreprise après une séparation, ou à ne pas payer trop d'impôts. Leur priorité est de protéger l'intérêt de la famille, donc de transmettre le patrimoine, quitte à refuser une prestation compensatoire qui obligerait l'homme à vendre la maison de famille. Les notaires à la tête des études sont de plus très majoritairement des hommes. Ils s'identifient plus facilement à leur clientèle masculine, qui va leur paraître naturellement plus apte à bien gérer le patrimoine familial. **Mais les juges femmes elles-mêmes peuvent avoir des réactions sexistes !**

C. B. : C'est un paradoxe. Ces magistrates, les plus âgées notamment, se sont elles-mêmes battues pour leur carrière et valorisent très fortement l'autonomie financière féminine. De ce point de vue, elles sont progressistes. Mais elles sont aussi de leur classe : elles ont les moyens financiers de faire carrière – en confiant leurs enfants à d'autres femmes no-

tamment. L'idée qu'une femme demande un soutien financier à son conjoint n'est pour elles pas totalement légitime.

Les femmes ont elles-mêmes tendance à passer sous silence ces injustices, pour sauvegarder la «paix des familles»...

C. B. : Elles ont été formées à ça : pacifier les relations, se dévouer, faire en sorte que les gens se parlent. Lors des successions, les sœurs ne veulent pas déclencher de conflits avec leurs parents ou frères. Dans les séparations, les femmes achètent leur tranquillité et celle de leurs enfants. Au nom de relations apaisées, elles ne réclament pas leur dû.

S. G. : Cela ne veut pas dire qu'elles sont dupes. Nos entretiens révèlent la tension dans laquelle elles sont prises entre l'importance à leurs yeux de préserver la tranquillité familiale et le fait qu'elles ne trouvent pas ça juste. Elles encaissent. Elles portent la charge émotionnelle que représente le fait d'accepter en permanence, de passer l'éponge. ◆



ne serviraient plus de «support à la transmission directe du patrimoine».

La sociologie a été imprégnée de cette vision irénique de la famille, pétrie de sentiments et d'affects. «Tout le parti pris de notre livre est au contraire d'aller la regarder comme une institution qui produit des richesses (le

travail domestique qui n'est pas comptabilisé dans le PIB) et qui les distribue lors des séparations et des successions», résume Céline Bessière. Dans les familles où elles enquêtent longuement, mais aussi dans les études notariales et les cabinets d'avocats, les deux sociologues décortiquent les «arrangements

économiques familiaux», ce que la sociologue américaine Viviana Zelizer, qui a consacré ses recherches au lien entre l'argent et l'intime, nomme les «transactions intimes». «Sur le terrain, la question économique était extrêmement structurante des relations entre frères et sœurs, entre conjoints», rapporte Sibylle Gollac. Les choses ont bien changé depuis les mariages arrangés du XVIII^e siècle bien sûr. Mais les transformations sociales les plus récentes, comme l'augmentation des séparations ou la baisse du nombre de mariages sous le régime de la communauté de biens, ont contribué à renforcer les inégalités de genre qu'il faut sans cesse croiser avec les questions de classes sociales.»

LA FAMILLE DOIT ÊTRE RÉINVESTIE PAR LES FÉMINISTES

Longtemps abandonnée aux conservateurs, la famille doit être réinvestie par les féministes, insistent Céline Bessière et Sibylle Gollac, qui revendiquent l'héritage du féminisme matérialiste des années 70. Nourri du marxisme, ce courant de pensée radical inscrivait les problématiques de genre dans les rapports de classes sociales, dénonçait «l'économie politique du patriarcat» et le travail gratuit des femmes, à l'image de la sociologue Christine Delphy. «Depuis les années 70, des lois ont formellement égalisé le pouvoir des conjoints sur la gestion des biens. Mais le capital économique hérité est devenu aujourd'hui plus central que jamais dans la reproduction des inégalités : il faut habiter dans un quartier chic pour étudier dans le «bon» lycée ; il faut avoir des fonds pour rassurer les banques, en cette époque de retour de l'entreprenariat ; et jusqu'à la réforme des retraites qui encourage la capitalisation... Or le capital économique, ce sont les hommes qui le détient, et cela de plus en plus», martèlent Céline Bessière et Sibylle Gollac, qui en appellent à une «sociologie féministe de la famille».

SONYA FAURE



BENJAMIN TEJERO

bulb

LA REVUE IDÉES NUMÉRIQUE DE «LIBÉ»

Les inégalités de genre se mêlent aux inégalités sociales : le travail de sociologues comme Sibylle Gollac et Céline Bessière montre que les analyses en terme de classes ont encore de beaux jours devant elles, à condition de les croiser avec les recherches les plus actuelles. Dans le deuxième numéro de *bulb*, la revue Idées numérique de *Libé*, retrouvez de nombreux articles consacrés à la «nouvelle lutte des classes», qu'elle se déroule sur les réseaux sociaux ou dans les maternelles. **Retrouvez *bulb* #2 sur bulb.liberation.fr**

Ehpad : autopsie d'une catastrophe annoncée

Plus de 12 700 résidents d'Ehpad sont morts du Covid. « Le Monde » a enquêté sur les dessous de cette tragédie, dans laquelle deux tiers des établissements ont déclaré avoir eu une contamination

Depuis le début l'épidémie, plus de la moitié des 25 531 victimes du Covid-19 vivaient en maison de retraite. Au total, quelque 12 769 résidents en Etablissements pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) sont morts depuis le 1^{er} mars, selon le dernier bilan de Santé publique France. Parmi eux, 3 298 sont décédés à l'hôpital.

Alors que les portes de leurs établissements s'ouvrent de nouveau aux familles, directeurs, soignants, médecins estiment avoir mené « une guerre sans arme », sur « un front sous-estimé » par le gouvernement avec des « directives ministérielles peu claires, inadaptées » et « corrigées » trop tard. Pour ces sentinelles du grand âge, des vies auraient pu être épargnées. « On a vécu une tragédie », s'afflige Malika Belarbi, déléguée nationale CGT et aide-soignante dans les Hauts-de-Seine.

Alors que les premières plaintes en justice de proches de résidents décédés visent l'Etat mais aussi des Ehpad privés lucratifs, « il n'est pas question que l'on paye l'addition pour tout le monde », prévient Florence Arnaiz-Maumé, déléguée générale du Syndicat national des établissements et résidences privés pour personnes âgées (Synerpa). De bonne guerre, elle braque les projecteurs sur les tutelles. « Force est de constater que quand Olivier Véran [ministre des solidarités et de la santé] a repris nombre de nos demandes, l'administration a déroulé derrière. Mais on a perdu un mois et demi. Un retard à l'allumage sans lequel, affirme-t-elle, on peut penser qu'il y aurait eu moins de morts. »

Le secteur des Ehpad privés non lucratifs est tout aussi sévère contre l'exécutif. « Il y a eu un retard coupable de la prise en compte de la situation dans les Ehpad », lance Marie-Sophie Desaulle, présidente de la Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés (Fehap). Le gouvernement n'est toutefois pas le seul fautif, à ses yeux : « A chaque crise sanitaire, la France a pour réflexe de protéger la filière des soins, donc l'hôpital. A l'inverse, les pays nordiques, de culture anglo-saxonne, l'Allemagne notamment, prennent d'abord en compte la situation des personnes vulnérables. »

Au sein de l'Etat, « la gestion de crise s'est faite, comme souvent en pareilles circonstances, de façon séquentielle », observe l'ancienne secrétaire d'Etat, aujourd'hui présidente de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, Marie-Anne Montchamp. La surchauffe à l'hôpital a fait qu'on a manqué de cerveau disponible pour piloter les Ehpad sans, pour autant, laisser suffisamment la capacité aux acteurs de s'organiser sur le terrain. »

Au ministère de la santé, on préfère voir dans ces mises en cause un « jeu d'acteurs » et l'on balaie les reproches. « Il n'y a eu aucun décalage entre la gestion de la crise à l'hôpital et dans les Ehpad. Elles ont été menées en même temps. La prise de conscience des problèmes a été simultanée. C'est irréfutable ! », riposte-t-on dans l'entourage d'Olivier Véran. Preuve en est que « beaucoup de décisions ont été prises début mars pour le secteur médicosocial » : les visites en Ehpad ont ainsi été interdites dès le 6 mars, bien avant le confinement national.

L'Etat a beau réfuter tout manquement, les Ehpad n'en ont pas moins livré bataille à armes inégales selon les territoires, notamment en Bourgogne-Franche-Comté et dans

le Grand Est. Si le virus a décimé plus de résidents à l'est qu'à l'ouest, le Covid-19 est entré partout : pas moins de 66 % des établissements ont déclaré un cas de contamination. Ouvrir la boîte noire de cette catastrophe permet d'en mesurer les ressorts.

Des carences en masques

Ce premier constat est unanime. Le manque de masques a conduit les soignants à transmettre le virus à des résidents qui l'ont payé de leur vie. La peur de la pénurie à tous les étages – au niveau de l'Etat, des Agences régionales de santé (ARS) et des directeurs d'Ehpad – a conduit à un engrenage funeste.

Depuis le début, assure le ministère, les Ehpad ont été « prioritaires ». Pourtant, la distribution de masques à large échelle n'a démarré que le 22 mars. Entre-temps, malgré un approvisionnement au gré des demandes, les Ehpad ont manqué de visibilité sur l'accès à de nouveaux stocks. L'Etat ayant réquisitionné la production nationale et les importations de masques jusqu'au 21 mars, il leur était quasi impossible de s'en procurer sur le marché. La peur du manque s'est répandue. Des directeurs les ont distribués au compte-gouttes. D'autant que protocole du ministère les y encourageait puisqu'il préconisait le port de masques en cas de Covid avéré ou suspecté. Et non de manière préventive. Certains directeurs ont même été jusqu'à les mettre sous clé.

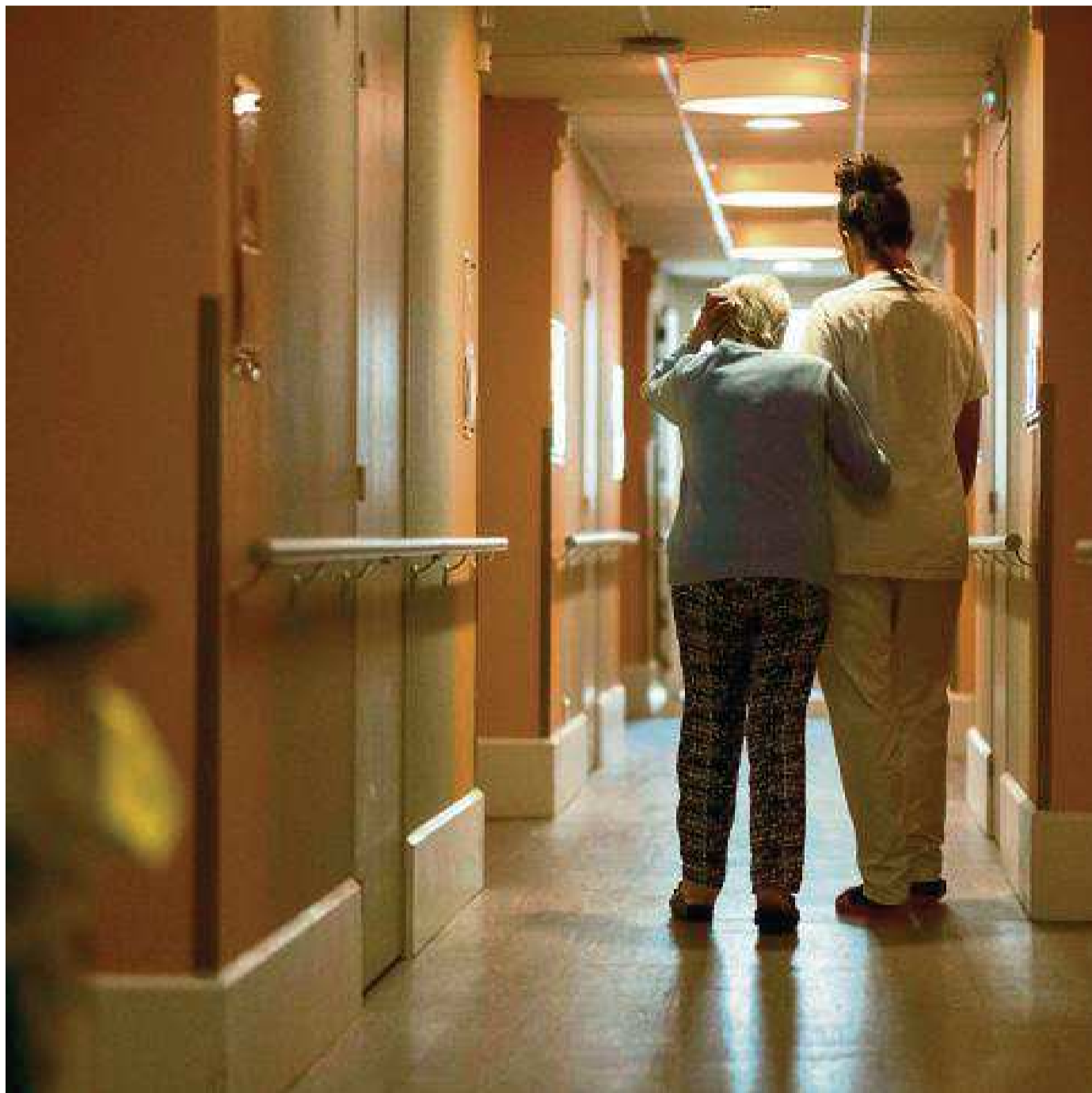
Le 22 mars, Olivier Véran annonce la distribution de 500 000 masques par jour. Dès lors, la doctrine évolue : tout Ehpad devra recevoir des masques à raison de deux par résident, « même s'il n'a pas de cas de Covid », précise le ministère.

Malgré de multiples consignes envoyées aux ARS pour clarifier la ligne auprès des Ehpad, « un cafouillage » sur les règles de distribution a perduré, selon un acteur le dossier. Aide-soignante dans un Ehpad associatif à Montreuil, Maya (le prénom a été modifié) a vécu des situations qui l'ont révoltée. « J'ai vu des collègues, faute de masque et de surblouse, refuser de rentrer dans les chambres de malades du Covid. Des résidents sont alors restés sans médicament et sans manger. Les infirmières n'ont pas voulu aller non plus à leur chevet pour leur prodiguer leur traitement. Certaines avaient pourtant accès aux masques, contrairement aux soignants. »

« Il y a eu une sous-estimation initiale des besoins des Ehpad parce que l'attention des pouvoirs publics a été concentrée uniquement sur ce qui se passait en réanimation », confirme Marc Bourquin, conseiller stratégique de la Fédération hospitalière de France (FHF). On peut le comprendre mais c'était une erreur, la suite l'a prouvée. Ce n'est pas faute d'avoir alerté sur la nécessité de traiter les Ehpad comme on a traité l'hôpital. »

Un manque de tests

A Chichilianne en Isère, le maire a déposé un bouquet de jonquilles sur la tombe de Georges Joubert au début du printemps. Le médecin urgentiste, venu pour tenter de réanimer l'ancien enseignant, dans sa chambre à la maison de retraite à Marseille, a obtenu qu'il soit testé in extremis, raconte sa fille, Catherine Duba Joubert. « Il l'a été sur son lit de mort alors que je demandais depuis des jours à la direction de l'établissement qu'il soit dépisté. » Le résultat indiquant qu'il était por-



« IL Y A EU UNE SOUS-ESTIMATION INITIALE DES BESOINS DES EHPAD PARCE QUE L'ATTENTION DES POUVOIRS PUBLICS A ÉTÉ CONCENTRÉE UNIQUEMENT SUR CE QUI SE PASSAIT EN RÉANIMATION »

MARC BOURQUIN
conseiller stratégique
de la Fédération hospitalière
de France

teur du Covid-19 est arrivé après son décès... « Un test réalisé plus tôt aurait permis qu'il soit soigné », soupire celle qui a enterré son père le 8 avril au pied du mont Aiguille.

Au sujet des tests, la critique des acteurs est presque aussi virulente. La ligne initiale du ministère a d'abord été restrictive : à partir de trois cas testés positifs en Ehpad, il leur a été recommandé de cesser le dépistage, considérant que le foyer infectieux était identifié. Quand, le 30 mars, le Conseil scientifique chargé du suivi de l'épidémie indique « que les nouvelles capacités de tests diagnostiques devraient être prioritairement orientées vers les établissements médico-sociaux », rappelle le ministère, il a « été alors décidé de fléchir une immense majorité de ces nouvelles capacités de tests vers les Ehpad ».

La doctrine a failli être fatale pour Jeanne Simon. Sur la foi d'une petite fièvre, cette résidente d'un Ehpad privé à Marseille a été placée dans l'aile des résidents qui montraient des symptômes du Covid. Trois tests consécutifs ont établi après coup qu'elle n'avait pas contracté la maladie. Jeanne a retrouvé sa chambre mais, regroupée une dizaine de jours avec des malades, elle a couru le risque d'être contaminée faute de test préalable. Comme la fille de Georges Joubert, Marina ne peut s'empêcher de penser que son père aurait pu être sauvé s'il avait été testé plus tôt. En convalescence dans un établissement privé à Sartrouville (Yvelines), « mon père n'a été testé que parce que l'hôpital où il devait être transféré a exigé qu'il le soit ». C'est seulement au lendemain de son décès que le test a révélé qu'il était positif.

Certains Ehpad et quelques ARS se sont toutefois affranchis de la consigne des « trois tests maximum » pour dépister largement les résidents avant le 6 avril. L'ARS de la Nouvelle-Aquitaine a initié dès la fin mars un dépistage systématique des résidents et des personnels de tous les Ehpad dès la première suspicion de Covid. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, le dépistage généralisé des résidents de l'Ehpad de Mauguio (Hérault) a permis de détecter des symptômes de la maladie jusque-là inconnus (diarrhée, chutes).

Une prise en charge à l'hôpital inégale

Tous les Ehpad touchés par le Covid ont été confrontés à la difficulté de la prise en charge des malades. D'une région à l'autre, les chances de pouvoir les hospitaliser quand leur état le permettait ont été très inégales. En

Bourgogne-Franche-Comté, « nous avons eu beaucoup de refus de transferts de la part du SAMU ou des hôpitaux au début de la crise », rapporte la patronne du Synerpa.

Des refus liés à la saturation des hôpitaux, mais qui ont « été une perte de chance pour certains résidents », poursuit M^{me} Arnaiz-Maumé. Il a fallu attendre le 23 mars pour que le ministère installe une ligne directe permettant aux Ehpad de joindre le SAMU sans composer le 15, trop souvent saturé. A partir de la fin mars, des lits ont été mis à disposition des Ehpad dans des hôpitaux de proximité rappelle le ministère. « Les chiffres montrent que les personnes âgées et même très âgées ont été, au final, très nombreuses à avoir été hospitalisées », fait-on valoir. De fait, un peu plus de 43 % des personnes hospitalisées pour Covid ont plus de 80 ans. Avec toutefois d'importants écarts régionaux. En Ile-de-France, 20 % des résidents d'Ehpad victimes du Covid sont morts à l'hôpital. Soit 1 000 sur environ 5 000, depuis le 1^{er} mars. Dans les Hauts-de-France, ils sont environ 40 %.

Un modèle à revoir

La crise a aussi révélé les forces et des faiblesses des Ehpad. « Les établissements intégrés dans les filières gériatriques, relève M. Bourquin de la FHF, ont pu bénéficier de moyens supplémentaires : équipes mobiles de gériatrie, appel à des personnels hospitaliers, télé-expertise. »

A l'inverse, un grand nombre d'Ehpad n'étaient pas préparés au choc. C'est le cas de petites structures communales démunies de tout matériel médical. Une partie de leurs résidents auraient eu sans doute plus de chances d'être sauvés s'ils avaient disposé d'appareil à oxygène mural, mais aussi d'aides-soignants ou de médecins généralistes avertis prêts à venir en renfort. « Ce constat ne fait qu'accréditer l'idée qu'il faut renforcer les liens des Ehpad avec l'ensemble des hôpitaux publics sur une même zone », affirme M. Bourquin.

Le bilan humain de la pandémie « souligne qu'on ne peut plus reproduire le modèle de l'Ehpad tel qu'il existe aujourd'hui », abonde Jérôme Guedj, ex-député (PS) de l'Essonne, missionné par Olivier Véran sur la protection des plus âgés pendant la crise.

D'ores et déjà, à marche forcée, en traversant la tourmente, les Ehpad ont dû acquiescer de nouveaux réflexes. « Nous avons fortement avancé, en quelques semaines, dans le traitement de difficultés que l'on essayait de

Dans quelles conditions sont morts les résidents atteints du Covid-19

Si les détresses respiratoires aiguës ne sont pas si fréquentes, les soins palliatifs sont compliqués à mettre en œuvre, assurent les soignants des Ehpad



A l'Ehpad de Thise (Doubs), le 16 avril.
SÉBASTIEN BOZON/AFP

TÉMOIGNAGES

Comment sont-ils morts ? Ont-ils été accompagnés aux derniers moments de leur vie ? Ont-ils bénéficié de soins antidouleur lorsqu'ils en avaient besoin ? Telles sont les questions, lancinantes, que se posent les familles de ceux – et ils sont des milliers – auxquels le Covid-19, ces dernières semaines, a ôté la vie dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) où ils résidaient. Sans que leurs proches, le plus souvent, puissent venir leur dire adieu, ni même assister à leur mise en bière.

Dans leur infortune, ces établissements ont eu une chance : la première vague de l'épidémie est survenue dans le Grand-Est, région plutôt bien dotée en matière de prise en charge du grand âge et d'organisation des soins palliatifs. Présent dans le Haut-Rhin dès début mars, le coronavirus atteint rapidement le Bas-Rhin. Le 15 mars, la barre du millier de cas déclarés est franchie dans le Grand-Est. Les hôpitaux sont au bord de la saturation. Dans les Ehpad, les premiers décès surviennent.

« Dès ce moment-là, notre ARS [agence régionale de santé] nous a saisis pour répondre à la crainte que les résidents développent des symptômes insupportables et que personne ne s'en occupe », relate Véronique Legrain, médecin au Réseau alsacien de soins palliatifs. Très vite, cette structure de coordination appelle la dizaine d'équipes mobiles de soins palliatifs du territoire pour que chacune signale aux médecins coordinateurs des Ehpad de son secteur qu'elle est à leur disposition.

Le réseau établit une liste de médicaments et de matériels nécessaires, puis propose un « protocole simplifié pour la prise en charge symptomatique de la dyspnée sans intention de sédation et de la détresse respiratoire avec sédation profonde chez un patient âgé "Covid +" en Ehpad » – protocole qui sera par la suite amplement relayé sur tout le territoire français. Enfin, il organise une astreinte d'infirmières libérales susceptibles de venir en place, pour laquelle gériatres et experts en soins palliatifs se relaient vingt-quatre heures sur vingt-quatre et sept jours sur sept pour répondre aux sollicitations des Ehpad. Environ quinze appels sont reçus par jour.

Avec toujours les mêmes questions : « Est-ce que je demande un transfert à l'hôpital ? » ; « Est-ce que je limite les soins ? » ; « Si oui, avec quels médicaments ? »

« A partir de là, la situation est devenue à peu près contrôlable », résume Brigitte Klinkert. La présidente du conseil départemental ne le cache pas : le Haut-Rhin n'était pas préparé à l'augmentation subite des décès survenue dans la deuxième quinzaine de mars. « On parle souvent de vague, mais chez nous cela a été un véritable tsunami, rappelle-t-elle. Dans les Ehpad, la question de l'accompagnement en fin de vie s'est alors posée de manière cruciale. Et la situation a entraîné des situations difficiles, avec parfois un accompagnement insatisfaisant. » Le Haut-Rhin compte 74 Ehpad, soit 7183 places. Au total, 2088 résidents y ont été suspectés ou confirmés « Covid + ». Le 28 avril, 630 d'entre eux étaient morts, dont 578 sur le lieu de vie et 52 à l'hôpital.

« Fantôme collectif »

Morts comment ? Moins mal, semble-t-il, que ce que l'on a pu craindre. Tous les soignants que nous avons interrogés le répètent : les personnes âgées emportées par le Covid n'ont pas toutes connu une détresse respiratoire aiguë, tant s'en faut. « Les équipes du Grand-Est nous avaient avertis que certains patients mourraient en s'étouffant. C'est ce que nous voulions absolument éviter, et nos propositions thérapeutiques sont allées dans ce sens-là. Mais en fait, heureusement, ces décès difficiles ne sont pas la majorité », affirme Claire Fourcade, vice-présidente de la Société française d'accompagnement et de soins palliatifs (SFAF). « On est dans un fantasme collectif d'asphyxie, on imagine toutes ces personnes âgées, seules dans leur chambre, en train de s'étouffer. La réalité est beaucoup plus nuancée. On peut mourir du coronavirus par épuisement, sans passer par la détresse respiratoire », confirme Véronique Legrain.

« Sur les 29 résidents de notre Ehpad, 27 ont été atteints du Covid, et douze en sont morts », détaille Xavier Mattelaer, médecin de soins palliatifs à la clinique de la Toussaint, grosse structure médicale située au cœur de Strasbourg (Bas-Rhin) dont l'Ehpad a dû gérer un cluster. « Au départ, on se disait : "Ils sont tous âgés, ils ont tous des comorbidités, donc ils vont tous mourir d'une détresse respiratoire horrible." Mais, finalement, on a eu onze patients asymptomatiques – dont une rési-

« LE PERSONNEL S'EST RETROUVÉ SEUL POUR ACCOMPAGNER DES PATIENTS QUI SONT MORTS PARFOIS TRÈS BRUTALEMENT »

PAULINE RABIER
équipe mobile de gériatrie de l'hôpital du Kremlin-Bicêtre

dente qui va fêter mercredi prochain ses 100 ans et qui est en pleine forme. Et sur les douze résidents que nous avons perdus, il y a eu des détresses respiratoires, mais ça n'a pas été la règle. »

A La Roselière (Kunheim, Haut-Rhin), Ehpad doté d'un médecin et de huit infirmières, on déplore douze morts sur 115 résidents. Mais aucun cas de détresse respiratoire aiguë. « La plupart sont morts durant la journée, quasiment d'un instant à l'autre. Comme si l'infection avait accéléré leur dégradation générale avant qu'ils n'arrivent à des complications pathologiques extrêmes », avance le docteur Marc Bouché, président du conseil d'administration de l'établissement.

Au centre départemental de repos et de soins (CDRS) de Colmar (Haut-Rhin), le bilan que donne le chef du pôle médical, Stéphane Carnein, est plus contrasté : sur la trentaine de résidents (sur 340) décédés ces dernières semaines, « certains sont clairement morts du Covid et l'on a mis en place, quand il le fallait, les protocoles de fin de vie qui avaient été prévus ». Autrement dit : beaucoup d'oxygène pour les aider à respirer le mieux possible et, si cela ne suffisait pas, une sédation profonde et continue.

Dans ces trois Ehpad du Grand-Est, pourtant relativement privilégiés sur le plan médical, le personnel n'en a pas moins été démuni devant l'ampleur et la brutalité des événements. Comment, dès lors, s'étonner que les structures défavorisées aient été débordées ? Partout, les remontées sont les mêmes : dans les établissements en difficulté, ce ne sont pas tant les produits sédatifs qui ont manqué que le manque de personnel, et de personnel formé. « Le plus souvent, les Ehpad sont en lien conventionnel avec une équipe de gériatrie hospitalière et une équipe de soins palliatifs. Mais, dans une crise aiguë comme celle-là, lorsqu'il n'y a la nuit qu'une aide-soi-

gnante pour l'ensemble des résidents, les conseils par téléphone ne suffisent pas », souligne la docteure Véronique Fournier, présidente du Centre national des soins palliatifs et de la fin de vie. Une réalité qu'a vécue de près la docteure Pauline Rabier, de l'équipe mobile de gériatrie de l'hôpital AP-HP du Kremlin-Bicêtre (Val-de-Marne), qui participe depuis le début de l'épidémie à la régulation d'une vingtaine d'Ehpad dans ce secteur de la région parisienne, soit environ un millier de résidents.

Présences des proches

« Dans 70 % de ces établissements, j'ai vu des médecins coordinateurs et des médecins prescripteurs extraordinaires, qui ont géré les fins de vie quasiment vingt-quatre heures sur vingt-quatre, raconte-t-elle. Mais quand il n'y avait ni médecin ni infirmière de nuit, la prise en charge des détresses respiratoires a parfois été extrêmement compliquée. Certains malades ont pu être transférés d'urgence à l'hôpital, mais, le plus souvent, ça n'a pas été possible. Et le personnel s'est retrouvé seul pour accompagner des patients qui sont morts de manière parfois extrêmement brutale. Quand il y a 30 décès en quinze jours dans de telles conditions, comment parler de soins palliatifs ? Il y a des soignants qui ont vu des morts franchement pas confortables. »

En Normandie, zone relativement épargnée par l'épidémie, la cellule éthique régionale mise en œuvre au début de la crise sanitaire est pilotée par le professeur Grégoire Moutel, chef du service de médecine légale et droit de la santé au CHU de Caen. « Nous venons d'avoir une réunion de toutes les cellules régionales, et le constat est le même partout : même si de très bonnes choses ont été faites dans certains Ehpad, les soins palliatifs n'ont globalement pas pu être mis en œuvre correctement », estime-t-il.

Car l'accompagnement de fin de vie, ce n'est pas seulement des médicaments, ni même un personnel soignant attentif et aidant. La présence des proches est un élément essentiel. Or, les proches étaient interdits de visites. Certains n'ont même été prévenus qu'après le décès, d'autres se sont vu refuser l'accès au dossier médical. « Il y a donc légitimement des gens dans le doute, qui ne savent pas si leurs proches ont bénéficié d'un accompagnement de qualité avant de mourir », conclut M. Moutel. ■

CATHERINE VINCENT

surmonter depuis des années », se félicite l'entourage du ministre de la santé : la présence médicale a été renforcée, la téléconsultation déployée, des solutions de renforts en personnels ont été trouvées.

La perspective du déconfinement et des effets du dépistage massif dans les Ehpad donnent toutefois déjà des sueurs froides à l'équipe d'Olivier Véran. Où trouver les nouveaux bénévoles qui suppléeront les soignants dépités malades du Covid, qui ne pourront plus travailler ? Jérôme Guedj suggère la création d'une « réserve de volontaires pour le secteur médicosocial » que les départements, au titre du grand âge dans leurs compétences, pourraient organiser. « Certains ont été proactifs pendant la crise. Mais la plupart ont raté le coche », assène l'ancien élu.

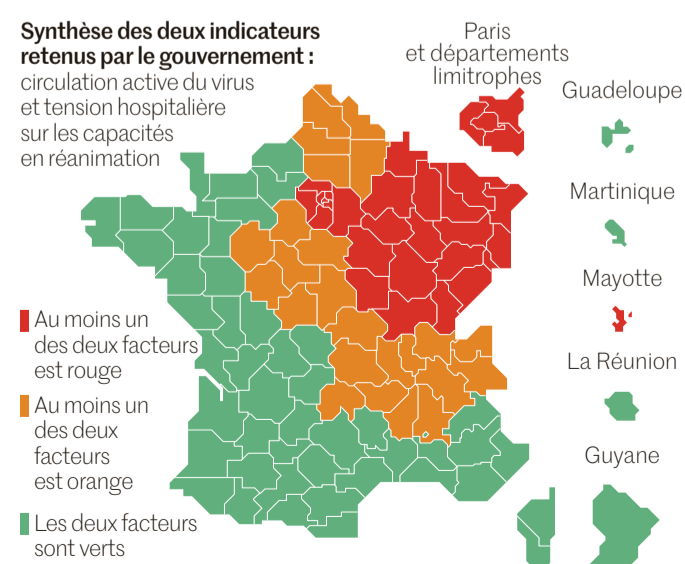
Entre l'Etat et les départements qui cofinancent les Ehpad, un autre dossier brûlant est sur la table. Les Ehpad réclament plusieurs centaines de millions d'euros, « d'ici à l'été », pour compenser leurs dépenses majorées par la crise et le manque à gagner du fait de l'arrêt des admissions. Emmanuel Maron a promis une prime pour tous les soignants. Les négociations commencent à peine pour savoir ce que chacun mettra de sa poche. ■

BÉATRICE JÉRÔME

Epidémie de Covid-19 : situation au 5 mai, 14 heures

DÉCONFINEMENT

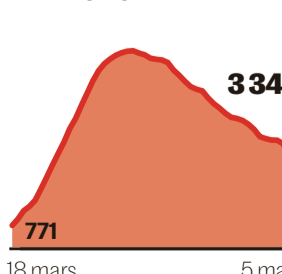
Synthèse des deux indicateurs retenus par le gouvernement : circulation active du virus et tension hospitalière sur les capacités en réanimation



DÉCÈS EN FRANCE

25 531
depuis le 1^{er} mars
dont 16 060 à l'hôpital
et 9 471 en Ehpad

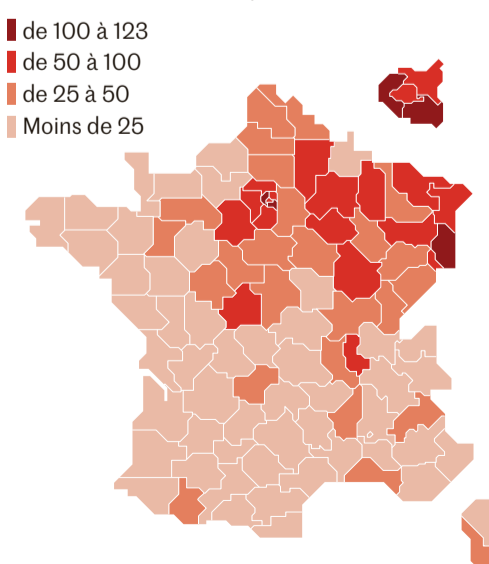
RÉAMINATION ET SOINS INTENSIFS



HOSPITALISATIONS...



... PAR DÉPARTEMENT pour 100 000 habitants



EN EUROPE

Royaume-Uni
29 501 morts
44 décès / 100 000 hab.

Italie
29 315 morts
49 décès / 100 000 hab.

Espagne
25 613 morts
55 décès / 100 000 hab.

France
25 531 morts
38 décès / 100 000 hab.

Allemagne (au 4 mai)
6 993
8 décès / 100 000 hab.

1 milliard

C'est, en euros, l'estimation par le secteur aérien français de ses besoins pour surmonter la crise provoquée par le coronavirus.

COVID-19



ÉTUDE

« Les salariés ont déjà payé un lourd tribut à la crise »

La CGT des cadres est la première à publier une grande enquête sur les conditions de travail pendant le confinement. Sites dangereux, télétravail dégradé... Le syndicat met aussi en garde contre une reprise trop pressée.

« **L**e 15 avril, nous reprenons le travail, sans masque, avec deux paires de gants chacun qui se déchirent en une heure environ », confie Thomas, installateur thermique. « Dans l'école où je suis intervenue, j'ai trouvé que le contexte mettait en danger les employé-es ainsi que les enfants accueilli-es », témoigne Corinne, professeure des écoles. Pour la première fois depuis le début du confinement, une grande enquête a analysé les conditions de travail des Français, exerçant sur leur site habituel ou en télétravail, depuis le début de la pandémie. 34 000 salariés et fonctionnaires ont répondu sans détour au syndicat des cadres de la CGT, alors que seule une enquête s'appuyant sur les données des entreprises détaillait jusqu'ici les actuelles situations, réalisée par le service statistique du ministère du Travail (flash Acemo Covid-19).

« Nous voulions briser l'isolement des salariés et leur redonner la parole sur la réalité de leur travail, alors que le gouvernement a publié des ordonnances réduisant considérablement les droits sociaux. » Pour Marie-José Kotlicki, secrétaire générale de la CGT des cadres (Ugict-CGT), il était donc urgent et primordial

60 PROPOSITIONS POUR UN NOUVEAU CAP

Anticiper le déconfinement et sortir durablement de la crise sanitaire, sociale, économique et environnementale : un cap qui a orienté les 60 propositions de l'Ugict-CGT complétant son étude. Alors que le rôle des représentants des personnels s'est avéré central en période épidémique, le syndicat veut le renforcer, ainsi que celui de l'inspection et de la médecine du travail. Un accord doit absolument être signé avec les syndicats pour conditionner toute reprise du travail à « protéger/tester/isoler... pour de vrai ». Bilan sur le télétravail, sécurisation de la délégation de pouvoir et de responsabilité des cadres, travail décloisonné donnant plus d'autonomie aux salariés, réduction du temps de travail... À lire sur luttevirale.fr

de lancer cette première grande étude située du côté des salariés. L'enquête affiche sa « rigueur méthodologique et scientifique », insiste l'organisation, qui a sollicité pour son analyse des syndicalistes statisticiens issus de grandes administrations publiques. Un état des lieux qui veut aussi permettre aux salariés de « mesurer leur tribut à la crise en termes de congés, de rémunération moindre, de conditions de travail et de risques pour la santé », précise Marie-José Kotlicki.

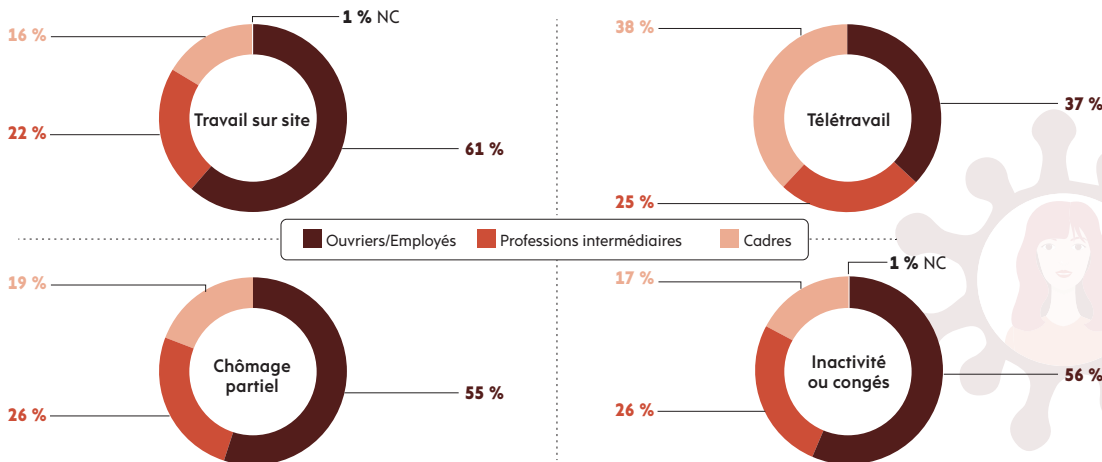
En effet, le constat est sans appel. Les salariés ont été durement impactés par la crise et ont perdu en rémunération, notamment ceux mis au chômage partiel. Les primes promises ont rarement été distribuées, alors que les dividendes, en revanche, ne sont pas restés confinés. Un tiers des travailleurs ont vu leur charge de travail augmenter, et le temps de travail s'est allongé pour 20 % d'entre eux, facilité par la nouvelle législation. Les situations de travail se révèlent très diverses selon

les catégories socioprofessionnelles. 70 % des télétravailleurs appartiennent aux catégories ingénieurs, techniciens ou cadres intermédiaires, alors que 61 % des ouvriers et employés sont présents dans les établissements. Sans surprise, l'activité sur site se concentre dans les télécommunications, l'agroalimentaire, les transports, l'industrie chimique, la santé et l'action sociale. Les salariés ayant répondu à l'enquête s'inquiètent des risques majeurs auxquels ils sont toujours

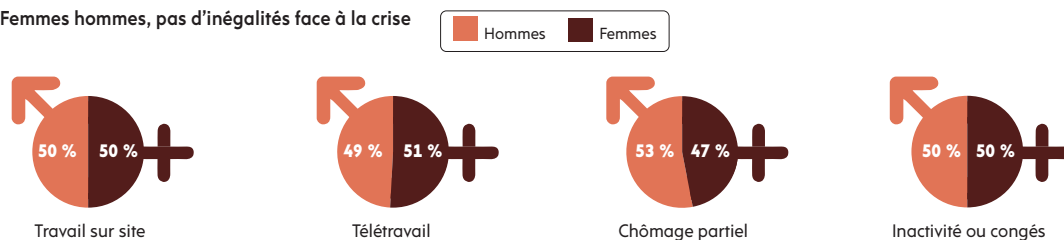
LE TRAVAIL SOUS CONFINEMENT

Enquête publiée par l'Ugict-CGT sur les conditions de travail et d'exercice de la responsabilité professionnelle durant le confinement : 34 000 réponses de salarié-es de tous statuts et secteurs professionnels, dont près de 60 % non syndiqué-es, recueillies en ligne entre le 8 et le 24 avril.

Les ouvriers/employés plus concernés par le chômage partiel ou le travail sur site



Femmes hommes, pas d'inégalités face à la crise



SOURCE : UGICT-CGT

Capital/travail

exposés dans leur établissement : 66 % doivent manipuler des équipements potentiellement contaminés, et deux tiers croisent plus de 6 collègues par jour. Mais, surtout, 56 % reçoivent du public. Les mesures de protection mises en place par l'employeur s'avèrent souvent insuffisantes. La majorité n'a pas prévu d'arrêt maladie préventif pour les salariés vulnérables et 93 % n'ont pas proposé d'alternative aux transports en commun. Masques et gants de protection sont encore des denrées rares pour 39 % des travailleurs, quand 33 % remarquent que le mètre de distance de sécurité n'est pas mis en place, un standard pourtant déjà très minimal par rapport à ceux de nos voisins européens. Or « ces risques auraient pu être évités », remarque Sophie Binet, de l'Ugict-CGT, *puisque 3 salariés sur 10 qui ont continué à travailler sur site nous disent que leur activité n'était pas essentielle en période de crise, et 10 % estiment qu'elle aurait pu s'effectuer en télétravail*.

Des difficultés à tous les étages

Le télétravail serait-il la solution miracle ? Pas toujours... L'enquête met en avant un travail à distance dégradé, dû principalement à une organisation décidée en urgence et peu accompagnée. Deux tiers des télétravailleurs n'avaient jamais exercé hors de leur bureau avant la pandémie. L'employeur a très rarement pris en main l'aménagement ou prêté du matériel informatique. Pour 37 %, l'encadrement n'a pas suivi ses salariés, les in-

terrogeant sur leurs conditions de travail, leur espace, leur état psychologique. Quant aux obligations du Code du travail impliquant un droit à la déconnexion et l'établissement de plages horaires précises, elles sont tombées aux oubliettes. À cela s'ajoute, pour les parents d'enfants de moins de 16 ans, la supervision de l'école à la maison, sans réduction de temps et de charge de travail, dégradant durement leurs conditions de travail, et touchant majoritairement les femmes. « 43 % des télétravailleuses nous ont dit que ça se traduisait par plus de 4 heures de tâches domestiques supplémentaires par jour », alerte Sophie Binet, qui met en garde contre un « cocktail de risques psychosociaux très inquiétant additionnant isolement, surcharge de travail, perte de sens et qualité empêchée ».

Pour l'Ugict, cette enquête globale était nécessaire pour ne pas fracturer le collectif de travail, démontrer les difficultés à tous les étages, certains employeurs jouant sur les potentiels antagonismes cols bleus / cols blancs pour négocier des accords de « solidarité ». « Nous sommes déjà confrontés à des tentatives de partage de la pénurie, explicite Marie-José Kotlicki. On demande aux cadres de rétrocéder des jours de congés ou de RTT, de rémunération, pour mieux rémunérer les salariés en situation de chômage partiel. Et pourtant la plupart des grandes entreprises continuent à verser des dividendes en période de crise sanitaire. »

DOSSIER RÉALISÉ PAR
KAREEN JANSELME

TEL QUEL

« J'ai peur de contaminer mes proches en venant au travail »

Brigitte, 48 ans
Opératrice de ligne
chez Nestlé (Itancourt)

« Des mesures ont été mises en place : lavage de mains obligatoire ; on a du gel, des lingettes. Mais je ne suis pas seule à travailler sur ma ligne, contrairement aux collègues dans leurs bureaux. Je travaille en 2x8, et la personne que je remplace ne nettoie pas forcément l'outil de travail... Les masques, c'est pareil : on nous en donne deux par jour, mais certains ne mettent mal. Ou alors ça les saoule, et ils l'enlèvent. Je vis avec une personne fragile et j'ai peur de la contaminer en venant au travail. Les conditions ne sont pas idylliques quand on sait qu'on va fermer en décembre et que nos potages seront ensuite produits dans les pays de l'Est. Mais on vient quand même, parce que normalement, on devrait être reclassés après le CSE. Et ça sera difficile de retrouver du travail après le Covid. Je viens pour toucher un salaire et parce que je ne peux plus être en arrêt maladie. Mais je ne me sens pas utile : nous produisons des aides culinaires, des bouillons cubes pour donner du goût. Ce n'est pas essentiel ! Déjà, soi-disant, ça ne se vendait pas et c'est pour cela qu'on fermera en décembre. Et maintenant toutes les lignes fonctionnent ! On aurait pu comprendre pour une, qui produit de la nourriture liquide pour les hôpitaux : celle-là est vraiment essentielle pour les gens malades, en fin de vie, mais produire des aides culinaires, non... On n'a pas compris pourquoi on devait y retourner. C'est Nestlé. C'est le profit. Ils ont même promis une prime, mais uniquement pour faire venir les intérimaires... »

« La grosse supercherie de l'école à la maison en bossant ! »

Cécile, 34 ans
Mère de deux enfants

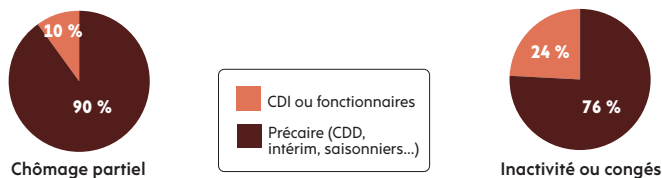
« La vraie difficulté pour moi, ce sont les enfants... J'ai beaucoup plus de travail et je suis tout le temps dérangée par des mails, des sms... Du coup, c'est assez difficile d'être concentrée, efficace, et mère en même temps ! On a supprimé un repas : j'organise un gros brunch à midi et un vrai repas le soir. Je travaille bien tôt le matin, quand tout le monde dort. Ensuite, c'est la valse des écrans, car nous n'avons pas un ordinateur par personne et uniquement trois pièces pour quatre. Alors on tourne, en fonction des visioconférences sur zoom pour mon mari, demes coups de téléphone et des cours sur ordinateur pour l'aînée. Le problème, c'est que les femmes sont aux premières lignes, même à distance. L'école à la maison en bossant, c'est la plus grosse supercherie de cette période. Le matin, on vérifie sur Pronote (le logiciel à distance de l'école), sur le mail et sur le cahier de texte, et on doit assembler tout ça. Ils me font de la peine quand je me dis que, pour trois mois d'incurie des adultes, ils vont perdre une année scolaire... J'ai une amie qui est séparée de son mari. Et là, elle a l'impression de revenir trois ans en arrière : elle a beau travailler, elle appelle ses enfants par Skype tous les jours quand elle n'en a pas la garde pour faire le point sur les devoirs. Le père, qui a "un vrai travail, lui", ne peut pas s'en occuper. Même avec des conditions optimales, c'est impossible de s'occuper scolairement des enfants et de travailler en même temps. Soit l'école organise des visiocours, soit on laisse tomber et l'école s'arrête pour tous. »

« Ils télétravaillaient la nuit, les dimanches »

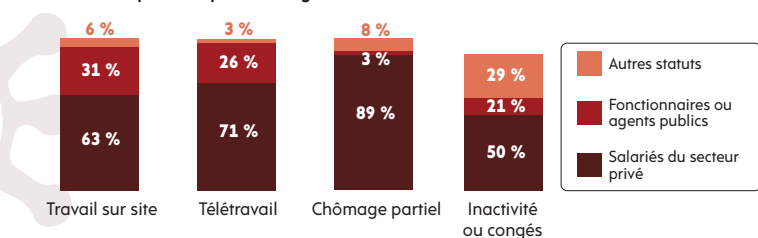
Marie, 46 ans
Journaliste
dans une revue juridique

« J'exerce un métier qui se prête bien au télétravail et je le faisais déjà deux jours par semaine. Mais ce n'était pas le cas de tout mon service, où le passage ne s'est pas réalisé sans douleur ! Certains n'avaient pas le matériel, ni l'habitude : ils travaillaient la nuit, les dimanches, mélangeaient vie professionnelle et vie personnelle. C'est comme si l'entreprise avait été une capsule qui les protégeait et qui avait explosé ! C'était rigolo... Le problème, c'est que ces personnes ne respectaient pas les barrières d'un cadre de travail d'habitude très normé. Là, tu étais sollicité n'importe quand et tu devais répondre dans les cinq minutes. Pourtant, je travaille avec des juristes, des personnes diplômées, censées être à l'aise avec les outils informatiques. Mais, au début, elles perdaient les pédales. Beaucoup travaillaient même en congé, alors qu'avant, dans mon entreprise, si je travaillais un jour de repos, je me faisais taper sur les doigts... Là, dans cette période, il n'y a plus eu la peur du gendarme, des contrôles... Mais ça va un peu mieux maintenant. En même temps, je n'ai pas trop de nouvelles des autres car on ne se voit plus du tout. C'est bizarre comme isolement. On ne sait pas ce qui se passe dans l'entreprise. Il y a deux-trois délégués syndicaux attentifs, mais qui ne viennent pas aux nouvelles, mais je ne pense pas qu'ils aient nos coordonnées. De temps en temps, on discute une demi-heure avec le chef de service sur une ligne audio pourrie qui marche mal. Nous allons rester encore un moment en télétravail. »

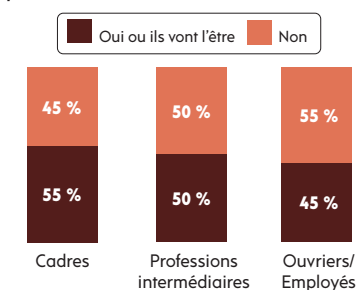
Les précaires, principales victimes du chômage partiel et de l'inactivité



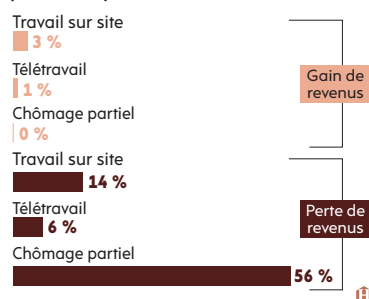
Les salariés du privé en première ligne face à la baisse d'activité

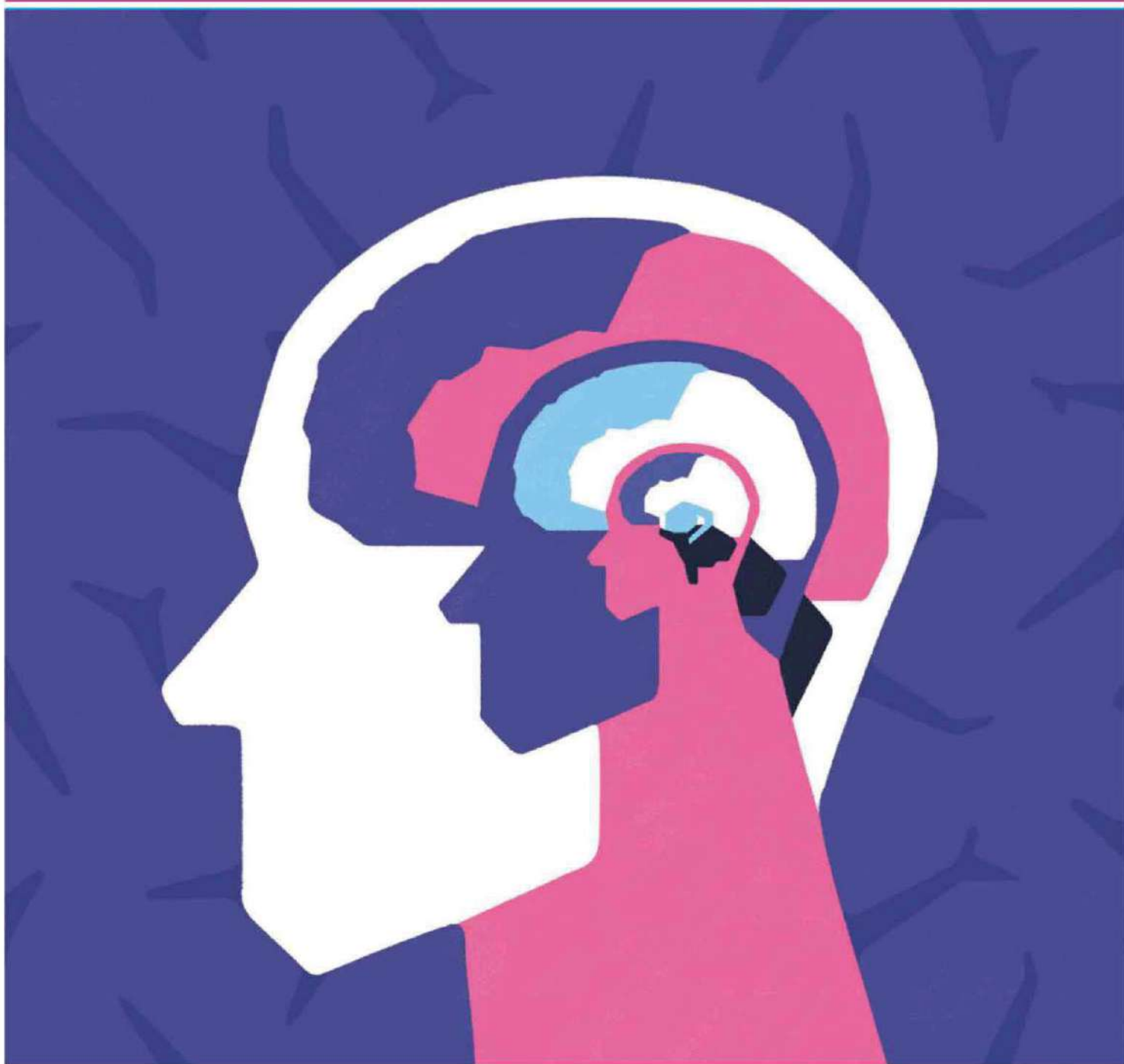


Les salariés déjà durement touchés par la crise



Plus de la moitié des salariés en chômage partiel ont perdu des revenus





Notre cerveau, notre ennemi?

Le striatum, qui sécrète la dopamine, nous pousserait à dévaliser les supermarchés quand monte l'angoisse... Pour le neuroscientifique Sébastien Bohler, il est possible de le dompter.

Déni face au danger, obsession d'être informé, achats alimentaires compulsifs... Et si notre cerveau nous jouait des tours en ces temps d'épidémie? Docteur en neurosciences, Sébastien Bohler, 49 ans, pointe dans son livre *Le Bug humain*, sorti l'an passé, les limites de nos cerveaux: dopés par une soif du plaisir et du « toujours plus », ils nous pousseraient à détruire la planète. Mais en décryptant nos réac- »

» tions dans le nouveau contexte de la maladie et de l'enfermement, Sébastien Bohler ouvre aussi une autre perspective: il montre que si nous choisissons de muscler une partie spécifique de notre cerveau (celle qui permet de restreindre la seule satisfaction de nos envies), la situation actuelle pourrait offrir une occasion inédite de changer notre rapport au monde.

En quoi les neurosciences aident-elles à saisir la situation actuelle ?

Comprendre la façon dont notre cerveau est constitué est fondamental. Celui-ci est toujours loué comme un organe fantastique, et il l'est ! Mais il a aussi de grands défauts, ambigus, car ils ont permis d'immenses progrès, tout en nous plongeant dans l'impasse actuelle. Ils se logent dans une partie du cerveau appelée le striatum, qui s'est développée il y a des millions d'années. Cette structure nerveuse libère de la dopamine, une molécule du plaisir, pour nous récompenser lorsque nous satisfaisons cinq besoins fondamentaux : la nourriture, le sexe, le statut social, l'information et l'économie d'effort. La particularité d'*Homo sapiens* tient aussi au développement très poussé d'une autre partie, le cortex, qui, lui, est le siège des connaissances, de la capacité d'abstraction et de la coopération. Au fil du temps, ce cortex est parvenu à des réalisations extrêmement sophistiquées pour satisfaire nos besoins originels (guidés par le striatum) : l'agriculture industrielle, par exemple, afin de prévenir les pénuries alimentaires, ou les sites pornographiques, pour satisfaire nos appétits sexuels. En nous récompensant par du plaisir, le striatum est une

formidable machine à survie... mais qui nous pousse à en vouloir toujours davantage car il s'est forgé au cours de la préhistoire, dans un environnement de rareté, et n'est pas programmé pour connaître la notion de limite. Des dizaines de milliers d'années ont beau avoir passé, il nous réclame toujours les mêmes choses, motivant notre surconsommation et notre destruction de l'environnement. Or l'actuelle épidémie montre que les flux mondialisés se retournent contre nous, car il suffit désormais d'un grain de sable pour enrayer la machine.

À quoi peut-on attribuer le retard des réactions politiques lorsque la menace était sous nos yeux ?

La situation d'incertitude, entre janvier et mars, durant laquelle les gouvernements ont majoritairement ignoré l'ampleur de la menace, relève de ce qu'on nomme la dissonance cognitive : une contradiction interne, qui émerge dans une situation où cohabitent deux forces en nous, l'envie de suivre nos désirs (en continuant comme avant), et la conscience d'un danger. Les études montrent que nous préférons changer nos représentations du monde en nous auto-persuadant qu'il n'y a pas de danger... C'est une de nos grandes faiblesses : le cerveau humain est très doué pour occulter ce qui ne lui convient pas.

Comment interprétez-vous la ruée sur les pâtes et les denrées de base ?

Nous avons deux types de réaction en situation de peur. Nier la menace, en assimilant par exemple le Covid-19 à une grippe ordinaire, ou à l'inverse, paniquer face à l'idée d'une pénurie

À LIRE

Le Bug humain. Pourquoi notre cerveau nous pousse à détruire la planète et comment l'en empêcher, éd. Robert Laffont, 270 p., 20€.

et remplir son Caddie. Cela dépend de la tolérance de chacun face à l'incertitude ; et celle-ci tient à la fois de l'inné et de l'éducation. Il y a ceux qui sont spontanément enclins à accepter ce flou du lendemain, et ceux qui ne peuvent le tolérer et dévalisent les supermarchés. Ce comportement, de l'ordre du grégaire, entraîne un phénomène d'imitation. La crainte de la pénurie crée la pénurie. La société peut d'elle-même réguler les comportements égoïstes, car vivre dans un pays organisé, dont la population croit en ses institutions et leur pouvoir de faire justice, tend à diminuer la violence, comme l'a souligné le psychologue Steven Pinker ¹. Mais l'accès de panique pourrait en partie s'expliquer par le revirement du discours politique. Excessivement rassurant, puis tout à coup alarmant, il a diffusé des informations contradictoires et donc créé une très forte incertitude. Si l'envie de coopérer devrait prédominer, elle n'annule pas l'instinct égoïste en chacun de nous. Et, justement, l'incohérence du discours politique donne une impression de flottement, propice à encourager une attitude individualiste.

À quoi répond la surconsommation d'information observée actuellement ?

L'information est un appétit de notre cerveau primitif, depuis la nuit des temps. Il y a trois cent mille ans, la survie dépendait de la capacité à capter une information – une branche cassée, une empreinte – pour détecter la présence de prédateurs ou de proies. Cette aptitude vitale s'est forgée, durant 99% de l'histoire humaine, dans un environnement où l'information était pauvre et discrète. Le striatum a donc développé une hypersensibilité à l'information, et n'a pas varié malgré le développement de notre cortex, qui a permis l'imprimerie, le téléphone et aujourd'hui Internet. Nous vivons dans un monde d'information omniprésente. Des smartphones à la télévision, nous nous en gavons sans limite – ce dont témoigne la notion d'« infobésité ». Le contexte actuel d'enfermement et d'incertitude favorise cette orgie. Même si nous redoutons ces informations, nous les attendons. On entre alors dans le syndrome du « grand méchant monde » décrit il y a un demi-siècle par George Gerbner (1919-2005), un professeur de télé-

« C'est une de nos faiblesses : le cerveau humain est très doué pour occulter ce qui ne lui convient pas. »

communication qui a théorisé l'importance de la télévision dans l'essor d'une culture de masse. Une exposition intense aux médias décuple la perception d'un danger par rapport à sa réalité. Mais le goût du morbide crée une activation émotionnelle qui nous pousse à cette consommation. On tourne en boucle.

Ce besoin de savoir est-il encore guidé par un instinct de survie ?

Notre cerveau se projette dans l'avenir en faisant des prédictions. Si l'information qu'il reçoit confirme ses attentes, par exemple le fait que le nombre de contaminés augmente, cela suscite une jubilation. Qui aide à notre préservation. Et même si ces informations sont négatives, elles apaisent notre stress face à l'inconnu, ce qui inhibe la cascade moléculaire provoquant l'angoisse. Notre cerveau peut ainsi, grâce au cortex préfrontal, moduler l'amygdale, qui est la plaque tournante de nos émotions, afin d'atténuer la peur. Ce fonctionnement permet de s'habituer à ce que l'on voit, même au pire. Cela inquiète certains sur leur humanité, alors que c'est un comportement de survie tout à fait normal !

Cette frénésie explique-t-elle les difficultés que certains éprouvent ces temps-ci pour lire ?

Il s'agit d'un effet classique de surexposition aux écrans. Nous avons deux types de mécanismes de l'attention : l'un, exogène, venant de l'extérieur comme la télévision ; l'autre, endogène, qui s'active de façon autonome, par exemple en lisant. Notre striatum nous réclame de l'information et, devant une succession d'images télévisées qui se renouvelle à toute allure, cette attention devient uniquement exogène. La mobilisation endogène tend à s'atrophier, car elle repose sur des connexions neuronales qui ont besoin d'être entretenues.

De quelles armes dispose notre cerveau pour appréhender le confinement ?

Il a de nombreuses ressources, dont la première est de renoncer à certaines libertés grâce au pouvoir d'inhibition du cortex préfrontal : il bloque les pulsions du striatum, qui désire consommer, voir des amis, sortir... Ce pouvoir d'inhibition, d'ordinaire occulté dans nos sociétés d'assouvissement immé-



diat des désirs, se trouve soudain remusclé. Les choses se reconfigurent dans notre cerveau, nous changeons nos priorités et notre rythme de vie, et devenons aptes à goûter à des plaisirs plus simples – l'odeur d'une fleur, les subtilités de la cuisine, l'écoute d'une musique douce. Nous percevons mieux les petites saveurs. Reste à savoir si à l'avenir, après la crise, nous saurons exploiter cette force d'inhibition sur le temps long.

Justement, comment faire pour que tout ne continue pas comme avant ?

La faculté d'amnésie sera puissante. Mais une fenêtre de possibilités va s'ouvrir durant un laps de temps. Qu'en ferons-nous ? Les décideurs politiques et économiques, baignant dans le dogme du court terme et du « toujours plus », risquent de vouloir repartir comme avant : réduire son bien-être est inenvisageable pour le striatum. Mais la destruction écologique et le délire de la croissance infinie nous exposent à des pénuries, des maladies, des guerres. Ce coronavirus est un avertissement, un coup de semonce, qui doit nous alerter. Il nous faut sortir de la toute-puissance de notre striatum, insensible à la profondeur du temps, pour être capables de paniquer face à un enjeu écologique à une échelle de vingt ans, et pas seulement devant la menace imminente d'un virus. Cela passera par un renoncement collectif au désir de puissance : nous sommes aptes à beaucoup de sacrifices seulement si nous sommes certains que nos semblables feront de même. Pour créer une société basée sur autre chose que l'envie de domination et de croissance

permanente, il faudra activer un autre circuit de notre cerveau, plus profond, et programmé depuis toujours pour interpréter le monde à travers des grands récits – cosmologiques, religieux, idéologiques. En offrant des justifications à l'existence, ce circuit de la quête de sens génère un apaisement et une plénitude qui nous dispensent de chercher des plaisirs primaires ailleurs, comme dans la consommation. Mais cette partie du cortex, située entre les deux hémisphères, a été mise au régime sec depuis la révolution industrielle, et l'essor d'un culte de la croissance flattant les désirs immédiats. Il sera donc primordial de faire le lien, par un récit qui donnera du sens, entre l'épidémie actuelle et notre mode de production et de consommation – ce n'est toujours pas évident pour beaucoup de gens. Sans ce lien, le Covid-19 sera un traumatisme sans lendemain. Mais si l'épidémie débouche sur un discours signifiant, connectant passé, présent et avenir, alors nous pourrions enclencher un nouveau conditionnement de nos cerveaux. Et un nouveau circuit du plaisir. Car ce n'est pas une fatalité génétique : les normes sociales peuvent tout à fait stimuler le plaisir, en valorisant par exemple les comportements de coopération plutôt que de compétition. L'enjeu capital sera donc de porter collectivement des discours récompensant l'altruisme, afin d'activer cet autre circuit du plaisir. Qui peut, lui aussi, s'avérer un moteur très puissant.

Propos recueillis par **Youness Bousenna**
Illustrations **Gonoh** pour **Télérama**

1 Dans *La Part d'ange en nous*, éd. Les Arènes, 2017.

SÉBASTIEN BOHLER

1970

Naissance à Strasbourg.

2001

Docteur en neurosciences avec une thèse sur les récepteurs de la nicotine.

2003

Fonde le mensuel *Cerveau & Psycho*, dont il est rédacteur en chef.

2007

La Chimie de nos émotions, éd. Aubanel.

2008

150 Petites Expériences de psychologie des médias, éd. Dunod.

2011

Les Soldats de l'or gris, thriller, éd. Odile Jacob.

2015

Neuroland, thriller, éd. Robert Laffont.

RELANCE VERTE

LA SORTIE DE CRISE, C'EST PAR LÀ

Pour sortir vraiment de la crise du coronavirus, il faut investir vite et fort dans une société plus résiliente, donc écologique et solidaire. Les propositions du *think tank* I4CE.

Face aux chocs économiques et sociaux provoqués par la pandémie, nombre d'Etats ont annoncé des plans de relance chiffrés en centaines de milliards d'euros. Beaucoup d'économistes, de *think tanks*, d'associations, de responsables politiques alertent cependant sur le contenu écologique et social de cette relance et sur la nécessité, au-delà des mesures immédiates de sauvegarde des revenus et de l'activité, de l'orienter vers la construction d'un monde « résilient », c'est-à-dire capable d'éviter, d'atténuer, de gérer de telles situations qui risquent de se répéter à l'avenir, et non de les subir et d'y succomber.

ENVIRONNEMENT ET CRISES SANITAIRES

L'épidémie de Covid-19 a mis en évidence les liens entre catastrophes sanitaires et pressions sur l'environnement (dans le cas présent, la surexploitation et le commerce d'animaux sauvages). Et montré à quel point les impacts sont différents selon que l'on est riche ou pauvre, malade ou bien portant.

Les épidémies de maladies dites « zoonotiques » (transmises à l'homme par des animaux) qui se multiplient depuis une quarantaine d'années sont certes facilitées par la mondialisation des échanges, mais aussi par la dégradation de la biodiversité. Le réchauffement global favorise, dans les zones humides, l'extension des maladies à vecteurs. Les épidémies de pneumonie virale exposent davantage ceux qui sont déjà fragilisés par la mauvaise qualité de l'air, cette dernière étant provoquée par les émissions liées aux transports, à l'industrie et à l'agriculture. Tous ces facteurs de morbidité affectent en priorité les populations les plus pauvres. Enfin, les chocs économiques et sociaux présents et à venir liés au réchauffement

climatique (caractéristiques d'un modèle économique qui reste essentiellement assis sur les combustibles fossiles) sont, eux aussi, de nature à entraîner des catastrophes sanitaires.

COBÉNÉFICES

La crise actuelle « ne peut être prétexte à faire perdre une décennie de plus pour l'action climatique », écrivent ainsi les auteurs d'une note publiée par le *think tank* I4CE appelant à une relance verte de l'économie et qui propose un certain nombre de mesures concrètes à court terme ^[1]. La construction du « monde d'après », en effet, c'est maintenant : « L'expérience de 2008 a montré qu'une sortie de crise conçue sans ambition climatique induisait des effets durables, écrivent les auteurs. Ces effets expliquent en partie le retard accumulé en 2020, pointé par le Haut Conseil pour le climat. Par conséquent, les pouvoirs publics doivent éviter à tout prix les mesures de relance

“ Tout va dépendre de la qualité du débat public ”

PATRICK GEOFFRON,
économiste à l'université Paris-Dauphine

Réhabilitation à Champligny-sur-Marne (94) de logements sociaux. Construire le monde d'après la crise implique de ne pas rouvrir grand les vannes du crédit au profit de l'économie grise.

© FRÉDÉRIC ACHDOU - RÉA





économique néfastes pour l'environnement et la santé. »

Les mesures néfastes pour l'environnement et la santé ? C'est par exemple ouvrir en grand les vannes du crédit au profit de l'industrie automobile, du bâtiment ou du secteur aérien sans aucune contrepartie pour la suite. Pour la sortie de crise, et après le temps de l'urgence sanitaire et sociale, I4CE préconise au contraire de soutenir ce qui est simultanément bon pour l'économie et les emplois, l'environnement et la santé, ce

que les économistes appellent les cobénéfices.

D'abord, et il n'est pas vain d'insister sur ce point, réaffirmer la volonté de tenir le cap fixé par la stratégie nationale bas carbone (SNBC) et ne pas détricoter mais au contraire confirmer et si possible accélérer les projets déjà programmés. Par exemple, les financements et objectifs du programme de rénovation de logements « Habiter mieux » conduit par l'Agence nationale de l'habitat (Anah), les investissements du Grand Paris Express ou le rythme des appels d'offres de la Commission de régulation de l'énergie pour développer les énergies renouvelables.

6,7 MILLIARDS D'EUROS

Ensuite, et c'est le cœur de la proposition d'I4CE, accroître à court terme, c'est-à-dire dès cette année, la dépense publique dans certains secteurs clés, de manière à se mettre sur le bon chemin pour atteindre un niveau d'investissements public et privé cohérent avec la trajectoire définie par la SNBC. A ce stade, les propositions d'I4CE (une trentaine de mesures) couvrent sept domaines : la rénovation des logements privés, la rénovation des bâtiments tertiaires, les infrastructures de transport en commun en ville, les infrastructures ferroviaires, le développement du vélo, les voitures électriques et la production d'électricité renouvelable.

Au total, une impulsion publique de 6,7 milliards d'euros (dont 4,3 à la charge de l'Etat, le reste à celle des collectivités locales et des banques publiques) par an jusqu'en 2023, qui déclencherait 12,5 milliards de dépenses privées supplémentaires (dont 8,3 milliards financés par les banques et les marchés financiers). Cette dépense publique additionnelle de 6,7 milliards dans ces sept domaines représente une hausse de 50 % par rapport au niveau actuel (12,7 milliards) mais reste minime (moins de 0,3 % du PIB)... surtout à côté de ce que l'Etat a dépensé en baisse d'impôts

sur les successions, sur la fortune et les revenus du capital et continue de dépenser en exonérations sur les carburants !

Mais le soutien financier ne fera pas tout et la note d'I4CE insiste pour que celui-ci s'accompagne d'obligations et d'accompagnement technique. Au chapitre de la rénovation énergétique des logements privés – qui est aussi un gros enjeu de santé publique –, il faudra introduire des obligations de travaux, notamment au moment des transactions immobilières, développer des offres intégrées permettant aux occupants de ne pas avoir à avancer le coût des travaux et de rembourser les emprunts sur longue durée avec les économies d'énergie générées (le « zéro reste à charge »), former les professionnels à la rénovation globale et performante...

METTRE EN DÉBAT

« *Il ne faut pas gâcher une crise* », avait déclaré un conseiller du président Barack Obama au lendemain de la débâcle financière de 2008. Qu'en sera-t-il en 2020 ? « *Il est possible qu'on ne prenne que des décisions de court terme et qu'on loupe une occasion de plus. Il est aussi possible d'imaginer que nous nous mettions à réfléchir, surtout en cette période de confinement et de retrait du monde. Et que ce que nous vivons ne sera pas juste une parenthèse. Tout va dépendre de la qualité du débat public* », conclut Patrick Geoffron, économiste à l'université Paris-Dauphine, l'un des coauteurs. Pour Hadrien Hainaut, chercheur à I4CE et également contributeur : « *Le choc est tel que la discussion pour construire une société plus résiliente va se produire, elle est incontournable.* » En tous les cas, leur proposition, comme d'autres, est mise au débat public, ce qui démontre en soi la demande d'un débat de qualité.

■ Antoine de Ravignan

[1] « Investir en faveur du climat contribuera à la sortie de crise », I4CE, 1^{er} avril 2020. Auteurs : Hadrien Hainaut, Maxime Ledez, Quentin Perrier, Benoît Leguet (I4CE) et Patrice Geoffron, université Paris-Dauphine-PSL. I4CE (Institute for Climate Economics) est un *think tank* sur les politiques climatiques financé par la Caisse des dépôts et l'Agence française de développement.



Au commissariat central de Lille, le 23 avril, une victime de violences conjugales attend pour une confrontation avec le mis en cause.



Les avocats du suspect et de la victime

Violences intrafamiliales

«Les victimes ont moins d'échappatoires»

Depuis le début du confinement, le Nord a constaté une hausse des interventions pour différends familiaux. La sûreté urbaine lilloise a mis en place une cellule chargée de recontacter 200 femmes, parfois isolées par les mesures sanitaires.

Par
CHLOÉ PILORGET-REZZOUK
Envoyée spéciale à Lille
Photos **AIMÉE THIRION**

Il y a eu ce premier SMS: «Monsieur aidez-moi SVP il vient de me taper pour un courrier... un bulletin de mon fils.» Suivi d'un autre: «SVP je vais pas tenir, il va me finir.» Les messages sont arrivés sur le portable de Jacky (1), retraité de la police. Il a alerté les services de police secours, une patrouille a interpellé le conjoint violent au domicile familial. Quelques jours plus tôt, il avait contacté cette femme en instance de séparation, confinée avec son futur ex et leurs enfants. Dans le dossier, déjà plusieurs procédures pour violences conjugales. Jacky s'était enquis du déroulé du huis clos, avait laissé son numéro: «Je l'ai eue deux-trois fois au téléphone. Elle avait besoin de parler, c'était tendu.»

La sûreté urbaine de Lille – qui couvre la moitié de l'agglomération, soit «environ 600 000 ha-

bitants», précise à Libération son chef adjoint, Sélim Méroud – a rappelé depuis le 6 avril quatre réservistes, dont trois délégués à la cohésion police-population. Ils sont chargés de prendre attache avec d'anciennes victimes de violences intrafamiliales afin de prévenir «le risque de réitération» pendant le confinement. L'initiative locale durera «au moins jusqu'au déconfinement», explique Méroud, qui souhaite qu'elle puisse «perdurer au-delà». Objectif: s'assurer que tout va bien pour ces femmes que les mesures sanitaires isolent un peu plus et piègent parfois entre quatre murs avec un conjoint, ou ex, violent. Une liste de 200 victimes a été établie avec le parquet, le service de contrôle judiciaire et d'enquête, et une association d'aide aux victimes et de médiation. En un mois, plus de 172 d'entre elles ont été contactées. Toutes les détentrices d'un «téléphone grave danger» (un téléphone portable attribué par le procureur, équipé d'une touche permettant d'alerter un service d'assistance) ont été contactées en priorité.

«COURSE CONTRE LA MONTRE»

Ce jeudi matin, Jacky s'imprègne de son premier dossier. Un couple séparé: il a frappé à la porte un soir alors qu'elle attendait un colis, s'est caché derrière le judas, est entré de force, l'a traitée de «pute» et giflée. L'ancien policier de la brigade anticriminalité (BAC) compose le numéro noté dans la procédure. Las, celui-ci n'est plus attribué. Autre dossier, nouvel échec: le numéro fonctionnel, mais n'est pas celui de la victime. «Aucun cas n'est laissé sans réponse, même si cela demande un peu plus de temps», garantit le réserviste. Le troisième dossier est le bon. Au bout du fil, un timbre clair et assuré: «Je suis avec les enfants à la maison. Il n'y a pas de souci, il respecte, il ne s'approche pas du tout.» Faute de rencontre physique, la voix reste un indicateur clé. «On sent vite si la personne est en danger. Et au moindre doute, on envoie une pa-



dans le bureau d'un enquêteur de la brigade des mineurs de Lille, le 23 avril.

Pour les femmes et les enfants, un danger aggravé

Face à des violences favorisées par l'isolement, le gouvernement et les associations multiplient les initiatives.

Elise a 25 ans. Elle a une fille de 3 mois. Le 17 avril, son petit ami, avec qui elle venait de rompre, demande à la revoir. Ils se donnent rendez-vous sur un parking à Aunay-sur-Odon, dans le Calvados. Il l'aurait poignardée dans le cou à deux reprises, en présence du nourrisson. Elise a la moelle épinière sectionnée et restera tétraplégique. Jennifer, elle, avait 35 ans. Elle était agent d'entretien à l'hôpital de Seclin, dans le Nord. Elle avait cinq enfants, âgés de 6 à 16 ans. Son compagnon a été mis en examen pour «meurtres». Il est soupçonné d'avoir tué Jennifer et deux de ses enfants, Doriane et Thiméo, le 5 avril à Carvin (Pas-de-Calais). Les histoires d'Elise et Jennifer sont de tragiques illustrations de la hausse des violences intrafamiliales observée en France depuis le début du confinement.

«Isolement»

Ainsi, en zone gendarmerie, les interventions pour ce motif ont bondi en moyenne de 30 % ces dernières semaines (lire notre reportage ci-contre). Dès la mi-mars, les associations venant en aide aux victimes de violences conjugales avaient exprimé leur inquiétude, certaines d'entre elles réclamant la mise en place d'un plan d'urgence pour venir en aide aux victimes. «Les violences conjugales ne pouvaient qu'être aggravées par le confinement : l'isolement de la victime fait partie de la stratégie de l'agresseur», analyse Elisabeth Moiron-Braud, secrétaire générale de la mission interministérielle pour la protection des femmes (Miprof), chargée par le gouvernement de conduire une mission d'information sur le sujet. «Le confinement peut devenir un moyen d'emurer la parole, les coups et les bleus des femmes», avertit quant à elle

M^e Isabelle Steyer, avocate spécialisée, qui se dit «follement inquiète».

L'Etat comme les associations tentent donc de multiplier les moyens de donner l'alerte : outre l'appel au 17, il est possible de demander de l'aide dans l'une des 20 000 pharmacies du territoire, d'envoyer un SMS au 114, numéro initialement dédié aux personnes sourdes ou malentendantes qui a vu ses sollicitations plus que doubler (et dans les deux tiers des cas, pour des violences intrafamiliales), de se rendre sur la plateforme de tchat du ministère de l'Intérieur, accessible vingt-quatre heures sur vingt-quatre et cinq fois plus sollicitée depuis le début du confinement... Des points d'information ont également vu le jour dans quatre-vingts centres commerciaux pour accompagner et sensibiliser. Plus de 230 personnes y ont déjà été accueillies. Le nombre de «téléphones grave danger» en circulation a été accru : courant avril, un millier d'entre eux étaient en circulation, une centaine de plus en un mois...

Reste un autre défi : éloigner l'auteur ou mettre la victime à l'abri. Pour ce faire, 20 000 nuitées d'hébergement d'urgence ont été débloquées par le gouvernement. «L'éloignement du conjoint violent est dans la loi, et néanmoins il est très peu appliqué. Nous voulons en faire une réalité, avec l'accord de la victime», appuie la secrétaire d'Etat à l'Egalité entre les femmes et les hommes, Marlène Schiappa. Face à l'urgence, la Fondation des femmes a lancé une vaste collecte de fonds. Plus de 2 millions d'euros ont déjà été récoltés, qui servent entre autres à financer 40 000 nuitées supplémentaires pour les femmes.

Grâce à ces fonds, en Ile-de-France, les studentes innocuées d'une résidence étudiante ont déjà accueilli une cinquantaine de femmes de tous âges depuis début avril, orientées par la police ou des travailleurs sociaux. «Sans cela, et vu que la plupart des hébergements existants sont saturés, ces femmes auraient dû faire appel au 115. Or, aussi nécessaires que soient leurs services, ils posent plusieurs difficultés : mixité, absence d'accompagnement social, psychologique ou juridique. Beaucoup d'entre elles sont parties précipitamment, alors on leur fournit aussi de quoi se nourrir, se laver, téléphoner...» explique Brigitte Chabert, présidente de l'Union régionale solidarité femmes Ile-de-France, qui chapeaute le projet.

Vigilance

Autre avantage : les femmes peuvent s'y poser quelques semaines avec leurs enfants. Eux aussi subissent de plein fouet la violence ces dernières semaines, comme en atteste la hausse continue des appels reçus par le 119, numéro vert de l'enfance en danger, depuis la mise en place du confinement. «D'ordinaire, on reçoit en moyenne 1200 appels par jour. Là, on a connu des journées à 2500», indique Pascal Vigneron, directeur du service téléphonique, pour qui ce regain d'activité vient en partie des campagnes de sensibilisation, mais pas seulement : «Des situations de tension se trouvent exacerbées par le confinement.»

Pour autant, professeurs, éducateurs et travailleurs sociaux, qui d'habitude peuvent repérer le danger, ne peuvent plus le faire. Alors, Pascal Vigneron exhorte chacun à la plus grande vigilance : «Ce sont parfois leurs amis qui nous contactent. On a par exemple reçu un appel d'une adolescente à qui une copine avait confié sur les réseaux sociaux être régulièrement victime d'attouchements», relate-t-il. Et d'ajouter : «Dans le doute, il ne faut pas s'abstenir. On n'en vaudra jamais à quelqu'un de s'être trompé.»

VIRGINIE BALLETT



Une avocate de suspect et une psychologue venue pour une expertise psy.

trouille», soutient Robert, lui aussi mobilisé. Dans un autre couloir de l'hôtel de police de Lille, Philippe, chef de la brigade spécialisée dans les violences conjugales de Ville-neuve-d'Ascq et Wattignies, a récupéré le dossier de la femme ayant appelé à l'aide par SMS. Le conjoint violent, connu des forces de l'ordre, a été placé en garde à vue la veille à 17 heures, puis entendu à 2 heures du matin par l'équipe de nuit. Le suspect nie «en bloc» : sa femme n'est qu'une «menteuse», tombée «toute seule». Il est 9h15, l'enquêteur n'arrive pas à joindre l'unité médico-judiciaire chargée d'évaluer les blessures physiques et psychiques de la victime – qui se verra notifier cinq jours d'incapacité totale de travail (ITT). «En flag, nous sommes tenus à un délai de

vingt-quatre heures, qui peut être prolongé. Il va falloir entendre la victime, ses deux enfants... C'est une course contre la montre», s'inquiète Philippe, installé dans un bureau de ses collègues de la «CAC», la cellule anticambriolage. Des affiches de films d'action (dont Rocky) au mur et sur les tables, quelques flacons de gel hydroalcoolique. Comme partout, le Covid-19 a contraint la sûreté urbaine de Lille à une réorganisation de ses services, de la prise de plainte aux brigades spécialisées. Les effectifs travaillent en «mode dégradé» (c'est-à-dire en équipes alternées et réduites) et un «pool judiciaire» traite en priorité les flagrants délits et les enquêtes urgentes. En ces temps pandémiques, ce sont ainsi trente enquêteurs par semaine, dont une petite **Suite page 12**

«Des situations de tension se trouvent exacerbées en confinement.»

Pascal Vigneron
directeur du numéro
pour l'enfance en danger

Suite de la page 11 dizaine de fonctionnaires spécialisés dans la protection de la famille, qui sont mobilisés. «On laisse des couples confinés ensemble, avec des gens qui saturent de rester enfermés. Forcément, cela peut vite dégénérer», lâche Jimmy, policier de la CAC parfois appelé en renfort.

«QUELQUES "PRIMOS"»

Dans le département, les interventions pour différends familiaux ont grimpé de 35% depuis le début du confinement, par comparaison avec la même période l'an dernier. «Ce sont plutôt des "réguliers", qui deviennent plus réguliers», estime Philippe à ce stade, même si «on a quelques "primos"». Comme ce septuagénaire arrêté au petit matin, fortement alcoolisé, après avoir violemment giflé et menacé sa femme. Celle-ci, âgée de 72 ans, s'était réfugiée chez leur voisin, qui a composé le 17. En revanche, le nombre de plaintes pour violences physiques au sein de la cellule familiale a baissé de 27%. «Je pense que ça va se délier après le confinement, avance Vincent, enquêteur à la brigade depuis trois ans. Cela peut être compliqué de nous alerter ou de déposer plainte, même si pas mal de choses se mettent en place. Les victimes ont moins d'échappatoires.» Il pense à cette femme qui a supplié la police de ne pas venir chercher tout de suite son époux qui devait être auditionné dans le cadre d'une enquête préliminaire: «Quand il va revenir, il se vengera sur moi.» A l'inverse, une autre est venue porter plainte pour des faits anciens: «Confinée avec son conjoint, elle a pris peur.»

Sur l'ensemble du territoire, les signalements sur le portail web des violences sexuelles et sexistes ont doublé les trois premières semaines d'avril par rapport à l'an passé, avant de se tasser légèrement, indique à Libé le service d'information et de communication de la police nationale. Pas étonnant pour Vincent, qui évoque ce voisin ayant récemment alerté sur du bruit et des pleurs. Un collègue passe une tête: «Même avant, des dossiers, il y en avait tous les jours. Dans le Nord, les violences conjugales, c'est un cheval de bataille.» La nuit passée, deux des trente gardes à vue concernaient ce type de faits. Un des suspects a été arrêté après «avoir projeté sa femme contre le mur». La politique pénale est claire et ne date pas du confinement: un traitement prioritaire et une réponse «forte», comme l'a rappelé la chancellerie dans une circulaire le

25 mars. Agir vite, même à effectif réduit. Dans un coin, une jeune femme patiente, l'air soucieux, les yeux rivés sur le fond d'écran de son smartphone où se détache le visage d'une fillette. Elle glisse: «J'ai peur de le voir.» Quelques minutes plus tard, la voilà face à son compagnon, contre lequel elle a porté plainte la veille. La confrontation, en présence des avocats, se déroule dans l'exigu bureau de Pascal, enquêteur à la brigade des mineurs (BM). Tout le monde porte un masque chirurgical. La victime pleure, les mains agrippées à son sac. Lors de sa déposition, elle a témoigné de nombreux épisodes d'insultes et de violences. Comme ce coup de pied qui lui a fracturé le plancher orbital et le nez il y a quelques années, ou ces gourdes de protéines jetées en plein visage.

«AVANT QU'IL Y AIT UN DRAME»

Ça part toujours «de petits trucs». Une phrase «mal interprétée», une engueulade «de trop». Cette fois, une valise mal rangée. Elle a déposé plainte «pour que ça s'arrête». Cela fait cinq ans que ça dure. En 2017, elle avait déjà porté plainte, mais le couple s'était finalement remis ensemble. «On réessaie à chaque fois et ça ne marche pas», sanglote la jeune mère de famille. Les jambes tremblantes, elle avoue l'avoir menacé une fois d'un couteau: «Avec tout ce qu'il me fait, j'ai déjà eu envie de me suicider... Sur le coup de la colère, je me suis dit: il faut que je le plante, que tout s'arrête.» Son conjoint a passé la nuit au poste. Il reconnaît certains des faits de violence, pas tous. «Il faut assumer, monsieur. Ça fait partie d'un tout: ce sont des violences conjugales, tance le brigadier-chef. Cette garde à vue doit être un élément déclencheur. Il va falloir trouver une solution, avant qu'il y ait un drame. Sinon, c'est le service de la brigade des mineurs qui va s'occuper de vous. Vous croyez qu'un enfant peut grandir dans une famille où on frappe et insulte au quotidien? Un enfant, c'est une éponge.» D'ailleurs, la petite dort mal. Elle refuse de mâcher, ne mange «que de la purée» à 3 ans passés. En prononçant ces mots, le regard de la mère s'embue. A l'autre bout de la pièce, son conjoint aussi pleure en silence. Placé sous contrôle judiciaire avec mesure d'éloignement, il sera jugé à une date ultérieure pour «violences habituelles» – des violences conjugales répétées. Il risque cinq ans de prison et 75 000 euros d'amende. ♦

(1) Le prénom a été modifié.



A Besançon, le 23 avril 2019, au centre Altérité, qui accueille des hommes en attente de

Une ligne d'écoute pour «empêcher le passage à l'acte»

Un numéro national à destination des conjoints violents a été lancé début avril. Une initiative qui ne fait pas l'unanimité, alors que la prise en charge des auteurs se développe depuis quelques années seulement en France.

Accompagner et essayer de prévenir: face à la recrudescence des violences intrafamiliales (notamment conjugales) en cette période de confinement, un numéro national d'écoute (1) à destination des conjoints violents a été lancé il y a un mois. Gérée par la Fé-

dération nationale des associations et des centres de prise en charge d'auteurs de violences conjugales et familiales (Fnacav), cette ligne d'écoute a déjà reçu plus d'une centaine d'appels depuis son ouverture, le 6 avril. «Il s'agit très majoritairement d'hommes, soit qui sentent qu'ils vont passer à l'acte, soit qui l'ont déjà fait. Parfois, ils appellent sur demande de leur conjointe», précise le président de la Fnacav, Alain Legrand, qui exhorte à «appeler avant de frapper».

Psychologue et psychanalyste, ce dernier distingue deux types de profils chez les appelants: «Des hommes violents, qui sont dans la domination et l'emprise via un sys-

tème pervers d'une part, et d'autre part, des hommes peut-être plus fragiles psychologiquement, qui agissent dans l'impulsion. Contrairement à la première catégorie, ces derniers sont plutôt dans la souffrance que dans la jouissance. Les mots "je n'arrive plus à me contrôler, aidez-moi" reviennent souvent», déroule-t-il.

«MESURE INUTILE»

Au bout du fil, une trentaine d'écouterants rompus (psychologues ou éducateurs) à la prise en charge des auteurs se relaient six jours sur sept pour tenter «d'accroître la probabilité d'empêcher un passage à l'acte», au cours de conversations

d'une heure en moyenne, à l'issue desquelles il peut être proposé aux appelants de recontacter leur interlocuteur s'ils en ressentent le besoin, de se rapprocher d'une structure proche de chez eux, voire de s'éloigner de leur domicile grâce à des solutions d'hébergement temporaires dans des centres ou des hôtels, à travers un partenariat avec le groupe SOS, spécialisé dans l'économie sociale et solidaire.

C'est ce qui a par exemple été proposé récemment à un trentenaire alsacien: en couple depuis huit ans, père de deux enfants, cet homme déjà condamné à effectuer un stage de responsabilisation l'été dernier a contacté la ligne d'écoute pour

faire état de sa crainte que les «disputes quotidiennes» ne mènent à de nouvelles violences à son domicile. En plus des nuitées d'hôtel, les écouterants lui ont indiqué les coordonnées d'un thérapeute.

Cette initiative ne fait toutefois pas l'unanimité. Dans un communiqué diffusé le 10 avril, le collectif parisien des «colleuses», qui parsèment les villes de messages dénonçant les féminicides depuis plusieurs mois, a dénoncé une «mesure inefficace et inutile», démontrant selon elles une grande méconnaissance de la «psychologie des auteurs», et jugé «révoltant» que des fonds soient investis dans la prise en charge des auteurs plutôt qu'au bénéfice des victimes.

«ANGLE MORT»

«Si on sauve ne serait-ce qu'une personne, on aura gagné», pointe Alain Legrand, pour qui il y a encore en France une forme de «tabou» autour de la prise en charge des auteurs de violences conjugales. «C'était un angle mort des politi-

A Marseille, l'OM offre un asile

Une vingtaine de femmes sont hébergées avec leurs enfants dans les locaux du centre d'entraînement que le club de foot a mis à la disposition de la préfecture.

Elles se sont installées dans le bâtiment où, d'ordinaire, s'activent les jeunes footballeurs. Depuis près de deux semaines, vingt et une femmes victimes de violences conjugales, accompagnées de leurs enfants, ont été mises à l'abri dans les locaux de la Commanderie, le centre d'entraînement de l'Olympique de Marseille. Puisque, confinement oblige, les jeunes en formation ont déserté le bâtiment, un vaste complexe situé dans le 13^e arrondissement de la ville, le club a proposé début avril de mettre ses installations à la disposition de la préfecture pour organiser des dépistages ou encore loger des soignants.

« Désorganisation »

C'est la préfecture qui a finalement choisi de dédier l'équipement aux victimes de violences intrafamiliales, contraintes de quitter en urgence leur domicile, la crise sanitaire ayant parfois aggravé leur situation. « Dans le département, nous n'avons pas enregistré d'augmentation des signalements de violences durant les quinze premiers jours de confinement. On a même constaté une baisse, précise Valérie Secco, directrice de SOS Femmes, une association mandatée par la préfecture pour accompagner les nouvelles arrivantes à la Commanderie. Mais c'est probablement lié à la désorganisation des services d'ordinaire affectés à leur prise en charge. C'est aussi plus compliqué pour les femmes de donner l'alerte, étant donné qu'elles sont souvent confinées avec leurs agresseurs... »

Si la proposition de l'OM est une chance, c'est surtout parce que « le circuit des places disponibles pour des accueils d'urgence est habituellement en tension dans le département », relève la directrice : en temps normal, dans les Bouches-du-Rhône, l'Etat met à disposition 193 places d'hébergement, auxquelles s'ajoutent bientôt 24 places supplémentaires. Les

46 lits supplémentaires qui sont à présent disponibles à la Commanderie ne sont donc pas de trop pour les équipes de SOS Femmes, qui ne tarissent pas d'éloges sur le site. « A la différence d'autres unités d'hébergement, on y trouve facilement des endroits pour s'isoler, souligne Valérie Secco. Les femmes ont chacune une chambre pour elles, qu'elles occupent parfois avec leurs enfants. En matière d'hébergement d'urgence, on est au top niveau. »

Ludothèque

Afin d'accompagner les victimes, l'association a mobilisé une vingtaine de personnes (assistantes sociales, animateurs, psychologues), et c'est l'OM, via l'entreprise de restauration collective Sodexo, qui offre les trois repas journaliers. Une collecte au sein du club a aussi permis de monter une ludothèque pour les plus jeunes. « Les femmes ont accès à un parcours santé de plus d'1 kilomètre, ce qui leur permet de se ressourcer. Et les enfants ont investi le stade », abonde Valérie Secco, qui a aussi relevé, à travers les témoignages des hébergées, que « symboliquement, se retrouver dans un lieu si exceptionnel, c'est aussi très valorisant ». Notamment pour deux ados, fans de foot et du club. « Pour des enfants, ce n'est pas facile de partir de chez eux en laissant tout derrière, rappelle Carine Crépin, psychologue pour SOS Femmes. Le fait de se retrouver ici, de bénéficier des installations sportives, de pouvoir prendre l'air, ça aide à s'apaiser et se reconstruire. »

Pour les équipes accompagnantes, la prise en charge sur place est aussi simplifiée : « Le fait d'être présents quotidiennement, avec les femmes sur le site simplifie les démarches qui, en période de confinement, auraient pu être plus compliquées. » Car il faut surtout gérer l'après-urgence, pour des victimes déboussolées qui repartent à zéro. « Même si elles sont hébergées dans un site exceptionnel, elles sont parties de chez elles et, en général, c'est pour ne pas y revenir, insiste Valérie Secco. Ça reste un saut dans le vide. » L'OM s'est engagé à ce qu'elles puissent rester à la Commanderie jusqu'à la reprise de la saison de football. Marlène Schiappa devrait saluer l'expérience en s'y rendant ce mercredi.

STÉPHANIE HAROUNYAN
Correspondante à Marseille



procès ou déjà condamnés pour des violences intrafamiliales. PHOTO RAPHAËL HELLE. SIGNATURES

ques publiques, qui a été mis au jour pendant le Grenelle des violences conjugales. Oui, c'est un changement de paradigme. En soignant les auteurs, on protège les victimes», défend pour sa part la secrétaire d'Etat à l'Egalité entre les femmes et les hommes, Marlène Schiappa, auprès de Libération.

« A titre personnel, je pense qu'on ne peut sortir des violences sans une véritable politique d'accompagnement des auteurs », analyse Caroline De Haas, militante au sein du mouvement féministe #NousToutes, à l'origine d'une pétition pour un plan d'urgence contre les violences en période de confinement. « Pour autant, est-ce qu'une ligne téléphonique est le dispositif adéquat ? » s'interroge-t-elle, soulignant la question cruciale du déni dans lequel se trouvent bon nombre de ces auteurs.

Cette spécialiste distingue deux axes d'amélioration : une meilleure formation pour les professionnels et la mise en place de dispositifs d'accompagnement des victimes accessibles de nuit. L'association En avant toutes

tient par exemple un tchat à destination des victimes, ouvert sept jours sur sept mais qui ferme à 21 heures. Seule option : la plateforme gouvernementale « Arrêtons les violences » qui permet des signalements sept jours sur sept et à toute heure, mais sans écoute ou accompagnement psychologique.

ÉLOIGNEMENT

En France, on ne compte qu'une poignée de centres spécialisés dans la prise en charge des auteurs, tandis qu'au Canada, plus en pointe, il en existe plus de 200, lancés dès le début des années 80. La France semble toutefois opérer un changement ces dernières années, avec notamment la mise en place de stages de responsabilisation (prévus par la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes). A l'issue du Grenelle des violences conjugales à l'automne, le Premier ministre a fait part de sa volonté que soient créés deux centres spécialisés par région d'ici la fin du quinquennat. Et sur la question de l'éloignement des

conjointes violents, la garde des Sceaux, Nicole Belloubet, a annoncé début avril l'ouverture d'une plateforme recensant des places d'hébergement temporaires, à destination des procureurs. Chaque année en France, environ 220 000 femmes sont victimes de violences physiques et/ou sexuelles. En 2018, 18 591 personnes ont été condamnées pour des violences sur leur partenaire ou ex-partenaire, dont 96% sont des hommes.

VIRGINIE BALLEST

(1) 08 019 019 11, du lundi au dimanche, de 9 heures à 19 heures.

LIBÉ.FR

Elles s'appelaient Jennifer, Florence ou Salma... elles ont été tuées par leur conjoint en avril. Tous les mois depuis janvier 2017, Libération recense les féminicides et raconte les vies derrière les chiffres.

COVID-19

Le bâillon de culture

Librairies, théâtres et cinémas fermés, festivals annulés... Déjà sinistrés par le confinement, les milieux de l'art et du spectacle devraient pâtir après le 11 mai des règles de distanciation sociale. Ils guettent avec appréhension les annonces présidentielles de ce mercredi.



Le 6 mars tombait l'annonce de l'annulation pure et simple du Salon du livre 2020, un coup de semonce qui prévenait le monde de la culture encore insouciant de la violence de la tempête à venir. Onze jours plus tard, le confinement fermait par milliers salles de cinéma, théâtres, salles de concerts, musées, librairies, puis tombaient une à une les annonces d'annulation de festivals, plongeant le pays dans un spectaculaire black-out culturel. La crise est majeure et sans précédent par l'effarante synchronie des cessations d'activité et l'absence de perspectives à court et moyen terme qu'elle ouvre en même temps pour le monde du théâtre, de la danse, de l'art contemporain, du livre, de la musique... Déjà échaudé depuis des semaines par les non-réponses du ministère de la Culture sollicité sur la manière d'affronter la période et un Franck Riester évasif ou aphone, le milieu culturel a particulièrement mal vécu d'être tout simplement exclu des préoccupations d'Edouard Philippe dans son discours du 28 avril à l'Assemblée nationale. Celui-ci a ensuite tenté de se rattraper au Sénat, lundi, en évoquant la possibilité d'une réouverture des cinémas début juin. Au désastre en marche qui accroît toutes les calamités et les effets de concentration ou de

désinvestissement public qui avaient précédé la pandémie, quelles réponses ambitieuses ? Depuis plusieurs semaines, une multitude de voix s'élèvent pour réclamer une remise à plat des politiques en la matière, des investissements, voire un revenu minimum dont bénéficieraient indifféremment intermittents du spectacle et auteurs. Après un mois d'assourdissante atonie en la matière, Emmanuel Macron s'est laissé émouvoir par une tribune (parue jeudi dans *le Monde*), où une centaine de personnalités, parmi lesquelles quelques-unes des plus médiatiques et des moins mal loties, de Catherine Deneuve à Omar Sy, se faisaient les porte-voix du secteur – lequel, il faut le rappeler, par delà tout ce qu'il cultive de nourritures spirituelles, pèse autant dans l'économie française que l'industrie agroalimentaire. Alors que son ministre, Franck Riester, a beaucoup occupé l'espace ces dernières heures, à coups de tribunes et d'interviews, sans rien formuler de concret, et tandis que Jack Lang réclamait mardi dans *le Monde* un «New Deal» culturel, le Président doit annoncer ses «*premières décisions*» sur le sujet ce mercredi depuis l'Élysée, après une discussion «*avec des artistes*». Or l'effondrement qui guette est si vaste et touche une telle variété d'acteurs dont les

destinées semblent pourtant chaînées les unes aux autres, à des échelles économiques allant de la superproduction à l'artisanat local, que la réponse ne saurait être à la hauteur si elle se contente de prolonger les mesures de sparadraps et bouts de ficelle sans axe directeur des politiques culturelles depuis trente ans.

«FOIRE D'EMPOIGNE»

La rupture est là, béante. La crise a aussi ses bénéficiaires et ses effets d'aubaine, pour les tenants essentiellement américains de l'économie numérique (Netflix, Google, Amazon ou Disney) nous rivant aux écrans domestique. La culture «physique», celle qui requiert de sortir de chez soi, voit se dessiner des contraintes prophylactiques préconisées par un rapport de l'infectiologue François Bricaire (révélé par le JDD) remis vendredi à Emmanuel Macron. Deux sièges de séparation entre les spectateurs, port du masque obligatoire, ventilation de la salle, annulation des entrées pour les théâtres, distance minimale d'un mètre entre les acteurs. Et ce genre de phrases, lunaires : «*En cas de rapprochements impératifs liés à des scènes de colère ou d'amour, les comédiens devraient se soumettre à des prises de température et à des tests sérologiques.*» Ou

encore des mesures de quarantaine pour les équipes de tournage avant le premier clap afin de s'assurer que tout le monde sur le plateau est *safe* ! Bon courage.

Depuis que les cinémas ont tiré le rideau, l'ensemble de la chaîne de production des films accuse des dommages et périls colossaux. En amont de la diffusion, les distributeurs ont investi pour des films reportés sine die, aux débouchés incertains. «*Il va vite y avoir des victimes dans la distribution française*, certifie Vincent Maraval, patron de la société de production et de distribution Wild Bunch, interrogé par *Libération*. *Soit les distributeurs ne peuvent pas écouler leurs stocks de films faute de visibilité sur le marché de l'exploitation en salles, soit ils n'ont pas constitué de stocks et ne trouveront pas de quoi redémarrer. Il y a un effet domino qui entraîne toute la chaîne dans des difficultés presque insurmontables, sauf à envisager un chômage partiel sur deux ans.*» Le refus persistant, en dépit des tractations en cours, des compagnies d'assurances de prendre en charge le risque épidémique sur les plateaux exclut actuellement toute hypothèse pérenne de reprise. Un fonds spécial abondé par l'Etat est douloureusement attendu par les producteurs, notamment les indépendants, dont le pronostic vital est engagé



à mesure qu'ils creusent dans leur trésorerie en raison d'un calendrier de projets en tournage ou en postproduction à l'arrêt. L'horizon d'un redémarrage cahin-caha au 2 juin sera évalué à la fin du mois. Mais quels films pour essayer les plâtres d'une reprise contrainte par la division des jauges des salles (mesures barrières obligent) et du nombre de séances, en sus d'un appétit incertain du public? «*Quand les salles rouvriront, ce sera la foire d'empoigne*, pronostique Thomas Ordonneau, de la société de distribution Shellac. *Chacun devra rattraper son chiffre d'affaires et la loi du marché régnera.*» Au cœur d'un embouteillage de sorties, les grosses locomotives risquent de s'arroger la part du lion sur les écrans. Les contre-chocs du marasme annoncé – des hémorragies budgétaires, du chômage prolongé en masse, des annulations de contrats et faillites probables – sont vertigineux, et augurent un bouleversement du paysage à long terme.

COMA

Tout aussi gelé depuis début mars dans l'élan qui devait les conduire vers un été toujours riche en créations et premières entre Avignon, Montpellier, Marseille, Aix, le spectacle vivant compte ses pertes et boit la tasse. Tous ces festivals ont bien sûr fini par lâcher la rampe. Début

avril, lors de sa présentation en plein déni du 74^e Festival d'Avignon, Olivier Py n'a pas manqué de rappeler l'impact économique d'un événement représentant pour la ville et sa région 100 millions d'euros de retombées. Le directeur de l'Opéra de Paris, Stéphane Lissner, ne voyant pas comment accorder la *Tétralogie* de Wagner avec les impératifs de distanciation physique, à moins de chanter dans son coude, envisage de fermer trois mois l'Opéra Bastille à la rentrée pour ne reprendre qu'en janvier. Avec la lourdeur de ses charges fixes (le lieu perd beaucoup à l'arrêt), ce sont 40 millions d'euros de pertes, cumulées à celles enregistrées pendant les grèves de décembre, soit un cinquième du budget global annuel de l'institution. Quant au secteur privé, maintenir des représentations avec 20% de la jauge de salle remplie revient soit à faire flamber le prix du billet, soit à couler la quasi-totalité des entreprises. Selon le Centre national de la musique, la perte en billetterie de la filière spectacle atteindra les 500 millions d'euros à la fin mai. «*Le spectacle vivant est en danger absolu*», observait mi-mars le Prodiss, syndicat des professionnels du secteur, estimant à 590 millions d'euros la perte en chiffre d'affaires, en imaginant un scénario catastrophe arrivant à échéance le... 31 mai. Pour l'heure, il s'agit donc d'un coma, avec plu- **Suite page 4**

Au musée du Louvre, à Paris le 12 mars.

PHOTO DENIS ALLARD

Les intermittents réclament des aides pour éviter le désastre

Avec l'arrêt complet du secteur culturel, de nombreux salariés risquent de perdre leur statut, faute d'heures travaillées.

La culture est à l'arrêt pour un temps incertain mais, sans les petites mains qui la font tourner, il est certain qu'elle ne pourra redémarrer. Depuis quelques jours, les voix s'élèvent, de plus en plus fortes, pour alerter sur les conséquences désastreuses que la crise du coronavirus pourrait avoir sur les intermittents. Les collectifs Année noire 2020 et Culture en danger ont vu le jour et lancé simultanément des pétitions, recueillant à elles deux plus de 250 000 signatures en une semaine. Il s'agit de textes réclamant des mesures d'urgence, adressés tantôt au président de la République, tantôt aux ministres du Travail et de la Culture. Leurs auteurs craignent un «*tsunami social et culturel*», avec des salariés déjà fragiles, privés d'activité en raison des annulations ou reports d'événements, et qui, par effet domino, pourraient être radiés à tour de bras par Pôle Emploi et déchus de leur statut d'intermittent. «*Et si un retour complet à la normale ne se faisait qu'à l'automne 2021? [...] Les emplois concernés ne peuvent pas se permettre ces devinettes*», prévient un collectif de 500 personnalités, dont Jeanne Balibar, Catherine Deneuve, Jean Dujardin, dans une lettre ouverte à Emmanuel Macron parue dans *le Monde*.

«*Année blanche*». «*Culture oubliée*» est devenu le cri de ralliement sur les réseaux sociaux. Car la seule mesure dédiée aux intermittents à ce jour figure dans le décret du 14 avril, paru après les annonces mi-mars de Franck Riester. Le texte donne accès au chômage partiel et fait de la période de confinement un «*temps mort*», durant lequel aucune fin de droits ne sera prononcée. Et la durée du confinement rallongera d'autant la période de référence servant au décompte des heures et à l'ouverture des droits. Un assouplissement des règles jugé bien insuffisant pour les collectifs montés au créneau. Tous réclament une «*année blanche*» pour

les intermittents. Autrement dit, un maintien automatique de leurs droits les douze mois suivant la sortie du confinement, pour préserver ce vivier essentiel de travailleurs.

Garantie. Créé en 1936, le régime de salarié intermittent à employeurs multiples, ancêtre du régime actuel, a initialement été pensé pour le secteur du cinéma, qui avait besoin de mobiliser ponctuellement différents corps de métier. Mais à l'époque, les producteurs ne trouvaient personne. Ouvriers et techniciens préféraient avoir une paye fixe, un seul patron. Afin de s'assurer une main-d'œuvre, il fallait pouvoir rémunérer ces salariés entre les périodes de travail, leur offrir une garantie. Le filet de sécurité, c'est l'Unédic, créée en 1958. Depuis la fin des années 1960, les techniciens et les artistes relèvent des annexes 8 et 10 de l'assurance chômage, des textes plusieurs fois renégociés mais toujours en vigueur. Un intermittent est rémunéré à l'heure, ou au cachet, embauché en CDDU (contrat à durée déterminée d'usage) pour un tournage, une pièce, un concert, etc. Il s'agit d'un contrat court renouvelable à volonté, sans carence ni indemnité de précarité à la fin. Depuis 2016, il faut avoir travaillé 507 heures dans l'année écoulée pour être indemnisé entre les contrats l'année suivante. A chaque date anniversaire, l'intermittent fait les comptes, Pôle Emploi calcule, et ainsi de suite. Et ça passe ou ça casse. Selon les derniers chiffres de Pôle Emploi, en 2018, la France comptait 274 000 intermittents. Si un tiers sont embauchés régulièrement dans l'audiovisuel, la moitié travaillent dans le spectacle vivant, un secteur saisonnier lié en grande partie aux festivals de printemps et d'été. Avant même le Covid-19 et l'arrêt forcé du monde de la culture, seul un gros tiers des intermittents (environ 36%) étaient parvenus à passer la barre des 507 heures. N'ayant pas suffisamment travaillé, les autres ne peuvent prétendre aux allocations chômage. 27% des intermittents ont travaillé 24 heures ou moins en 2018. Combien seront sous la barre en 2019? L'année blanche voudrait qu'on ne compte pas. Pour éviter l'hécatombe.

NOÉMIE ROUSSEAU

Suite de la page 3 sieurs fonctions vitales touchées. Plus ou moins gravement selon qu'on est une salle subventionnée à 70 % comme la Comédie-Française ou le Théâtre national de Strasbourg, une salle mixte (50 % de subventions, 50 % de ressources propres) comme la Philharmonie de Paris, ou un théâtre subventionné à moins de 30 %.

Même s'ils seront peut-être les premiers à pouvoir rouvrir avec des systèmes prudents de flux de visiteurs (l'Institut Giacometti à Paris annonce une réouverture le 15 mai), les musées souffrent eux aussi des dix plaies d'Égypte. Le confinement a creusé un trou abyssal dans les revenus de leur billetterie (sans parler de ceux des boutiques et cafés), ils doivent reporter des expositions en chaîne – et en annuler d'autres, préparées pendant des années –, voire renvoyer des œuvres chèrement convoyées à leurs prêteurs sans qu'elles aient été vues, avec zéro visibilité pour la suite. Annuler les expos prévues ? Les reporter jusqu'à créer un embouteillage ? Et comment faire s'ils ne peuvent compter sur les prêts internationaux pour encore de longs mois ? Au centre Pompidou, les pertes de la billetterie sont estimées entre 1,2 et 1,5 million d'euros par mois (sans compter les manques à gagner pour ce qui est du mécénat, de la location d'espaces, des ventes de produits dérivés, etc.).

SOUTIEN TRÉBUCHANT

Pour sa part, toute la chaîne du livre est elle aussi à l'arrêt, soit 50 000 personnes, depuis la fermeture des librairies. «*Le cœur du réacteur, ce sont elles, on bouffe tous grâce à elles*», dit un éditeur. Conséquence immédiate : une perte de chiffre d'affaires, qu'Antoine Gallimard estimait le 16 avril sur France Info, de 90 % pour son groupe Madrigall pendant le confinement, et de 30 % sur l'année 2020. Des mesures de chômage partiel ont été mises en place à tous les maillons, comme chez Actes Sud ou Edditis. Et le secteur n'a pas attendu pour demander du soutien trébuchant : l'Etat va débloquer 5 millions d'euros : très en deçà de ce que le secteur du livre réclame pour freiner le désastre. Il y a aussi la mise en place d'un fonds d'aides, des reports de charges, des délais de paiement, de prêts garantis par l'Etat... La baisse du chiffre d'affaires des librairies serait de l'ordre de 20 % à 30 % sur l'année. Si toute la profession réclame la réouverture le 11 mai, pour ne pas étouffer les étals, en sommeil depuis deux mois, des sorties ont été supprimées ou reportées, au moins à l'automne (Gallimard prévoit ainsi une coupe de 40 % de sa production et de nombreux ajournements). «*Il y aura moins de titres. Et aussi certainement moins d'éditeurs*», a pronostiqué Vincent Montagne, président du Syndicat national de l'édition dans un entretien à *Livres Hebdo*. On risque de voir déborder dans la rentrée littéraire une majorité d'apprentis best-sellers et d'auteurs à succès lancés pour rattraper le manque à gagner. «*Tout le monde cherche un livre qui va lui sauver son année*», dit un éditeur.

On le voit, l'attente et l'angoisse sont énormes. Les décisions qui se font attendre ne sauraient consister seulement en une perfusion ponctuelle destinée à reconstruire les déséquilibres déjà à l'œuvre avant la catastrophe. A l'aune de ce qu'il reste de l'hypothèse d'une exception culturelle française, et par delà les logiques industrielles auxquelles on résume trop volontiers la portée de la création, tout un secteur attend aujourd'hui de l'Etat qu'il rende les arts et la culture à leur ambition et vocation première de trésor commun et de service public.

ÈVE BEAUVALLLET, ÉLISABETH FRANCK-DUMAS, JULIEN GESTER, SANDRA ONANA, DIDIER PÉRON, GILLES RENAULT, FRÉDÉRIQUE ROUSSEL et GUILLAUME TION

Le spectacle vivant veut bouger encore

La fermeture actuelle des frontières internationales pourrait pousser le secteur à envisager, à l'avenir, un système de tournées plus responsable.

En 2019, plutôt que de faire circuler sa pièce *Isadora Duncan* aux États-Unis, le chorégraphe français Jérôme Bel en a créé, par souci écologique, une version américaine par Skype. En 2011, lorsqu'il a commencé à faire voyager son blockbuster *Clôture de l'amour*, le metteur en scène Pascal Rambert n'a pas emmené ses acteurs avec lui : plutôt qu'une tournée, l'idée était de recréer la pièce en diverses langues, de Pékin au Caire, avec chaque fois une équipe locale – des acteurs stars dans leur pays, la plupart du temps. Ils ne sont pas les seuls à avoir testé ce modèle – celui d'un théâtre à la fois mondial, mais en circuit court, dira-t-on – qui semble équilibrer sur une balance de valeurs les impératifs écolos, les considérations sanitaires les plus alarmantes et l'historique nécessité des échanges artistiques internationaux. De là à faire de ces cas particuliers des modèles d'exportation du futur...

LA FRANCE, UN MARCHÉ ET UN ASILE

Et pourquoi pas ? Fermeture des frontières oblige, le spectacle vivant s'est engagé depuis le début du confinement dans une vaste réflexion concernant la mobilité artistique internationale. En tête des secteurs concernés, la musique et la danse, proposant les castings parmi les plus cosmopolites et qui, épargnés par la barrière du sous-titrage qui empêche le théâtre et l'opéra, sont les plus nomades. Jusqu'à fin 2020, on y voit malheureusement clair : les spectacles qui joueront dans les grands événements internationaux en France – dans des conditions lunaires, si l'on

en croit le rapport Bricaire – seront des productions plus locales. Ce sera le cas au Festival d'automne à Paris, dont la 49^e édition se recompose sans le Polonais Krystian Lupa et sa troupe d'acteurs chinois, et plus largement sans une majorité d'artistes hors espace Schengen. La Biennale de la danse de Lyon, de son côté, avec ses 22 créations, repoussera les pièces venues d'Afrique à mai-juin 2021 pour recentrer son calendrier automnal 2020 sur les spectacles nationaux. Voilà pour l'horizon immédiat. Mais à long terme ?

Certains redoutent qu'apparaisse dans le champ culturel ce qui affleure dans le secteur agroalimentaire : une tendance au localisme, au protectionnisme, boostée par la transition verte. Le prix serait sans doute coûteux. A la fois pour ces compagnies indépendantes françaises qui réalisent pour certaines 50 % de leurs dates à l'étranger, mais aussi pour ces milliers d'artistes étrangers pour qui la France est à la fois un marché et un asile. Sans parler des maisons de production, à l'instar de celles tenues par Olivier Mantej par exemple, à la fois directeur de l'Opéra-Comique et copropriétaire du Théâtre des Bouffes du Nord à Paris, deux structures dont le modèle économique repose moins sur la billetterie que sur les tournées (40 dates en moyenne pour les pièces de théâtre et une quinzaine pour les opéras). «*Attention, produire local n'a pas le même coût mais n'apporte pas non plus les mêmes recettes*», rappelle-t-il, lui qui sait à quel point les maisons françaises ont besoin de la force de frappe économique des théâtres étrangers pour coproduire et diffuser les spectacles. Il faudrait alors, au contraire, «*consolider les réseaux de coproduction, et inventer un modèle commun écoresponsable où les forces seraient mutualisées autour de valeurs fortes*». Ce qui était hier une tendance deviendrait donc une nécessité. Depuis quelques années, en effet, la vague verte invite les partenaires internationaux à ratio-

naliser les calendriers de tournée des artistes, expliquant les avantages à voir une compagnie brésilienne tourner pendant un mois en Allemagne plutôt que d'enchaîner les monodates partout dans le monde sur une même durée. La réflexion était timide il y a encore quelques mois, mais les programmeurs français étaient déjà une centaine, la semaine passée, à participer à une réunion organisée par l'Office national de diffusion artistique (Onda) sur le sujet, et à en convenir en chœur : la mobilité internationale doit impérativement être préservée mais plus que jamais. «*On était de plus en plus libéral dans la manière d'accueillir les spectacles dans les théâtres du monde entier : aussitôt arrivés, aussitôt repartis*, analyse Pascale Henrot à la direction de l'institution. *On travaille donc, à l'avenir, à rallonger le temps de diffusion des artistes sur un même territoire, en privilégiant et en multipliant les résidences, y compris internationales. Ce serait une piste à explorer avec le ministère.*»

«FRAIS D'APPROCHE»

Un ralliement probable aux préceptes «slow» que confirme, de son côté, Nicolas Dubourg, nouveau président du Syndicat des entreprises artistiques et culturelles (Syndec) : «*Quand on est un théâtre, les "frais d'approche" (billets d'avion, etc.), c'est la moitié du budget d'un contrat de cession, détaille-t-il. On a fondé notre modèle économique de mobilité artistique sur celui des compagnies aériennes low-cost. Quand vous accueillez un spectacle en France, avec des interprètes étrangers, c'est parfois moins cher de renvoyer les artistes chez eux à Londres ou Madrid entre deux dates que de les loger à l'hôtel. Et si ces compagnies s'effondrent ? Avec le modèle des prix d'aujourd'hui, en tout cas, faire venir en France une compagnie italienne ou anglaise, ce serait impossible.*»

ÈVE BEAUVALLLET et GUILLAUME TION

Love Train, d'Emanuel Gat.
PHOTO DR



DOSSIER

La recherche scientifique chamboulée par le Covid-19

Face à l'urgence de l'épidémie, la production de connaissances s'est emballée, et les normes habituelles sont bousculées. Pas toujours pour le meilleur

Avez-vous pris connaissance de notre communiqué de presse sur cette annonce majeure ? Le SMS, reçu lundi 27 avril à 13h30, a été envoyé par le directeur de la communication de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP) en personne. Le document est arrivé moins d'une heure plus tôt dans notre boîte mail, avec un titre alléchant : « *Le tocilizumab améliore significativement le pronostic des patients avec pneumonie Covid moyenne ou sévère.* » Mais le court texte n'apporte aucune donnée chiffrée sur l'ampleur des résultats obtenus avec ce médicament, un immunomodulateur habituellement utilisé dans la polyarthrite rhumatoïde. Le communiqué précise juste que les résultats de l'essai clinique vont être soumis à une revue scientifique, et qu'ils devraient être confirmés de manière indépendante par des essais supplémentaires. « *Compte tenu du contexte de la pandémie, les chercheurs et le promoteur se sont sentis obligés, d'un point de vue éthique, de communiquer ces informations, en attendant l'examen par les pairs tout en continuant le suivi plus long de ces patients.* », justifie l'AP-HP.

A 14 heures, un « brief presse » virtuel commence, introduit par le directeur général de l'AP-HP, Martin Hirsch, qui explique que c'est « *probablement la première démonstration, dans des conditions contrôlées d'un essai randomisé, de résultats encourageants sur le pronostic de patients ayant une forme sévère de la maladie Covid.* » En vingt minutes, pas moins de sept universitaires impliqués dans cette étude, appelée Corimuno, prennent la parole. Moindre mortalité chez les patients traités avec ce médicament, réduction de la durée du séjour en réanimation ? Aucune précision n'est donnée, mais l'opération de communication est un succès dans les médias et sur les réseaux sociaux.

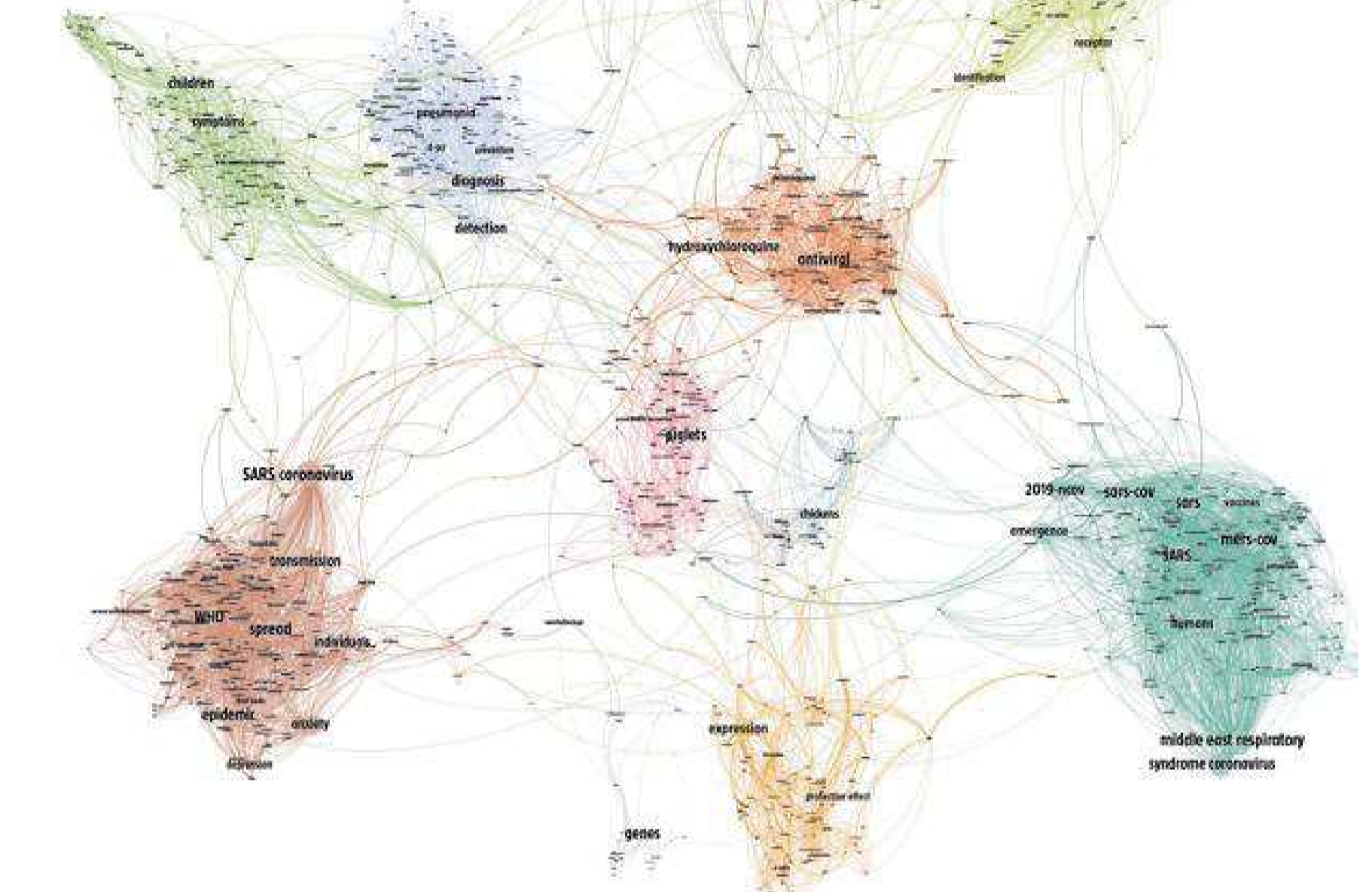
L'étude en question est effectivement de haut niveau (depuis plusieurs semaines, nous sommes en contact avec plusieurs de ses investigateurs). Mais à ce stade, il faut croire l'AP-HP sur parole, puisqu'il n'y a aucune publication scientifique, ni même prépublication, ce qui explique l'absence de résultats chiffrés dont la primeur est réservée aux relecteurs de l'article. Depuis des semaines, une partie de la communauté scientifique reproche au microbiologiste Didier Raoult les lacunes méthodologiques de ses études sur l'hydroxychloroquine, mais aussi son mode de communication direct, par des vidéos et des communiqués de presse de l'Institut hospitalo-universitaire (IHU) Méditerranée infection livrés avant toute publication. L'AP-HP aurait-elle été séduite par les méthodes tapageuses du franc-tireur marseillais ?

« TOUT VA À UNE VITESSE FOLLE »

En vérité, la progression de l'épidémie de Covid-19, qui a officiellement contaminé au 4 mai 3,5 millions de personnes à travers le monde et tué près de 250 000 malades, a bouleversé les pratiques de la recherche scientifique et plus particulièrement biomédicale. Organisation des équipes, financement des projets, montage des expériences et essais, publication des résultats : tous les maillons de cette longue chaîne, érigée pendant des décennies, parfois des siècles, semblent avoir été affectés par l'expansion du nouveau coronavirus et l'urgence intimée aux chercheurs de lui trouver des parades.

« *Très honnêtement, une telle pression et une telle mobilisation générale, je n'avais jamais vu ça, soutient la biologiste Pascale Cossart, professeure à l'Institut Pasteur et secrétaire perpétuelle de l'Académie des sciences. D'habitude, chaque spécialiste pense que son petit sujet est au centre du monde. Ce réflexe a disparu. Pour le sida, il a fallu des années, là, ça s'est fait en quelques semaines. Et que l'on ne me parle pas de cacophonie ! Bien sûr, il y a des couacs, mais il y a surtout une incroyable implication de toute la communauté et un travail immense accompli en un temps record.* »

Chef de groupe à l'Institut de recherche en infectiologie de Montpellier, Raphaël Gaudin



A partir des résumés de 7200 articles sur le SARS-CoV-2 publiés dans la base PubMed depuis janvier, David Chavalarias, de l'Institut des systèmes complexes d'Ile-de-France, a extrait les mots spécifiques ainsi que leurs relations dans le corpus, faisant jaillir les thèmes de recherche. D. CHAVALARIAS/ISC-PIF/HTTP://MAPS.GARGANTEXT.ORG

se dit lui aussi « *impressionné* » par la mue opérée. « *Dans ce contexte de confinement, basculer sur le coronavirus constitue souvent, c'est vrai, le seul moyen de continuer à travailler, admet-il. Mais les chercheurs ont surtout ressenti l'impérieuse nécessité d'être utiles. Les virologues, comme moi, pour qui il ne serait pas pensable de ne pas être sur le pont. Mais c'est beaucoup plus large. Avec des résultats incroyables. L'interactome complet du virus, autrement dit ses interactions avec les différentes cellules, est sorti en un mois et demi. En temps normal, il faudrait trois ans. Tout va à une vitesse folle.* »

Faire plus, plus vite, et si possible mieux. Ou plus précisément faire beaucoup plus, beaucoup plus vite, et si possible aussi bien. Entre ces injonctions a priori contradictoires, c'est un nouvel équilibre que le système s'acharne à trouver. Avec, pour les équipes, une première difficulté : gérer et assimiler l'afflux sans précédent d'informations publiées par les grands journaux. Scopus, l'une des bases de données de référence des publications scientifiques, recensait au 30 avril, pour 2020, plus de 4200 articles et lettres parlant de « coronavirus », « Covid-19 » ou « SARS-CoV-2 »,

Sans labo, les chercheuses aux fourneaux

Le nouveau virus frappe plus massivement et plus gravement les hommes, c'est établi. Mais le confinement imposé par l'épidémie mondiale semble particulièrement toucher les chercheuses scientifiques. Le magazine féminin en ligne *The Lily* a publié une enquête qui constate un changement important dans la production éditoriale depuis l'arrivée de la maladie. Dans le domaine de l'astrophysique, la chute du nombre d'articles publiés sur les sites de preprint serait de 50 % plus importante chez les femmes que chez les hommes. Elizabeth Hannon, rédactrice en chef adjointe du *British Journal for the Philosophy of Science*, a indiqué, sur Twitter, qu'elle avait reçu depuis un mois un nombre « *négligeable* » de propositions d'auteurs, « *du jamais-vu* ». David Samuels, éditeur de la revue *Comparative Political Studies*, a pour sa part enregistré une augmentation de 25 % des propositions en ce mois d'avril comparé à l'an dernier... mais cette croissance serait intégralement le fait des hommes. La raison est claire : en ces temps de confinement, les tâches domestiques reposent en grande partie sur les épaules des femmes. Un fardeau qui handicape particulièrement les jeunes chercheuses, mères d'enfants en bas âge, « *les plus précieuses professionnellement* », insiste le site.

contre moins de 800 en 2019 (où, par définition, seul le mot-clé « coronavirus » existait). Soit plus de trente nouveautés par jour, dimanches compris.

Jessica Richoux, interne au CHU de Grenoble, a vite vu arriver cette avalanche de publications. « *Mi-mars, lorsque j'ai dû interrompre mon stage d'interne pour rejoindre une unité Covid, j'ai pensé à la manière dont il faudrait s'organiser pour être à jour de nos connaissances sur le plan clinique* », raconte-t-elle. Comment assimiler les quelque 1500 articles sur les coronavirus à portée clinique déjà enregistrés sur la base de référence américaine PubMed, qui rapidement deviennent 3500 ? « *Cette vague allait saturer nos capacités de veille* », réalise Jessica Richoux.

Elle s'associe avec d'autres collègues, puis elle contacte une « *agence digitale* » de Marseille, La Fabrique VingtCinq. Dix jours plus tard, le site Bibliovid voit le jour. La quinzaine de personnes chargées de la veille trient environ 150 articles par jour pour en retenir une dizaine, les classer en thématiques (diagnostic, épidémiologie, thérapie...), les résumer en français et les classer en « *niveaux de preuve* », une échelle utilisée par les cliniciens. 4500 articles sont déjà recensés et 3000 visites sont comptabilisées quotidiennement.

Les éditeurs de journaux eux-mêmes ont réagi pour soutenir la cadence. Bien que les deux plus importants dans le domaine généraliste, *Nature* et *Science*, ne communiquent pas de chiffres, ils confirment une augmentation des propositions. « *Dans nos quatre journaux, nous avons 30 % de plus de soumissions en mars-avril par rapport à la même période l'an dernier, avec une part importante d'articles sur le Covid-19*, estime de son côté Bernd Pulverer, responsable des publications de la société savante European Molecular Biology Organization, qui édite des journaux réputés dans le domaine. *Même hors Covid, les chercheurs publient davantage car, leur laboratoire arrêté, ils ont souvent plus de temps pour finir des articles ou achever de les corriger.* »

Il faut donc faire un tri. « *Tous les articles "Covid-19" sont publiés aussi vite que possible,*

parfois moins bien présentés dans la forme », reconnaît la revue *Nature* dans un communiqué. « *C'est la même chose mais en plus rapide* », assure Holden Thorp, directeur de *Science*. La « *chose* » en question désigne l'un des piliers du contrôle qualité de la recherche, l'évaluation par les pairs. Cette relecture prend en général plusieurs mois, avec des échanges entre auteurs et évaluateurs, des demandes d'expériences ou d'analyses supplémentaires, des corrections... Mais là, les mois sont devenus des semaines, voire des jours. *Science* a ainsi publié l'article présentant la structure de la protéine spicule, utilisée par le SARS-CoV-2 pour entrer dans les cellules, neuf jours après l'avoir reçu. Un record, selon Holden Thorp.

QUATRE ARTICLES RETIRÉS

Simple « *ajustement* » du « *timing* », comme le dit *Science* ? « *Personne ne peut croire que la vitesse et la quantité ne vont pas affecter la qualité. Des articles sont publiés aujourd'hui avec des standards méthodologiques plus faibles, voire anormaux, comme des études sans groupe contrôle*, souligne Ivan Oransky, cofondateur de Retraction Watch, un site spécialisé dans le suivi de l'activité éditoriale scientifique. *Lors de l'épidémie d'Ebola en 2014-2015, certains avaient alerté sur la nécessité de ne pas abaisser les standards malgré l'urgence. Pourtant cela recommence.* »

Pour le moment, peu d'articles ont été retirés de la littérature à cause de « *dérèglements* ». Quatre, selon Retraction Watch. Par le *Lancet* (une lettre évoquant le travail difficile d'infirmières chinoises à partir de témoignages de seconde main), *Practical Preventive Medicine* (une étude sur des faux positifs péchant par « *manque de données* »), le *Chinese Journal of Epidemiology* (des conclusions relatives à une transmission du Covid-19 sans contact dans un bus) et le *Bulletin de la dialyse à domicile* (un article sur la contamination d'un liquide de dialyse). Enfin l'article de Didier Raoult décrivant son essai de traitement à l'hydroxychloroquine et l'azithromycine, publié dans l'*International Journal of Antimicrobial Agents*, a reçu un

avertissement de la société savante propriétaire de la publication. « Dans ce contexte, toute la difficulté est d'accélérer la diffusion des connaissances, tout en veillant à éviter de désinformer », résume Bernd Pulverer.

Cet équilibre périlleux se trouve chamboulé par l'irruption d'autres types de publication, les preprints, selon le terme anglais : des textes de recherche mis en ligne, souvent en même temps qu'ils sont soumis à des journaux, et qui n'ont donc pas encore été évalués par les pairs. Utilisé depuis 1991 par les physiciens, les mathématiciens ou les informaticiens, par le biais du site arXiv.org, ce mode de publication progressait lentement chez les biologistes, médecins ou chimistes depuis le lancement en 2013 de bioRxiv par les Américains du Cold Spring Harbor Laboratory, suivi depuis par medRxiv et chemRxiv.

EXPLOSION DES PRÉPUBLICATIONS

Le coronavirus les a tous dopés. En avril, sur medRxiv, il y avait 1500 preprints, soit sept fois plus qu'en janvier, dont 1 000 environ relatifs à la pandémie. Sur bioRxiv, c'est 3 500, soit plus de 30 % de plus qu'en janvier, selon John Inglis, le cofondateur de ces deux sites. Le succès a provoqué un engorgement. Alors que, sur arXiv, un article est mis en ligne le lendemain de son dépôt, cela peut prendre plus de trois jours sur medRxiv. Car des « règles » ont été posées pour limiter les soumissions. « L'attention du public sur ces sites peut amplifier le risque d'automédication, détourner l'emploi de médicaments, créer des pénuries de certains traitements... Nous avons donc décidé de ne plus accepter les articles prédisant des effets thérapeutiques seulement à partir de simulations informatiques. Et s'il y a des essais in vitro, nous regardons au cas par cas, rappelle John Inglis. Cela a frustré plusieurs auteurs, mais ça a été accepté par les biologistes et cliniciens. »

Un avertissement sur ces sites rappelle aussi la nature particulière de ces prépublications, « résultats préliminaires » qui « ne doivent pas guider une pratique clinique ».

Peine perdue. Cette forme de communication, destinée d'abord aux spécialistes, s'est vite trouvée propulsée sur la scène médiatique, dès le début de la pandémie, souvent sans les précautions nécessaires. Son succès dépasse même parfois celui des articles des grandes revues. Selon la société Altmetric, qui dénombre les citations recueillies sur Twitter, dans des journaux grand public et sur des blogs, quatre des vingt articles de son top 20 actuel sont des preprints. Dont un, particulièrement fameux, retiré depuis (un cas resté exceptionnel) : salué par le Prix Nobel Luc Montagnier, il pointait la proximité suspecte du nouveau virus avec le celui du sida et laissait entendre une possible manipulation artificielle.

Certains dénoncent les conséquences de cette explosion. « En temps normal, consacrer quelques heures par semaine à la lecture d'articles scientifiques nous suffit pour être à jour, mais ce n'est aujourd'hui plus possible avec cette inflation de preprints, constate Fabrice André, directeur de la recherche de l'Institut Gustave-Roussy, à Villejuif (Val-de-Marne). Nous avons aujourd'hui deux personnes pour faire un tri de ce qui sort, et cela a un coût. »

D'autres en attaquent le principe. « BioRxiv et medRxiv doivent être profondément remaniés ou même fermés. Sous couvert de partage pour la communauté scientifique se cache en fait une course malsaine au "J'étais là le premier", à laquelle s'ajoute l'utilisation de ces preprints pour demander des crédits ou bien multiplier les références à ses propres travaux sans aucune honte. Sans compter les gens qui lisent, prennent ça pour argent comptant et vont avaler n'importe quoi, s'emporte Bruno Canard, directeur de recherche au CNRS (Marseille) et spécialiste des coronavirus. En plus, en ce moment, la plupart des journaux s'engagent à reviewer les articles en une semaine, il n'y a donc aucune raison d'utiliser ces abris à torchons. »

Lauréat du célèbre prix Lasker et directeur exécutif du campus Janelia (700 chercheurs), en Virginie, le biologiste Ron Vale tempère ces critiques : « Les préprints accélèrent la mise à disposition des informations, ils permettent aussi de publier des observations certes parfois incomplètes mais potentiellement précieuses pour les autres chercheurs. Le tout, c'est de savoir s'en servir. »

Comme si cette abondance ne suffisait pas, les spécialistes ont démultiplié les canaux. À côté des revues et des preprints, ils ont utilisé des serveurs plus faciles d'accès comme Zenodo, développé au CERN, là encore pour faciliter la vie des chercheurs et l'échange d'informations. D'autres mettent leurs travaux en ligne sur les sites de leur laboratoire ou leur site personnel, comme les équipes de Pascal Crépey à Rennes, Vittoria Colizza à l'Inserm Paris ou Samuel Alizon au CNRS à Montpellier. Sans oublier Didier Raoult, dont l'institut offre systématiquement, sur son site, la primeur des travaux, que l'oracle de Marseille commente ensuite dans de longues vidéos.

LES ÉPIDÉMIOLOGISTES EN VEDETTES

Dans cette profusion, une catégorie de publications s'est vite démarquée : celle qui concerne l'épidémiologie et ses modèles pour prévoir l'évolution de l'épidémie en fonction de différents scénarios qui guideront les décisions sanitaires. Ce sous-domaine illustre toutes les facettes de la recherche actuelle.

La quantité, d'abord, car il y a au moins autant de modèles que de modélisateurs, chaque modèle ne répondant pas strictement aux mêmes questions, n'utilisant pas les mêmes équations et surtout pas les mêmes hypothèses. D'où l'importance de la transparence pour pouvoir débattre des qualités et mérites de ces travaux. C'est le sens d'un appel lancé dans Science le 30 avril pour inciter à la mise à disposition des codes informatiques au cœur de ces modèles.

L'urgence, ensuite : les gouvernements doivent décider vite, et ils demandent aux spécialistes de savoir rapidement si telle ou telle mesure sera efficace. Comment faire dans des situations aussi inédites qu'un confinement général, sur lequel personne n'a de données antérieures ? Statut scientifique incertain, paradoxe de prophéties qui ne se réaliseront pas : « Les modélisations peuvent se fonder sur le meilleur des connaissances et des données disponibles lorsqu'elles sont faites, pour être ensuite invalidées par les mesures

mêmes qu'elles auront contribué à faire prendre », constate l'épidémiologiste Pierre-Yves Boëlle. Le Covid a sorti la discipline de sa zone de confort, en raison des forts enjeux de santé publique mais aussi économiques et sociaux, attachés aux résultats des modélisations, admet-il. Position périlleuse mais gratifiante : certains de ses confrères sont devenus des vedettes médiatiques au même titre que des médecins, comme Neil Ferguson en Angleterre ou Anders Tegnell en Suède.

La production scientifique n'est pas entrée seule dans la spirale de la vitesse. Le financement a dû suivre. Le 6 mars, l'Agence nationale de la recherche (ANR) a lancé un appel d'offres « Flash » consacré au coronavirus. « D'habitude, la procédure dure deux ou trois mois, là c'était un mois seulement », témoigne Dominique Dunon-Bluteau, responsable du département biologie-santé de l'ANR. Plus de 250 projets ont été déposés, pour 86 acceptés et 40 en liste complémentaire, en dix jours d'expertise. Au départ, l'ANR n'avait même pas les moyens de ses ambitions, avec 3 millions d'euros prévus. En quelques semaines, l'enveloppe est passée à 14,5 millions, ouvrant ainsi la porte à davantage de projets. « On a dû innover là aussi », salue Dominique Dunon-Bluteau. Pour la première fois, l'ANR est soutenue par des régions et des fondations (Fondation pour la recherche médicale, Fondation de France). Un fonds exceptionnel du ministère a permis de boucler le budget. Si chacun salue la réactivité de l'ANR, beaucoup redoutent « l'écart, une fois encore, entre le temps du financement et celui de la recherche, ce que les chercheurs ont dénoncé tout l'hiver, rappelle la sociologue des sciences Séverine Louvel (Sciences Po Grenoble). La plupart de ces projets vont nécessiter d'aller au-delà des dix-huit mois prévus. Qui pourra les prendre en charge ? Devront-ils s'arrêter ? »

Gérer la vitesse. Éviter les sorties de route. « J'espère que nous y sommes parvenus », confie Nathalie Bajos, sociologue et démographe à l'Inserm. Sitôt annoncée la mise en place du confinement, son équipe, qui étudie les inégalités sociales de santé, a décidé de suivre cet événement sans précédent, « nécessairement révélateur ». « Les instituts de sondage étaient fermés, raconte-t-elle. Nous nous sommes donc appuyés sur des cohortes que nous suivions déjà. Mais en quinze jours, à partir du 17 mars, il a fallu boucler tout le projet et surtout réaliser le questionnaire, que nous avons déployé le 3 avril. Normalement, ça prend un an et demi. Sans doute aurions-nous fait mieux à un rythme normal. »

D'autres n'ont pas sa modestie. Ainsi l'Américain John Ioannidis défend-il les résultats de l'enquête qu'il a cosignée, publiée le 17 avril sur medRxiv, sur la prévalence du virus dans le comté de Santa Barbara, en Californie. S'appuyant sur des études sérologiques, le chercheur de Stanford, pourfendeur des dérives de la recherche et célèbre pour un article de 2005 intitulé « Pourquoi la plupart des études sont fausses », assurait que le taux de mortalité du Covid-19 était peu élevé, de moins de 0,2 %. Biais d'échantillonnage, manque de fiabilité du test : le tollé a été général.

Cette conduite à tombeau ouvert, sans grand respect du code de la route ni des autres véhicules, semble avoir culminé dans

la frénésie mondiale d'essais cliniques. Le 4 mai, le site Covid-nma.com, piloté par des membres de la fondation Cochrane, recensait 1 829 études, dont 626 sont des essais randomisés (en excluant ceux évaluant des médecines traditionnelles chinoises). Signe des temps, et de l'histoire de cette épidémie, la Chine arrive en tête (154 essais), largement devant les États-Unis (109). Mais la France s'est également lancée à corps perdu dans la course puisque 44 essais avaient déjà été autorisés le 1^{er} mai (dernier recensement disponible) et 36 autres sont en cours d'instruction par l'Agence nationale de sécurité des médicaments (ANSM) et les comités de protection des personnes (CPP), chargés d'évaluer sécurité, pertinence et qualité méthodologique des projets.

RECORDS DE VITESSE

Dans ce contexte d'urgence, les procédures d'autorisation ont été accélérées à un rythme qui laisse pantois les chercheurs habitués à plusieurs mois d'attente. À l'ANSM, les demandes sont évaluées « dans des délais moyens de 7 jours contre 60 jours selon les délais réglementaires ». L'examen par le CPP est aussi beaucoup plus rapide. S'agissant de la plate-forme d'essais Corimuno, destinée à tester de façon randomisée une série de molécules dans les formes graves de Covid, il s'est écoulé seulement huit jours entre l'idée du protocole et l'inclusion du premier malade, souligne l'épidémiologiste Philippe Ravaut, à l'origine de la conception de cette étude promue par l'AP-HP.

Records de vitesse, donc, au risque de redondances discutables. En effet, sur les 80 essais français, une vingtaine évaluent la seule hydroxychloroquine. Dix-huit protocoles de test de la molécule chère à Didier Raoult et Donald Trump sont également en cours aux États-Unis et au Canada. Sans compter le reste du monde...

Si du côté des essais cliniques personne n'entend maintenir le régime actuel une fois l'épidémie maîtrisée, nul doute que le monde de la recherche sortira changé de l'expérience du Covid-19. Fondateur du modèle des preprints avec le site arXiv, le physicien Paul Ginsparg est convaincu que, pour les biologistes et les médecins, « il n'y aura pas de retour en arrière » : « Physiciens, mathématiciens, informaticiens, aucune communauté qui a goûté à cet outil ne l'a jamais abandonné », assure-t-il. De même, l'engagement pris dès la mi-février par ses principaux éditeurs scientifiques de « libérer » l'accès à leur production, actuelle et passée, sur le coronavirus, pourrait faire tâche d'huile. La montée en puissance de l'accès ouvert (open access) se poursuit, en effet, depuis près de vingt ans, plus récemment appuyée par de nombreuses agences et fondations ou encore par l'Union européenne. Ne manquait peut-être qu'un événement mondial pour en sceller le sort.

Même constat avec les congrès internationaux, un des moteurs de l'activité scientifique, brisé net par le confinement. « Nous devons inventer de nouvelles façons de faire car les visioconférences en grand comité ne favorisent pas les interactions qui sont sources de nouvelles collaborations ou idées », estime David Chavalarias, directeur de l'Institut des systèmes complexes d'Ile-de-France. Mais nombre de chercheurs considèrent que leur vie de globe-trotteur appartient au passé.

Reste la place du monde de la recherche. L'écart apparaît désormais abyssal entre l'utilité sociale du secteur, les attentes considérables du public, et le sort réservé aux chercheurs. Il y a quelques mois, comme les personnels des hôpitaux, ils manifestaient contre le saccage des institutions de recherche, sacrifiées sur l'autel des équilibres budgétaires et de la compétition mondiale. Désormais, ils sont les oracles des plateaux télévisés, les stars des réseaux sociaux, plébiscités par les lecteurs et redoutés des politiciens.

« Cette crise agit comme un miroir grossissant des difficultés de notre système académique », constate Pierre-Yves Modicom, enseignant-chercheur à l'université de Bordeaux en sciences du langage et études germaniques. Il est aussi membre du collectif RogueESR qui, le 31 mars, a lancé une pétition, signée par plus de 6 500 personnes, pour « refonder l'université et la recherche ». Parmi les constats, il y a ceux du « sous-financement, de la concurrence entre équipes, de la précarité, de la quête du sensationnalisme »... Des maladies chroniques, pour les unes temporairement masquées par la mobilisation générale contre la pandémie, pour les autres largement amplifiées. Les effets inattendus d'un virus décidément imprévisible. ■

SANDRINE CABUT,
NATHANIEL HERZBERG,
DAVID LAROUSSE,
HERVÉ MORIN
ET PASCALE SANTI

« DES ARTICLES
SONT PUBLIÉS
AUJOURD'HUI
AVEC DES
STANDARDS
MÉTHODO-
LOGIQUES PLUS
FAIBLES, VOIRE
ANORMAUX »

IVAN ORANSKY
COFONDATEUR
DU SITE
RETRACTION WATCH

LES ASSOCIATIONS DE PATIENTS LAISSÉES DE CÔTÉ

Le constat est unanime, les associations d'usagers de la santé sont les grandes oubliées du débat sur le Covid-19. Certes, mi-avril, Jean-François Delfraissy a demandé au gouvernement, au nom du Conseil scientifique Covid-19 qu'il préside, la mise en place d'un « comité de liaison avec la société ». Selon lui, il faut « une adhésion de la population » pour réussir le déconfinement. Comme d'autres, telle la virologue Françoise Barré Sinoussi, il a participé à la lutte contre le sida. Cette lutte pendant laquelle les malades ont porté leur parole.

Mais, à ce jour, « le principe d'un comité de liaison avec la société n'a pas été acté », nous a indiqué dimanche 3 mai le ministère de la santé. La Conférence nationale de santé (CNS), sorte de parlement de la santé, définie par la loi, s'est de son côté autosaisie, dès fin mars. « Même si nous comprenons le caractère d'urgence, on constate à tous niveaux l'absence de prise en considération et de mobilisation des associations d'usagers », indique Emmanuel Rusch, président de la CNS, qui n'a pas été saisie par le ministère. Où est passé

le principe de base « rien pour nous sans nous », promu par la charte de Denver en 1983, écrite par les malades du sida en plein contexte épidémique, questionnant les associations ?

À ce stade, le conseil scientifique a intégré, le 27 mars, une personne issue de la société civile : Marie-Aleth Grard, vice-présidente d'ATD Quart Monde, nommée par le président du Sénat, Gérard Larcher, afin que « les 9 millions de Français en dessous du seuil de pauvreté ne soient pas oubliés ». Mais le gouvernement n'a associé aucune personnalité issue de France Assos Santé, qui rassemble 72 associations d'usagers du système de santé. « On a l'impression que l'Etat manque une chance de mobiliser les corps intermédiaires », déplore Gérard Raymond, président du groupement. « Il ignore aussi les organisations qui œuvrent au plus près des besoins des personnes exposées à des sur-risques de mortalité et au défaut de soins liés au Covid », insiste Magali Léo, responsable du plaidoyer à l'association de patients Renaloo.

Point positif, « les relations avec l'Assurance-maladie sont bonnes, mais

la gestion de crise nous préoccupe sur le plan politique. Les instances locales et régionales de la démocratie en santé ont été gelées depuis le début de la crise », poursuit Magali Léo.

« SAVOIR EXPÉRIENTIEL »

« Cette crise révèle la manière dont on pense les politiques de santé publique en France, dont on considère la place accordée aux malades, la démocratie sanitaire », constate Marc Dixneuf, directeur général d'Aides. La Société française de santé publique a appelé elle aussi « à la nécessaire implication de tous les acteurs, dont les associations de malades ou d'usagers du système de santé ». « C'est comme si le savoir scientifique était supérieur au savoir expérimental », constate Corinne Devos, vice-présidente de l'AFA Crohn RCH, qui représente les patients touchés par les maladies inflammatoires chroniques de l'intestin.

Alors que le plan « Ma santé 2022 », adopté par le gouvernement à la mi-2019, faisait une grande place au patient, on assiste là à un recul. « On ne laisse pas la place à ceux qui ont vécu le

VII, ou ceux qui ont été concernés par un Covid-19, ou encore aux patients chroniques de manière générale, aux aidants... », déplore Thomas Sannié, de l'Association française des hémophiles (AFH) et membre du conseil de surveillance de l'AP-HP.

Après un temps de sidération, les initiatives se multiplient. Les mouvements associatifs travaillent en réseau avec des spécialistes sur les questions de débat scientifique, ont mis en place des programmes d'éducation thérapeutique du patient, formulent des propositions pour le déconfinement.

« Le temps viendra où les citoyens voudront connaître les arbitrages qui ont été faits, sur quels critères les malades ont été triés. Ils vont questionner la continuité des soins courants pour les patients, la pénurie de matériel, l'impossibilité d'accompagner ses morts à leur dernière demeure... », souligne Olivia Gross, chercheuse au Laboratoire éducatif et pratiques de santé (LEPS, Sorbonne Paris Nord). Et ils pourraient ne plus questionner, mais dénoncer. ■

P. SA.

ÉVELYNE, CAISSIÈRE DANS UN HYPERMARCHÉ

*“En ce moment,
nos vies ne valent
que 1000 euros”*

Évelyne a 46 ans et neuf ans de métier au Carrefour du centre commercial Mayol, dans le centre-ville de Toulon (Var). Alors que la CGT a porté plainte contre le groupe Carrefour et la ministre du Travail, Muriel Pénicaud, pour « mise en danger de la vie d'autrui » en raison des manquements sanitaires liés au coronavirus, elle nous raconte son quotidien de salariée indispensable à la nation.

Par ANNA CUXAC – Illustration CAMILLE BESSE

« **Le week-end précédent** l'annonce du confinement, nous avons, ici comme ailleurs, été pris d'assaut par des centaines de clients venus faire des stocks. Il y a eu un début de baston au rayon pâtes et des gens qui s'engueulaient à la caisse pour griller la priorité. Une sorte d'angoisse collective dont la question sous-jacente serait : “Qui va bien pouvoir mourir le premier ?” Comme si stocker le papier toilette allait vous protéger de l'épidémie. Depuis, les chahuts et les razzias se sont calmés, mais il faut dire que ceux qui ont claqué 500 euros en paquets de pâtes ont de quoi manger pendant une année. Par contre, il y a toujours les petits malins qui n'ont pas bien compris le sens du confinement et viennent trois fois par jour pour dépannage, une brique de lait par ci, une bouteille de coca par là. Je me permets de temps à autre une petite remarque bien sentie.

C'est le paradoxe du Carrefour Mayol : il a la taille d'un hypermarché, mais, situé en plein centre-ville les pieds quasi dans l'eau du port, il sert de commerce de proximité à une clientèle d'habitué-es, contrairement

aux Carrefour des deux zones commerciales qui encadrent Toulon. Ceux-là, on s'y rend une fois par semaine pour “les grosses courses”, c'est forcément

“On nous a fourni des gants jetables et du produit nettoyant. Il était coupé à l'eau”

plus anonyme. La spécificité de mon Carrefour me fait aimer mon métier : avec les habitué-es, il y a ces petits mots, ces “bonjour” et ces “comment ça va aujourd'hui ?”.

J'ai commencé il y a neuf ans en contrat pro après avoir été cuisinier au Lavandou [un village situé à une heure de Toulon, ndlr]. La cuisine, c'est ma grande passion. Mais j'ai dû m'installer à Toulon pour prendre soin de ma mère malade, alors ça a été une formation, deux CDD, puis un CDI chez Carrefour.

Le mépris de classe, je connais. C'est des “ah ouais ! tu es caissière”, lancés avec un air compatissant. Mais il n'y a pas de sot métier. Un sourire en caisse peut mettre de la joie dans la journée de certain-es. La direction a essayé de nous imposer un “merci pour votre visite”, mais moi, les phrases toutes faites ne m'intéressent pas. De toute façon, la direction est souvent à côté de la plaque et c'est d'autant plus prégnant avec le coronavirus.

Nous n'avons pas eu d'information spécifique, de réunion ou ne serait-ce qu'un mail envoyé aux salarié-es pour nous expliquer comment travailler dans ce contexte. Tout s'est fait au jour le jour : on a commencé par nous mettre des films plastiques tout autour des caisses, puis on nous a fourni des gants jetables et du produit nettoyant. Il était coupé à l'eau, alors mes collègues de la CGT sont allé-es chercher de meilleurs produits en rayon. Je me suis syndiquée à la CGT il y a un an. Hors temps de corona, nos principales revendications concernent la transformation des CDD en CDI et des embauches supplémentaires. Là, ce que nous demandons, c'est

de faire en sorte d'être protégé-es en continuant de travailler.

La semaine dernière, alors que j'étais en service "roller" [*personne qui va chercher les prix à l'intérieur des rayons quand il y a un problème en caisse*], mais sans rollers, j'ai entendu le chef de sécu dire : "C'est bon, on va faire rentrer les clients quinze par quinze, comme ça elles arrêteront d'avoir peur celles-là." Je lui ai lancé : "Mais bien sûr que nous avons peur." Moi, je vis seule, donc passe encore. Mais pour mes collègues qui ont des enfants ou des personnes fragiles à la maison, bien sûr que j'ai peur. Certaines se sont

"Ça pourrait être pire. Chez Lidl, nos consœurs sont minutées. Et j'ai le cuir épais. Hors corona, être caissière, c'est avoir le dos et les poignets qui morflent"

mises en arrêt pour éviter une contamination, je les comprends. Du coup, je me retrouve à être particulièrement polyvalente en ce moment : j'alterne selon les besoins entre la caisse, l'accueil, le drive et le roller.

Quand j'ai appris qu'une caissière du groupe était décédée du corona à Saint-Denis, le 26 mars, j'ai eu la boule au ventre. Être caissière en ce moment, c'est se dire que nos vies ne valent que 1000 euros, la prime qui nous a été accordée par le groupe pour nous remercier de ne pas lâcher nos postes. Ce n'est pas grand-chose, même pas un mois de salaire pour moi qui, ayant demandé mes 35 heures et travaillant le dimanche, touche 1200 euros, sans compter l'intéressement, les tickets



resto et une bonne mutuelle. Mais je continuerai de travailler. Pas pour les actionnaires, mais pour les collègues.

Au début, comme partout, il a été impossible pour la direction de mettre la main sur des masques. Une cliente, couturière à la retraite, nous en a cousu deux cents, quel beau geste ! Il m'en a été distribué deux, motifs fleuris et lavables. Nous continuons à les porter. Début avril, notre magasin a enfin été livré en masques jetables, mais la direction ne nous en distribue qu'un par jour faute de stocks suffisants, et on sait qu'ils ne sont portables que trois heures.

Ça pourrait être pire. Chez Lidl, nos consœurs sont minutées. Et j'ai le cuir épais. Hors corona, être caissière, c'est avoir le dos et les poignets qui morflent à la fin de la journée. C'est surtout

être agressée par des imbéciles qui, bizarrement, ne se comportent pas de la sorte avec nos quelques collègues masculins. Il y a trois ans, un type m'a même frappée. J'avais fait remarquer, avec le sourire, à son ami qu'être au téléphone ne l'empêchait pas de me dire bonjour. Il a commencé à hurler : "C'est pas une caissière qui va m'apprendre la politesse, je veux voir le directeur, je vais te faire perdre ton taf", et l'autre m'a mis une beigne. Ils ont été coursés dans la galerie commerciale par des collègues, et on ne les a plus jamais revus par ici.

Heureusement, il y a des client-es qui vous font tenir, comme ceux qui me remercient pour mon courage de rester travailler. Ce que j'aimerais, c'est que cet épisode du corona fasse que, dans l'après, nous soyons un peu plus considérées. » ●

MACRON DANS UNE ÉCOLE À POISSY

Le chef de l'État doit se rendre ce mardi à l'école élémentaire Pierre-de-Ronsard, à Poissy (Yvelines), en compagnie du ministre de l'Éducation, Jean-Michel Blanquer, et du maire Karl Olive (DVD).

L'événement**COVID-19****ÉCOLES**

Les maires abandonnés face à une équation sans solution

De nombreux édiles renoncent à rouvrir les établissements scolaires dès le 11 mai, faute de temps et de moyens. En Île-de-France, plus de 300 d'entre eux ont interpellé Emmanuel Macron sur le désengagement de l'État.

La meilleure défense, c'est l'attaque. Attendu sur son plan de déconfinement, cette fois présenté au Sénat, le premier ministre s'est fait donneur de leçons, ce lundi, à l'égard de maires très inquiets à l'approche de la réouverture des écoles. « Ce n'est pas parce que cela ne peut pas être appliqué partout que cela ne doit être appliqué nulle part, chaque enfant de retour à l'école est une victoire », a ainsi lancé Édouard Philippe, alors que la colère des élus est encore montée d'un cran ces derniers jours. Car, à la lecture du protocole sanitaire publié par les services du ministre de l'Éducation nationale, et face au risque de deuxième vague de l'épidémie, nombre de maires tirent la sonnette d'alarme. Pas moins de 332 d'entre eux, pour la seule Île-de-France, ont cosigné une lettre ouverte au président de la République, publiée dimanche en fin d'après-midi sur le site de *la Tribune*.

Pour tenter de déminer le terrain, Emmanuel Macron est lui aussi monté au créneau, lundi, pour appeler à aborder le 11 mai avec « beaucoup d'organisation », de « calme », « de

pragmatisme et de bonne volonté », tout en renvoyant l'annonce des « derniers détails » à jeudi. Il doit aussi se rendre ce mardi dans une école de Poissy (Yvelines). Le maire LR de la ville, Karl Olive, est l'un des rares à ne pas avoir signé le texte. Pas sûr, cependant, que l'opération com suffise à désamorcer la levée de boucliers, tant les griefs sont sérieux. « L'État ne peut pas se désengager de sa responsabilité dans la réouverture des écoles le 11 mai ; et ce calendrier est, dans la plupart de nos communes, intenable et irréaliste », interpellent les maires, dont celle de Paris, Anne Hidalgo (PS). Les édiles fustigent « un calendrier à marche forcée », des « directives mouvantes » et demandent en premier lieu à « repousser la date de réouverture des écoles s'agissant des départements classés rouge ».

Attendu depuis l'annonce, le 13 avril, du début du déconfinement pour le 11 mai, le fameux protocole sanitaire à mettre en œuvre dans les établissements scolaires n'est arrivé que trois semaines plus tard. Et sa version

définitive change encore la donne sur des éléments clés (lire ci-contre), comme le calcul du nombre d'élèves, le port du masque, le nettoyage ou encore la restauration. Un casse-tête pour les collectivités. « En trois jours

ouvrables - c'est ce qu'il nous reste, puisque vendredi est férié -, réunir la totalité des conditions requises, sur la base d'un document que nous n'avons eu que ce lundi, n'est pas possible », résume André Laignel (PS), maire d'Issoudun (Indre) et premier vice-président de l'Association des maires de

France (AMF). « Ce sont les 63 pages du plan Blanquer qu'il faut analyser et appliquer en moins d'une semaine, c'est bien sûr impossible », renchérit Philippe Bouyssou (PCF), maire d'Ivry-sur-Seine (Val-de-Marne) et signataire de la tribune.

Les raisons mêmes de la reprise des cours sont mises en cause par des élus locaux en première ligne. « Nous avons le sentiment que l'objectif initial (résorber les inégalités sociales et territoriales - NDLR) a été perdu de vue », assurent les édiles franciliens, qui

« NOUS NE COMPRENONS PAS POURQUOI L'ÉTAT SE DÉSENGAGE, ALORS QUE L'ÉDUCATION ET LA SANTÉ SONT DES COMPÉTENCES RÉGALIENNES. » LES 332 MAIRES FRANCILIENS.



Les élus franciliens ne veulent pas endosser la

responsabilité des parents - NDLR) et de pallier les inégalités sociales et territoriales ». Président de l'Association des élus communistes et républicains (Anecr), Ian Broszat, maire adjoint de la capitale au logement, estime même que « le président de la République a fait un choix politique, essentiellement guidé par des impératifs économiques, et charge les collectivités locales de s'en débrouiller. C'est une manière très dangereuse de la part de l'État de se défaire. On rompt avec le principe républicain d'égalité ».

L'Association des maires de France demande « une clarification »

« Nous avons affaire à un État qui dit, se dédit et s'absente du territoire », confirme André Laignel, qui n'ouvrira ses écoles qu'après que le préfet aura signé un protocole local, soumis au préalable aux directeurs d'école, aux syndicats, aux parents et à l'inspecteur académique. Les élus franciliens ne veulent pas plus endosser seuls la responsabilité de la réouverture, et exigent « que l'État s'assure que toutes les conditions sanitaires sont réunies ». Au-delà, c'est la question de la responsabilité pénale des maires que l'AMF a

Les exigences sanitaires allégées par le ministère

Masque non obligatoire, classes denses, réouverture des cantines : la version définitive du protocole sanitaire national réserve des surprises peu rassurantes.

C'est la surprise du chef ! Publiée le 3 mai, avec deux jours de retard, la version définitive du protocole sanitaire national, qui doit permettre la reprise des cours, a été modifiée par rapport à la version provisoire (lire notre édition d'hier). Au final, l'ensemble demeure extrêmement lourd, voire inapplicable. Comment, par exemple, empêcher des

enfants de maternelle de s'approcher à moins d'un mètre de leurs camarades pendant la récréation ? Les modifications apportées ne simplifient rien, mais posent la question de la sécurité sanitaire elle-même. Comme si la volonté de rouvrir les écoles devait l'emporter, quels que soient les risques.

PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE, MAIS PAS TROP

Dans la première version du protocole, les choses étaient assez claires. Le port du masque « grand public » (lavable)

devenait obligatoire pour tous les adultes, de la maternelle au collège. Leurs employeurs, État ou collectivités locales, devaient fournir ces masques à partir du 11 mai. Pour les élèves, il était obligatoire au collège, facultatif en élémentaire et interdit en maternelle. Le revirement opéré dans le texte définitif est notable : hormis en maternelle, le masque n'est plus obligatoire, mais seulement « recommandé » pour les adultes... sauf « dans toutes les situations où les règles de distanciation risquent de ne pas être respectées », à savoir « pendant la circulation au sein de la classe ou de l'établissement, ou encore pendant la **Suite page 4**

PROTECTION PAS GARANTIE

«Au vu du protocole, il apparaît que de nombreuses écoles n'auront pas la capacité d'y répondre et ne pourront donc pas garantir la protection des personnels et élèves.»
SUD éducation

3

Ce pourrait être, en nombre de jours, la durée de la prérentrée à Paris, entre le retour des enseignants, le 11 mai, et celui des premiers élèves de maternelle et primaire, le 14 mai.

L'événement**Défausse**

Plus que jamais, la perspective d'une réouverture des écoles maternelles et primaires à partir de lundi 11 mai a du plomb dans l'aile. Et tout confirme que cette fameuse date butoir, décidée au doigt mouillé par le président de la République, tenait bien plus de la prophétie autoréalisatrice que du plan de bataille concerté et réaliste. Bien sûr, les services du ministère ont bûché dur pour rédiger un « protocole sanitaire » qui tente de cadrer avec force détails – jusqu'à l'absurde parfois – cette reprise des cours. Mais voilà. Comme d'autres avant lui, cet épais pensum technocratique, publié à quelques jours seulement de l'échéance, s'exonère d'une bonne part de la réalité quotidienne des classes et des contraintes communales. Entre théorie et pratique, le fossé est béant. Et la prise de risque maximale.

Personnels de l'éducation nationale et élus locaux ne s'y trompent pas. Nombre d'entre eux, notamment dans les zones urbaines où l'épidémie est encore virulente, dénoncent un casse-tête irréalisable en si peu de temps. Et refusent d'être les dinons de la farce en endossant la responsabilité – y compris civile et pénale – d'une rentrée des classes précipitée, à marche forcée, où la santé des enfants et des enseignants passerait après l'obstination d'un président qui rêve, avant toute chose, de remettre au travail les parents d'élèves. L'exécutif veut relancer la machine économique ? À lui d'assumer jusqu'au bout ce choix en donnant du temps et des moyens. Et non pas en jouant le perpétuel désengagement.

Cela relève pour l'instant du vœu pieux. Acculé, Emmanuel Macron tente depuis dimanche de désamorcer la fronde. Il a appelé hier à aborder le 11 mai avec « calme » et « pragmatisme », en rappelant que tout se fera sur la base du « volontariat » des familles. Là encore, une manière de fermer les yeux. Et de laisser les parents, dont beaucoup sont en situation de pression économique et sociale, notamment dans les quartiers populaires, prendre la responsabilité du risque de mettre leur enfant à l'école... Une stratégie de la défausse décidément insupportable. ●

responsabilité de la réouverture, et exigent « que l'État s'assure que toutes les conditions sanitaires sont réunies ». F. Chapolard

soulevée dès la semaine dernière, demandant « une clarification » (lire encadré). « Préciser la loi, rappeler la jurisprudence (...), oui. Atténuer la responsabilité, je suis nettement plus réservé », a répliqué Édouard Philippe.

Dans de telles circonstances, nombre d'entre eux ont déjà annoncé que leurs écoles resteraient fermées, au moins un temps. C'est le cas de plus de dix communes de la Seine-Saint-Denis, de plusieurs villes du Pas-de-Calais, du Val-d'Oise, de la Drôme, de l'Hérault, ou encore de la Haute-Garonne. « Il me semble opportun d'envisager un report du déconfinement scolaire en le repoussant au mois de septembre », plaide également le maire LR de Saint-Étienne, Gaël Perdriau, dans un courrier au premier ministre où il évoque, en outre, les inconnues liées à la maladie de Kawasaki.

Lorsqu'ils prennent la décision d'ouvrir, les élus adaptent les recommandations. Plutôt que le 12 mai, les enfants ne seront accueillis à Lille qu'à compter du 14 mai, et à raison de dix élèves au maximum par classe, ont annoncé la maire, Martine Aubry (PS), et le directeur académique Jean-Yves Bessol. Même à Lyon, laboratoire de la Macronie, le calendrier sera échelonné, a fait savoir la ville ce dimanche : le 14 mai pour les grandes sections de maternelle, les CP et CM2, le 25 mai pour les CM1, et... le 4 juin pour les

CE1 et les CE2. Quant aux petites et moyennes sections, « les mesures de distanciation et les gestes barrières étant très complexes à mettre en œuvre, aucune date n'est actuellement arrêtée ».

À Ivry, un « accueil éducatif alternatif »

Reste aussi l'épineuse question des moyens, car la fourniture de masques ou encore les dépenses supplémentaires pour le nettoyage sont bel et bien renvoyées aux communes, déjà financièrement étouffées par des années d'austérité budgétaires. « Les surcoûts liés à la reprise doivent être pris en charge par l'État, mais à l'heure qu'il est, nous n'avons aucune indication à ce sujet », regrette André Laignel, également président du Comité des finances locales. « Pour ouvrir une école, on a besoin du double de personnels par rapport à d'habitude », donne en exemple Philippe Bouyssou. Selon ses calculs, à Ivry, 10 écoles sur 28 pourraient réouvrir au vu des conditions, soit une capacité d'accueil de 1000 enfants sur 6000. « Comment les choisit-on ? » interroge l'élue, qui a décidé de mettre en place un « accueil éducatif alternatif », dont une cinquantaine d'enfants identifiés comme en grande difficulté pourraient bénéficier dès cette semaine. ●

JULIA HAMLAOUI
AVEC BENJAMIN KÖNIG

LA RESPONSABILITÉ PÉNALE DES ÉLUS FAIT DÉBAT

Les maires ouvrant les écoles au 11 mai pourront-ils être sanctionnés pénalement en cas de contamination en leur sein ? L'inquiétude croît chez certains édiles : le président de l'Association des maires de France (AMF), François Baroin, est lui-même monté au créneau pour réclamer davantage de « protection juridique ». Même au sein de LaREM, 138 députés et 19 sénateurs sont intervenus en ce sens et proposent, dans le cadre du projet de loi prorogeant l'état d'urgence sanitaire, « une adaptation de la législation pour effectivement protéger les maires pénalement mais aussi toutes les personnes dépositaires d'une mission de service public dans le cadre des opérations de déconfinement ». L'exécutif est « prêt au dialogue », assure la porte-parole du gouvernement, Sibeth Ndiaye.

L'événement

COVID-19



●●● Les exigences sanitaires allégées par le ministère

«récréation». Côté collégiens, même transformation : le masque n'est plus obligatoire que dans les situations «à risque». La mention de la date du 11 mai pour la fourniture des masques disparaît également, comme si le gouvernement prévoyait qu'il ne pourrait pas tenir cette date... même si Jean-Michel Blanquer réaffirmait, le 2 mai, que ce serait bien le cas. Pourtant, aucune nouvelle donnée médicale ne semble justifier l'allègement du port du masque. C'est juste un obstacle en moins sur le chemin de la réouverture ; mais c'est une prise de risque de plus pour la santé des élèves et des professionnels.

DISTANCIATION
LES FAUX CALCULS

Au départ, les effectifs des élèves devaient être, au maximum, de 15 par classe en collège et en primaire, et de 10 en maternelle. Sans doute pour répondre à tous ceux qui réclamaient de prendre exemple sur la Belgique qui a fixé une norme de 4 m² au minimum par élève, le protocole définitif détaille la manière de déterminer la capacité d'accueil de chaque classe. Et reprend finalement la norme belge... mais en l'accommodant à une sauce bien particulière, puisqu'il peut être fait exception pour les élèves « placés, dans la configuration de la classe, contre un mur, une fenêtre, une bibliothèque, etc. ». Moyennant quoi, poursuit le texte, « une salle de 50 m² doit permettre d'accueillir 16 personnes », soit 15 élèves et un enseignant (notons au passage que la présence de personnel non enseignant, Atsem ou AVS, n'est pas prise en compte !). Seize personnes, 4 m² chacun : cela fait 64 m², et non 50. Et le protocole n'explique pas où sont passés les 14 m²

manquants... Visiblement, ce qui prime, plus que la justesse ou la crédibilité du calcul, c'est la volonté de mettre un maximum d'élèves dans les classes. Là encore, au mépris de toute prudence sanitaire.

CANTINE
LE SUJET REVIENT AU MENU

Pour éviter la réouverture des réfectoires, lieux éminemment complexes à gérer dans un contexte épidémique, le protocole recommandait initialement que les élèves prennent leur repas de midi dans les salles de classe, laissant aux collectivités locales le choix de fournir les repas (froids) ou de demander aux familles de les fournir. Le texte définitif inverse cette recommandation : c'est à présent la réouverture des cantines qui prévaut, la prise de repas froids en salle de classe n'étant plus envisagée qu'en cas « d'impossibilité de restauration dans les lieux habituels dans le respect des prescriptions » sanitaires. Ce revirement donnera satisfaction à tous ceux qui, avec raison, soulignaient l'importance du repas pris à la cantine pour les enfants issus de familles défavorisées. En revanche, il ne simplifiera pas la tâche des collectivités locales, qui vont devoir assurer de nouveau la restauration, sans plus de moyens – notamment en personnel – et avec des procédures sanitaires encore plus complexes. Ce que ne compensera pas le léger allègement au niveau de l'entretien, puisque les tables, chaises et autres objets n'auront plus à être désinfectés après chaque utilisation – ce qui était parfaitement lunaire.

Pas plus réaliste dans son application et moins sûr sur le plan sanitaire, ce protocole, dans sa version définitive, aura fort à faire pour convaincre tous ceux – profs, parents, élus... – qui, de plus en plus nombreux, refusent une reprise le 11 mai. ●

OLIVIER CHARTRAIN



Horrmis en maternelle, le masque n'est plus obligatoire, mais seulement « recommandé » pour les où les règles de distanciation risquent de ne pas être respectées». Marta Nascimento/Rea

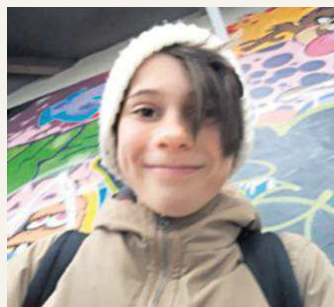
LES ENFANTS RACONTENT LEUR VIE CONFINÉE : « C'EST BIZARRE ! »

Ils s'appellent Nathan, Émeline, Sacha, Rayan, Lili et Lois. Ils ont entre 7 et 16 ans et, depuis le 16 mars, vivent confinés chez eux, comme tout le monde. Entre l'école à la maison, l'absence de copains et de sorties, sans oublier la vie en famille 24 heures sur 24 parfois « un peu compliquée », ils racontent avec leurs mots à eux cette drôle de période et la perspective du déconfinement.

« Pour retarder l'échéance des devoirs, je me suis même mis à aimer la vaisselle ! »

Nathan, 15 ans, 3^e, Cherbourg

« C'est une situation étrange. Premièrement, je suis obligé de me lever tôt. Beaucoup trop tôt pour une journée où on ne va pas au collège. C'est compliqué de prendre conscience qu'on n'est pas en vacances alors qu'on passe la journée à la maison. C'est difficile de se mettre aux devoirs et de rester concentré. Au collège, on n'a pas le choix. On ne se pose pas la question. Alors que dans ma chambre, je suis tenté de rêvasser, de faire d'autres choses, de jouer... Pour retarder l'échéance, je me suis même mis à aimer faire la vaisselle ! Du coup, je termine mes journées plus tard. Je ne pensais pas dire ça un jour



mais, finalement, je suis plutôt content de rentrer au collège. Normalement, ce sera le 18 mai, mais on ne nous a rien dit de précis. Je ne sais pas si ce sera tous les jours, si on devra respecter une distance avec les autres ou si je devrai porter un masque. J'espère vraiment que ce ne sera pas le cas !

Ce serait quand même bien qu'on ait des informations précises. » ●

« C'est nul de chez nul ! »

Émeline, 7 ans, CE1, Montrouge

« Emmanuel Macron a annoncé d'un jour à l'autre qu'on n'aurait plus école, à cause du coronavirus. Il y avait trop de personnes qui faisaient de grandes retrouvailles et, du coup, il a dit qu'il fallait rester confiné. C'est nul ! On a loupé le carnaval, l'arrivée du printemps, on n'a pas pu fêter les anniversaires en classe... L'école, ça se passe bien à la maison mais puisque je finis toutes les matières en fin de matinée, l'après-midi, je n'ai plus rien à faire. Alors je m'occupe. Je joue aux Playmobil, je regarde

« Nous avons de grandes difficultés à voir comment mettre en place ces mesures »

Francette Popineau, secrétaire générale du Snuipp-FSU, premier syndicat du primaire, s'inquiète de la très grande responsabilité que cette rentrée fait peser sur les enseignants, les premiers à « rouvrir le bal ». Entretien.

Le gouvernement vient d'assouplir les mesures sanitaires pour le retour en classe du 11 mai, notamment sur le port du masque. Qu'en pensez-vous ?

FRANCETTE POPINEAU On peut se poser la question de la pertinence de mesures sanitaires strictes qui sont immédiatement assouplies ensuite. Beaucoup de mes collègues s'interrogent : ces assouplissements ne vont-ils pas faire prendre des risques aux uns et aux autres ? Sont-ils validés par une autorité médicale ? Hier, les masques devaient être obligatoires. Aujourd'hui, non. Cela ne cache-t-il pas une infaisabilité à imposer des masques pour tous ? Ou une impossibilité à obtenir des masques en nombre suffisant ? Parce que là, on ne comprend plus rien. Les masques représentent la seule barrière pour nous protéger. Je ne vois pas comment on pourrait s'en dispenser sans nous mettre en danger, nous, enseignants et élèves.

Des assouplissements ont également été apportés sur les surfaces dans les classes...

FRANCETTE POPINEAU Décidément, au nouveau ministère, on a du mal avec la comptabilité ! On nous dit qu'avec 50 m², il est possible de faire rentrer 16 personnes et plus tard, on nous explique qu'il faut 4 m² par personne. Comment 16 multiplié par 4 peut donner 50 ? Sachant que dans les 50 m²

d'une classe, il y a évidemment des meubles, des armoires. Que l'éducation nationale nous fasse un plan, qu'elle nous explique exactement comment se traduit concrètement ce qu'elle préconise. Parce que les enseignants ont beaucoup de mal à voir comment il serait possible de mettre autant d'élèves dans leur classe, tout en gardant une distanciation physique. En permettant, par exemple, qu'un enfant qui éternue puisse aller se laver les mains, en restant bien à un mètre de chaque côté de ses camarades. Oui, nous avons de grandes difficultés à visualiser comment toutes ces mesures pourront se mettre en place. Ce qui provoque énormément de stress chez les enseignants, avec des consignes sanitaires strictes, qui s'assouplissent sans que l'on sache pourquoi.

Dans le Val-de-Marne, une intersyndicale s'oppose à la rentrée le 11 mai. Par ailleurs, d'autres enseignants aspirent à revoir les élèves. Quel climat règne-t-il chez vos collègues ?

FRANCETTE POPINEAU Le ministère de l'Éducation nationale l'a lui-même déclaré : là où il ne sera pas possible d'ouvrir, on ne le fera pas. Le Val-de-Marne est un département situé en zone rouge. Effectivement, on ne comprend pas pourquoi dans les régions où le Covid est très présent, tout devrait rester fermé sauf l'école. Mais il faut aussi tenir compte du fait que beaucoup de collègues ont très envie de reprendre la classe. Nous avons un travail de relation et nos élèves nous manquent.

Seulement, nous sentons que nous allons être les premiers à rouvrir le bal. Notre responsabilité va être extrêmement importante sur la suite de cette épidémie. Si nous ratons le coche, nous en serons quelque part responsables. Il ne faudrait pas vivre une deuxième vague, alors que les lits en réanimation ne sont pas libres et que le personnel soignant n'a pas eu le temps de se reposer. L'enjeu est considérable. Ce sont beaucoup d'obligations qui pèsent sur les épaules du corps enseignant.

Dans ces conditions, quelle sera l'ambiance dans les classes ?

FRANCETTE POPINEAU Malgré l'envie des uns et des autres de retrouver les élèves, l'école va prendre des airs bien tristes. Nous allons passer notre temps à dire aux enfants : ne touche pas à ça, recule-toi, tu es trop près, lave-toi les mains... C'est une drôle d'école qui va se mettre en place, pas du tout ordinaire, et on se demande si le jeu en vaut la chandelle. Tout le monde s'interroge. Les enseignants appréhendent cette rentrée, car ils ont le sentiment qu'ils ne vont que donner des consignes négatives aux enfants. Dans ces conditions, il sera très difficile de mettre en place des apprentissages avec des élèves qui ne pourront pas jouer, pas manipuler... Mais une fois de plus, nous ne reprendrons les cours que si les conditions sanitaires sont réunies. ●

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR
NADÈGE DUBESSAY



adultes... sauf « dans toutes les situations

des dessins animés. Je dessine. Je fais des activités manuelles avec maman... Avec papa et maman, ce n'est pas toujours la fête. Maman dit qu'elle ne peut pas travailler comme elle le veut et, le soir, elle se plaint d'avoir trop travaillé... Eh oui ! Pour qu'elle fasse son film, il faut écrire à des personnes du Québec, des États-Unis, d'Afrique... Et papa, lui, c'est réunion téléphonique, réunion téléphonique... Et avec tout ça, les vacances de Pâques ont été annulées. Ça, c'est nul, nul, nul de chez nul ! ●

Le prénom a été modifié.

« Ça va quand même être bizarre, on va faire la classe avec des masques ! »

Sacha, 8 ans, CE2, Bordeaux

« Finalement, ce n'est pas si mal d'être confiné ! Au début ça m'inquiétait,

surtout la maladie, mais on m'a expliqué que pour les enfants, il n'y avait pas trop de risque. Ce qui m'embête, c'est de ne pas voir mes copains. On s'appelle en visio, parfois, on se montre nos maisons, on discute, on joue mais ce n'est pas pareil. C'est pour ça que, d'un côté, je suis content de rentrer en classe le 25 mai. Ça va quand même être bizarre... On va faire la classe avec des masques !



Je me demande si on va pouvoir parler entre nous et entendre la maîtresse si elle aussi, elle en a un. Peut-être qu'au moins, elle n'entendra pas quand je bavarde. Moi, ça me va plutôt bien de faire la classe à la maison. Ça va plus vite et ça me laisse plus de temps pour jouer. Et maman ne travaille plus, alors c'est super. Je peux être avec elle tout le temps. Mon papa est médecin à l'hôpital.

Je le vois moins mais je suis super fier de lui ! Je ne suis pas sûr qu'il soigne des gens qui ont le coronavirus mais, comme avant il travaillait dans un laboratoire avec des souris, je me dis qu'il va peut-être trouver le remède. Moi, ça ne m'inquiète pas trop qu'il parte à l'hôpital, mais mon frère Oscar et ma sœur Adèle, qui ont 2 ans et 4 ans, ils ont peur. Ils pleurent quand il part le matin. Ils ne comprennent pas que nous, on soit obligés de se cacher du virus mais pas lui. Comme je suis le plus grand, j'essaie de les rassurer. On trouve un jeu

à faire tous ensemble, comme la pétanque, et après, ça va mieux. ●

« Si les écoles n'avaient pas fermé, on serait tous contaminés »

Rayan, 9 ans, CM1, Paris

« L'école à la maison, ça se passe bien. Ma mère m'aide à faire les devoirs. Si les écoles n'avaient pas fermé, on serait tous contaminés. Ça se serait répandu partout dans le monde. J'ai envie d'y retourner pour retrouver les copains et ma maîtresse. Mais ce qui me manque le plus, c'est de ne pas aller au parc. Chaque fois que je descends les poubelles, j'y pense. Parfois, je sors faire des courses avec ma mère et je lui demande d'y aller, mais c'est impossible. Sinon, je regarde la télé. Ça m'arrive de jouer au foot chez moi, mais chaque fois que la balle va trop haut, ma mère se met à crier. ●





Les parents salariés refusent le chantage aux revenus



Il reste du chemin pour « garantir l'effectivité du choix aux parents »... Jean-Claude Moschetti/REA

LES CRÈCHES AUSSI ROUVRENT LE 11 MAI

Il reste une (très) petite semaine aux professionnels de la petite enfance pour mettre en musique les annonces d'Édouard Philippe le 28 avril. Car les crèches, elles aussi, doivent rouvrir le 11 mai, « par groupes de dix enfants maximum, avec la possibilité d'accueillir plusieurs groupes de dix enfants » si les locaux le permettent, avait précisé le premier ministre.

Familles monoparentales, soignants, enseignants, couples d'actifs exclus du télétravail seront donc prioritaires et le port du masque sera obligatoire pour le personnel. Faute d'un cadre national plus précis, pourtant promis, les autres modalités (taux d'encadrement, accès des parents, gestion des jeux et jouets...) risquent de varier d'un endroit à l'autre...

La FCPE, le SAF, la FSU et Solidaires exigent que la loi garantisse le chômage partiel aux parents qui décideraient de ne pas renvoyer leurs enfants à l'école.

Édouard Philippe avait annoncé une réouverture des écoles progressive et « sur la base du volontariat ». Il n'en sera rien. Ainsi, les parents salariés qui feront le choix de ne pas renvoyer leurs enfants sur les bancs de l'école se retrouveront privés de chômage partiel.

« C'est zéro euro ou des jours de congé »

Pour Rodrigo Arenas, coprésident national de la FCPE, c'est un peu la goutte d'eau qui fait déborder le vase. Un nouveau coup qui s'ajoute à la perte de revenu (-16%) occasionnée par la bascule, depuis le 1^{er} mai, des arrêts maladie pour garde d'enfants vers le chômage partiel. « Ça, c'était l'acte 1, estime Rodrigo Arenas. Acte 2, seuls les parents qui fourniront à leur employeur une attestation de l'école prouvant qu'elle n'est pas en mesure d'accueillir leur enfant seront éligibles au chômage partiel. » S'ils oublient ou s'ils font le choix de poursuivre l'école à la maison, « c'est zéro euro ou des jours de congé ».

Afin de « garantir l'effectivité du choix aux parents », c'est par voie parlementaire que la FCPE, associée au Syndicat des avocats de

France (SAF), à la FSU et à Solidaires, a décidé de réagir. Une proposition d'amendement au projet de loi de prolongation de l'état d'urgence sanitaire – dont l'examen a commencé ce lundi 4 mai – a ainsi été envoyée à l'ensemble des groupes de l'Assemblée nationale et du Sénat. Il institue « un dispositif de protection des parents qui seront contraints de garder leurs enfants à leur domicile » pour qu'ils ne soient pas « exposés à des pertes de rémunération, voire des sanctions, de la part de leurs employeurs, qu'ils soient privés ou publics », détaille la SAF. Il prévoit également que les parents absents pour garde d'enfants ne puissent pas « être exclus du bénéfice du dispositif (...) relatif au chômage partiel ».

« L'État invente le service public à la carte »

Selon un sondage réalisé auprès de 2000 familles en Seine-Saint-Denis, 75 % refusent le retour de leurs enfants à l'école pour des raisons de santé, individuelle et collective, rapporte Rodrigo Arenas. Alors, certes, conclut le coprésident de la FCPE, « il faut que les écoles rouvrent le plus vite possible. Mais certainement pas au prix d'un chantage financier aux parents et alors que l'État invente le service public à la carte au mépris de ses responsabilités républicaines et de l'accès égalitaire à l'éducation ». •

MARION D'ALLARD

LES ENFANTS RACONTENT LEUR VIE CONFINÉE

« Avec mes parents, on s'engueule beaucoup plus depuis le début du confinement »

Lili, 12 ans, 6^e, Paris

« Ce n'est pas toujours évident de faire la classe à la maison, surtout en 6^e. C'est ma première année de collège, donc c'est plus dur. On a des profs différents qui nous envoient chacun beaucoup de devoirs. Le bon côté, c'est que je peux dormir jusqu'à 10 heures, mais je préfère quand même être au collège. On apprend et on comprend mieux. On est plus encadré. À la maison, j'essaie de faire toute seule les devoirs qu'on nous envoie sur Internet. Maintenant, la plateforme fonctionne bien, mais parfois je bloque. J'essaie de demander de l'aide à mes parents, mais ils travaillent beaucoup. Ils ne peuvent pas tout faire. Parfois, ça part en dispute. Ça arrive beaucoup plus souvent depuis le début

du confinement. On est toujours tous ensemble, enfermés, dans notre appartement. On devient fous. J'ai beaucoup de caractère. C'est souvent que je m'énerve et qu'il y a des tensions. Mais, avant, je parlais voir mes copines, ou j'allais au collège, et on oubliait. Maintenant, ce n'est plus possible. C'est aussi ce qui me manque avec le confinement. Ne pas pouvoir vraiment être seule, de temps en temps. » •



« Ça me permet de faire des choses que je n'ai pas l'habitude de faire »

Loïs, 16 ans, 1^{er}, Nice

« Au début, je ne m'inquiétais pas du tout. Je pensais que ce n'était pas grave, que la fermeture des établissements était une mesure du gouvernement pour calmer l'opposition. Pour moi, ce n'était pas un problème sanitaire, plutôt une question politique. Je n'ai pas été enchantée par la fermeture du lycée. Je suis en 1^{er} et on est un peu comme les cobayes de la réforme du bac. J'ai évolué, j'ai pris conscience de l'ampleur du problème. C'est difficile de prendre du recul. Je pense qu'on a peur du virus parce qu'on ne sait pas le contrôler et qu'on a l'habitude de tout contrôler. C'est aussi mon ressenti par rapport à mon quotidien. Le confinement, c'est quelque chose que je ne contrôle pas, que je ne connais pas. Cet inconnu est très

effrayant. Par contre, ça me permet de faire des choses dont je n'ai pas l'habitude. Je prends le temps d'écrire, lire, faire du tricot, des choses manuelles. Par contre, être en permanence avec les parents, c'est forcément compliqué. Mais on a appris à vivre ensemble et, avec le temps, ça va mieux. Ce n'est pas facile de ne pas voir d'autres personnes que les trois avec qui l'on vit. Et en plus, c'est quelque chose que je ne contrôle pas... donc ça m'énerve. Mais c'est aussi très agréable. Je suis dans les dernières années de la vie à la maison, avec mes parents. Après, je ferai mes études supérieures. C'est bien de profiter de ce moment-là. Avec un peu de chance, on va sortir de cette crise en ayant pris des leçons par rapport à l'écologie, à la solidarité. Les gens vont peut-être se rendre compte que c'est vraiment important. J'essaie de positiver, même si je suis plutôt sceptique. J'espère que les mentalités vont évoluer. » •

PROPOS RECUEILLIS PAR FLORENTE DU DU ET ÉMILIEU URBACH

ÉDITORIAL

Par
LAURENT JOFFRIN

Complexité

Une rentrée à l'essai... La réouverture des classes prévues pour la semaine prochaine ressemblera à tout sauf à un retour à la normale. Réticence des maires – parfois doublée d'hostilité – inquiétude des parents, circonspection, méfiance et division chez les enseignants: une grande partie des élèves, selon toute probabilité, ne reprendra pas le chemin de l'école le 11 ou 12 mai. La disparité des situations, la complexité des règles de reprise, la

difficulté intrinsèque des mesures de précaution nécessaires à la sécurité sanitaire en sont la cause. Le gouvernement peut se défendre en expliquant que l'opération est par nature malaisée, que les distances nécessaires entre les élèves et la rigueur des gestes barrières empêchent, en tout état de cause, d'accueillir les enfants en totalité. On lui reproche de se défausser sur les maires et les enseignants? Mais qu'aurait-on dit s'il avait édicté de Paris des règles uniformes et obligatoires sans tenir compte des situations locales? Et si les précautions sont prises et l'épidémie de faible ampleur dans une région, comment poursuivre sans fin un confinement qui prive les élèves d'enseignement et multiplie les décrochages scolaires? Dans une France qui reprend peu à peu le travail, devrait-on faire une exception pour les enseignants,

surtout quand les soignants ont donné l'exemple de la continuité du service public? Ces arguments – qui s'entendent – n'effacent pas les incertitudes de la communication gouvernementale. Il semble bien que le conseil scientifique sur lequel s'appuie l'exécutif n'était pas favorable à cette réouverture. Que la date du 11 mai ait été choisie de manière en partie arbitraire. Et, surtout, que l'option du volontariat donnée aux familles – et qui les plonge dans un stress compréhensible – contredit l'argument social par ailleurs avancé. Si certains élèves décrochent, notamment dans les quartiers populaires, le volontariat pourrait bien être un obstacle à leur retour en classe. Le gouvernement fait certes face à une crise confuse et imprévisible. Le moins qu'on puisse, c'est qu'il du mal à y introduire de la clarté. ◆

ÉCOLES Copie confuse

Des consignes très strictes, un accueil qui ne pourra être que très partiel... La réouverture des primaires, lundi, promet d'être surtout symbolique. Sur le terrain, maires et directeurs tentent de mettre en place des protocoles qui virent parfois à l'absurde.

Par
NELLY DIDELOT,
STÉPHANIE HAROUNYAN
(à Marseille) et MARIE
PIQUEMAL
Photo RODOLPHE ESCHER

Depuis une semaine, les directeurs et directrices d'école font des maths. Comment faire tenir 15 enfants dans des salles de classe de 50 m², sans qu'ils croisent d'autres élèves dans le couloir? Quelle longueur de trottoir est nécessaire pour contenir une file de parents, espacés chacun d'un mètre,

qui poireauteront pour déposer leurs bambins? Et 280 enfants qui doivent aller se laver les mains une dizaine de fois par jour, quand on a 5 ou 6 lavabos dans l'école... Combien d'heures cela prend-il? La reprise de la classe mardi 12 mai, promise par le président de la République, est un casse-tête insoluble pour les équipes enseignantes, les mairies qui ont la responsabilité du bâti scolaire et du temps périscolaires... et les parents, qui se retrouvent à devoir choisir. Le gouvernement a beau répéter comme un gimmick que l'école va rouvrir –

«une question d'honneur», a dit Blanquer –, elle ne reprendra qu'à raison de quelques heures par semaine. Et encore, pas partout. Surtout, elle ne ressemblera pas du tout à l'école que les élèves connaissent. Les règles sanitaires, imposées dans un protocole publié dimanche, ont fini de rendre l'équation impossible.

«PRESSION»

Lundi au Sénat, Edouard Philippe a temporisé: «Dans certains endroits, ça va être difficile, on en prend acte. Et dans beaucoup d'autres, ça va très bien se passer.» Avant de sermon-

ner: «Ne disons pas d'emblée que parce que ce n'est pas possible partout, cela ne sera possible nulle part.» Plusieurs communes, notamment en Ile-de-France et dans le Nord, ont déjà averti: leurs écoles resteront fermées. Dans un texte publié dans *la Tribune*, plus de 300 maires franciliens estiment que les conditions sanitaires ne sont pas réunies le 11 mai et demandent un report. D'autres, au contraire, ouvriront coûte que coûte, comme Jean-Didier Berger, le maire de Clamart: «C'est vital pour que les parents qui ne peuvent pas faire autrement puissent retourner bosser. Mais il faut arrêter de nous rajouter des conditions, et nous laisser gérer.» Sébastien Vincini, édile socialiste de Cintegabelle en Haute-Garonne, hésite. «Laisser un service public fermé, ça déstabilise une commune.» Mais comment faire pour appliquer le protocole? «On sait déjà que des agents communaux à la santé fragile ne vont pas reprendre le boulot alors qu'il nous faudrait plus de monde rien que

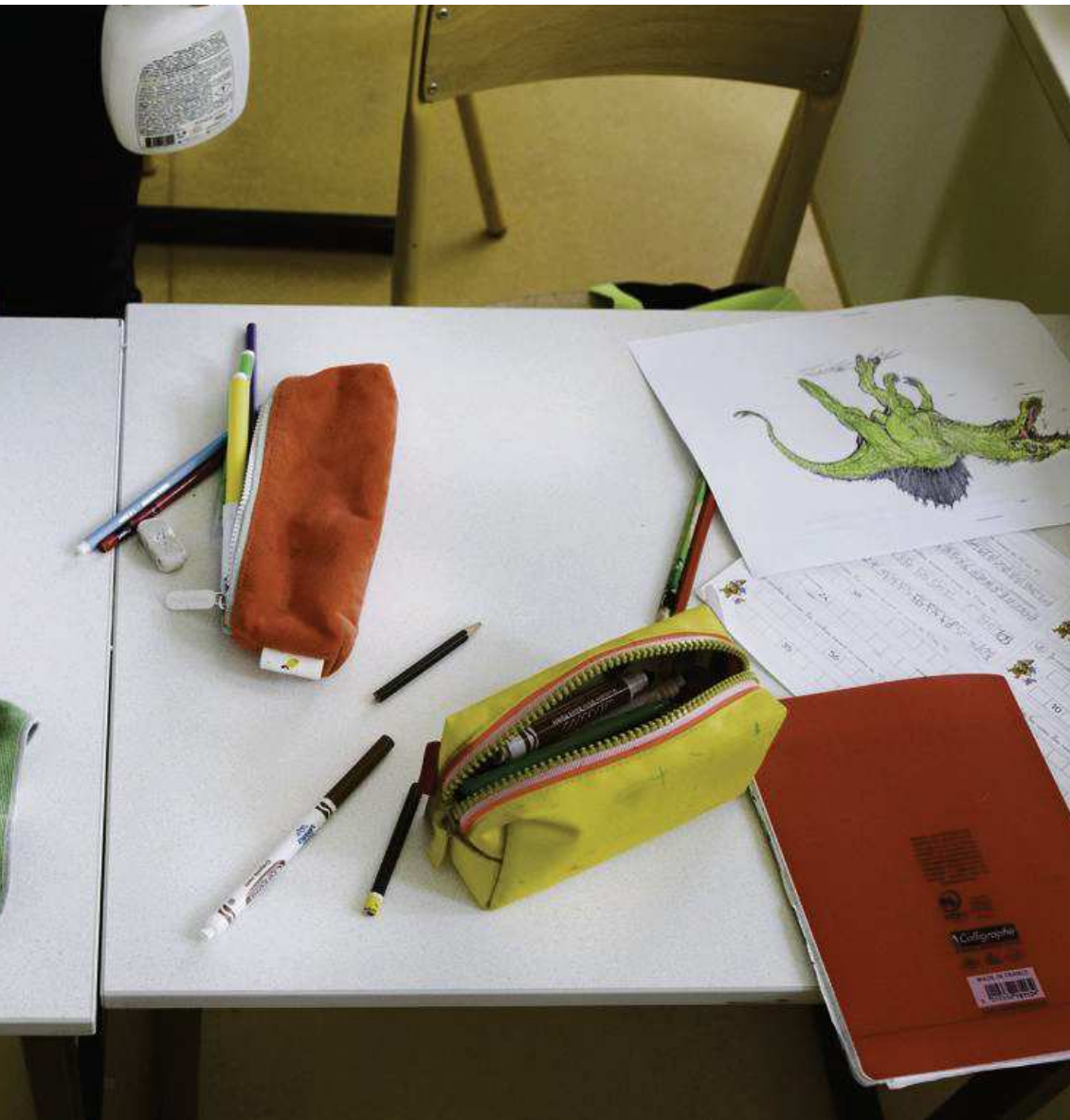
pour la désinfection quotidienne des salles. Avec ce protocole, la responsable du ménage devient une responsable sanitaire. Vous imaginez la pression sur ses épaules?» Il s'interroge aussi sur l'accueil inconditionnel de l'école, remis en cause de fait. Laurence Rosat, directrice d'une école primaire à Metzervisse (Moselle), refuse de choisir elle-même. «Quels critères retenir? Nous voulons être le plus justes possible et proposer à tous le même accueil. En fonction du nombre d'enfants qui vont revenir, nous pensons organiser des groupes qui auraient chacun cours à l'école pendant deux jours.»

«TOUT EST MINUTÉ»

Chaque école bricole son plan. Bruno (1), enseignant en REP+, s'apprête à entrer dans sa énième visio-réunion avec ses collègues pour affiner le leur. Dans son école, située dans un quartier très défavorisé de Marseille, «très peu de parents envisagent de remettre leurs enfants. Ils ont trop peur», explique-t-il. Selon



A l'école Centre 1, au Bouscat, en Gironde. A partir du 11 mai, les



sanitaires seront lavés toutes les deux heures et les classes après chaque passage d'élèves.

une consultation lancée par l'association de parents d'élèves de Marseille MPE 13, «62% des 3300 parents qui ont répondu se disent défavorables à la reprise le 11 mai. Si on ajoute les 16% de "je ne sais pas encore", on a une très large majorité qui n'est pas partante. On ne pensait pas que ce serait aussi élevé». Dans l'école de Bruno, l'équipe tente de mettre en place une organisation pour éviter la panique le jour J. «On va faire venir les classes à des heures différentes, mais il ne faut pas que quelqu'un soit en retard, parce qu'après l'accueil, il va falloir monter la place pour la classe suivante. Tout est minuté, au moindre retard, tout sera par terre», soupire l'enseignant, qui s'interroge aussi sur la réalité pédagogique de cette reprise. «Pour le travail en classe, on va devoir limiter le matériel utilisé, parce que déjà que pour les agents de la ville en charge de l'entretien, c'est mission impossible... Je pense qu'avec quatre enfants par classe, suite page 4

Blanquer, le crash-test

Régulièrement à contretemps depuis le début de la crise, le ministre de l'Éducation, déjà fragilisé par un bras de fer avec les enseignants sur les retraites, a fait de la réouverture des écoles un mantra. Très risqué.

Il fait de cette réouverture des classes une «question d'honneur». Mais c'est un crash-test politique que s'apprête à vivre Jean-Michel Blanquer avec le retour des élèves en classe dans des conditions baroques et très critiquées. «Je ne choisis pas la facilité», a convenu le ministre de l'Éducation nationale avant le week-end. Et c'est peu dire que l'ancien recteur d'académie ne s'est pas «facilité» la tâche depuis le début de cette crise sanitaire... Rares sont les ministres d'importance à avoir été autant contredits par Matignon, l'Élysée ou les deux. Celui qui faisait figure de bon élève de la

macronie depuis 2017 malgré des conflits à répétition avec les enseignants a commencé par un énorme loupé. Le 12 mars, à l'heure du café, il se fait très solennel: «Nous n'avons jamais envisagé la fermeture totale [des écoles] parce qu'elle nous semble contre-productive.» Raté: moins de douze heures plus tard, Emmanuel Macron annonce que toutes les écoles du territoire fermeront «jusqu'à nouvel ordre».

«Trucs pas calés». Blanquer a eu beau expliquer que cette décision présidentielle était calquée sur l'avis du conseil scientifique, d'entrée de jeu, son poids dans le dispositif gouvernemental de la gestion de crise en a pris un sacré coup. Rebelote fin avril: auditionné par la commission des Affaires culturelles de l'Assemblée nationale, le ministre détaille un premier mode d'emploi pour le retour «progressif» des élèves: grandes sections de maternelle, CP et CM2 en premier; sixièmes, troisièmes, premières et terminales et une partie des lycées professionnels à partir du 18 mai; les autres

devant attendre le 25 mai pour revenir dans des classes de 15 élèves maximum. Problème: une semaine plus tard, lors de la présentation de son plan de déconfinement devant les députés, Edouard Philippe donne un ordre contraire: maternelles et élémentaires le 11 mai, collèges une semaine plus tard – dans les départements les moins touchés – et retour des lycéens pas avant juin. «Il a merdé, reconnaît un de ses camarades au gouvernement. On était dans le moment le plus compliqué de la séquence, les gens attendaient des informations claires, précises, arbitrées, on ne peut pas annoncer des trucs pas calés.»

Là encore, Jean-Michel Blanquer s'est défendu en expliquant qu'il avait là «présenté une série d'hypothèses faites pour évoluer». «On retrouve l'essentiel dans le plan du Premier ministre, que nous avons travaillé ensemble pour la partie scolaire», a-t-il insisté ensuite. A Matignon, on confirme qu'Edouard Philippe et Jean-Michel Blanquer se sont vus la veille de cette audition parlementaire. Mais que consigne avait été passée d'éviter de livrer publiquement des «hypothèses» sur des sujets si concernants...

«Ivre de rage». «Tant que les arbitrages ne sont pas rendus, tu fermes ta gueule, rappelle un membre du gouvernement. Là, Blanquer parle pour le plaisir d'exister. Ça le rend ivre de rage de ne pas être au centre de l'image. Or l'éducation c'est le sujet anxiogène par nature.» Des frottements sur fond de bataille pour Matignon? «Blanquer a recruté un nouveau conseiller qui n'arrête pas de répéter à qui veut l'entendre qu'il est là pour le mener à Matignon», rapporte un ministre. Dans l'entourage de Philippe, on dément toute tension. On prend soin, au contraire, de louer la «compétence» et le «professionnalisme» d'un ministre issu de la société civile qui a su «faire des réformes». Mais on insiste bien sur le fait que le ministre de l'Éducation «joue gros» dans la séquence qui vient. «A Matignon, on compte sur Blanquer», insiste-t-on.

«S'il veut Matignon, j'espère qu'il a de gros muscles parce que ça va être compliqué», observe un conseiller de l'exécutif. D'autant plus que si son capital confiance mesuré par l'Ifop est remonté à 40% d'opinions favorables (+10 points entre mars et avril), ses batailles passées avec les syndicats ont laissé des traces et ne placent pas pour la «concorde» souhaitée par Macron. L'ancien directeur général de l'enseignement scolaire avait bien commencé avec la mise en place du dédoublement des classes de CP en zones prioritaires (REP et REP+), mesure phare du candidat Macron. Mais il a attaqué cette crise sanitaire après des mois de tensions avec les profs: son bras de fer sur la réforme du lycée a laissé des traces, tout comme la réforme des retraites dont les enseignants craignaient d'être les futurs grands perdants.

Difficile dans de telles conditions d'embarquer des troupes enseignantes qui ont l'impression qu'on leur demande de rouvrir leurs classes pour permettre avant tout la reprise de l'activité économique en dépit des risques sanitaires et des priorités pédagogiques. Surtout dans une maison habituée aux directives centralisées. Pourtant, Blanquer tient là une occasion d'appliquer l'une des raisons pour lesquelles Macron l'a mis à ce poste: plus d'autonomie pour les chefs d'établissement scolaire et la «liberté de choix» laissée au terrain. Exactement l'option retenue par l'exécutif pour le 11 mai. «On est en mode "vous faites comme vous voulez" avec les maires», reconnaît un membre du gouvernement pour qui «Blanquer a l'avantage de connaître la maison par cœur mais c'est Philippe qui a été maire lui-même et qui sait qu'on ne peut que faire du sur-mesure». De quoi éviter que le ministre de l'Éducation, au moins sur ce point-là, ne s'écarte des consignes de Matignon.

LILIAN ALEMAGNA

Montpellier explore de nouvelles pistes

La mairie a créé des infrastructures temporaires pour faciliter les trajets à vélo. L'association Vélocité et EE-LV s'en réjouissent, mais espèrent leur pérennisation.

C'est à vélo, forcément, que Philippe Saurel a inauguré fin avril deux tronçons cyclables aménagés sur des voies jusqu'ici réservées aux voitures. «Montpellier est la première ville de France à créer des pistes cyclables temporaires», a claironné le maire de la septième ville de France. Certes, ces nouvelles pistes représentent un total de moins de 5 kilomètres et restent temporaires, mais «si elles donnent satisfaction à tous les usagers, on les rendra définitives», a assuré l'édile divers gauche, qui ne perd pas de vue l'élection municipale en cours. Ces aménagements – l'un dessert le quartier des hôpitaux, l'autre rallonge un parcours cyclable reliant Montpellier à Castelnau-le-Lez, une commune limitrophe – ont le mérite d'ouvrir la voie. Philippe Saurel évoque désormais la création d'une dizaine de kilomètres supplémentaires de piste provisoires «pour plus tard».

Alternative. Ces inaugurations ont placé la notion d'urbanisme tactique (lire page 4) au centre du débat local. «En France, comme nous n'avons pas de culture vélo, c'est compliqué de réussir des aménagements du premier coup, expli-

que Nicolas Le Moigne, porte-parole de l'association Vélocité, devenue l'interlocutrice incontournable sur les sujets de mobilité à Montpellier. C'est là que l'urbanisme tactique exprime toute sa pertinence : flexibles et peu coûteux, les aménagements provisoires sont faciles à installer. Nous avons déjà beaucoup de retours positifs concernant ces deux nouvelles pistes cyclables.» Le confinement se prête à de telles modifications : selon la mairie, le trafic automobile a chuté de 60% à Montpellier depuis le 17 mars. «L'humain se réapproprie la voirie. L'espace urbain s'est transformé. C'est une opportunité fabuleuse pour expérimenter», s'enthousiasme Nicolas Le Moigne.

L'épidémie a convaincu des Montpelliérains de se mettre au vélo. Dans le monde d'après, Vélocité espère que ces nouveaux venus poursuivront sur leur lancée, séduits par la distanciation sociale naturelle de cette alternative aux transports en commun, offrant de fait plus de place aux plus fragiles. «Le vélo est un véritable outil pour accompagner le déconfinement. Beaucoup sont prêts à changer leurs habitudes de transport pour s'y mettre», assure le porte-parole. Son association propose même d'accompagner les novices avec une «aide au trajet», qui consiste à trouver pour eux les pistes cyclables leur permettant d'effectuer au mieux leurs parcours quotidiens. Climat favorable, population jeune, territoire quasi plat, trafic automobile congestionné : «Nous avons tout pour faire de Montpellier la reine de la petite reine», résume Coralie Manton, tête de liste EE-LV aux municipales. Problème : trop de gens craignent de se déplacer à vélo en l'absence

d'aménagements spécifiques et de parkings sécurisés. «Il est temps de changer de braquet et de passer à une vision globale de la ville. On doit arrêter avec le bricolage et les projets jetables. Philippe Saurel n'a pas encore fait sa "vélorution"», assène la candidate écolo, arrivée en sixième position à l'issue du premier tour où le vote vert s'est éparpillé sur de nombreuses listes. Selon elle, ce n'est que «sous la pression de Vélocité» que le maire a créé ces pistes cyclables temporaires.

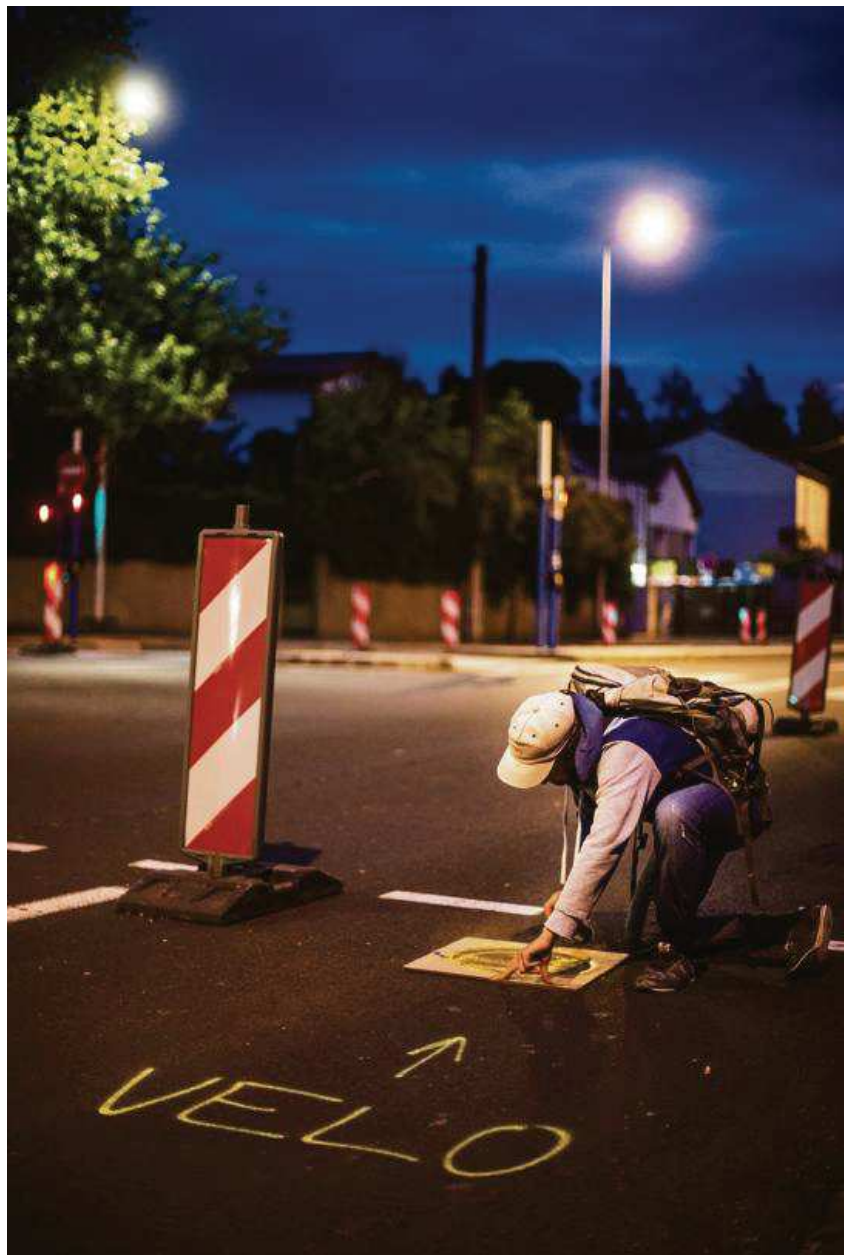
«Grand oral». L'association, qui doit soumettre cette semaine de nouvelles propositions à l'équipe Saurel, a surgi sur le devant de la scène publique en octobre 2018. Interrogé sur le manque de pistes cyclables à Montpellier, le maire avait déclaré que «faire une infrastructure pour qu'elle soit utilisée par deux personnes, ce n'est peut-être

pas l'idéal». Quatre jours plus tard apparaissait le hashtag #JeSuisUnDesDeux, mouvement porté par Vélocité, qui a déclenché une dynamique citoyenne et fait basculer le rapport de force. Lors d'un rassemblement organisé le 10 novembre, retenu comme la date anniversaire de ce tournant, Vélocité comptait 2700 bicyclettes. L'occasion pour tous de rappeler

que les cyclistes sont aussi des électeurs. «Le vélo s'est imposé comme un réel enjeu dans la campagne des municipales. Nous avons d'ailleurs été sollicités par toutes les grandes listes, raconte Nicolas Le Moigne. Le "grand oral vélo" que nous avons organisé cet hiver a réuni 340 personnes ainsi que la plupart des candidats ou leurs représentants. Tous ont été obligés de se positionner.» Suspendue par le confinement, la course des municipales n'est pas finie. Le second tour pourrait avoir lieu fin juin, mais plus vraisemblablement à l'automne. Tous les candidats, Saurel le premier, savent que le déconfinement leur offre l'occasion d'être dans le coup et qu'ils n'ont pas intérêt à perdre les pédales dans la dernière ligne droite.

SARAH FINGER
(à Montpellier)
Photos

DAVID RICHARD. TRANSIT



À Montpellier, un collectif a réalisé des pochoirs «Je suis un des deux» sur les pistes, le 1^{er} mai.



Cinq kilomètres de pistes provisoires ont été inaugurés.

«On doit arrêter avec le bricolage et les projets jetables. Philippe Saurel n'a pas encore fait sa "vélorution"»

Coralie Manton tête de liste EE-LV aux municipales